

FORUM SUR LES INVESTISSEMENTS PORTES PAR LA DIASPORA EN CENTRAFRIQUE – BANGUI 2010



GUI NA NGANGOU TI A MOLENGUE TI MO OKO

Sommaire

Note préliminaire sur les préparatifs du forum de la diaspora centrafricaine	5
Commission Organisation de la Diaspora.....	7
I. Le contexte de l'étude	7
1. Introduction	7
2. Les objectifs de l'étude	7
3. L'approche méthodologique	8
II. Le diagnostic : Un contexte organisationnel favorable au développement d'un complexe de concentration.....	8
1. Situation de la diaspora centrafricaine à travers le monde.....	8
2. Une diaspora mal structurée.....	8
3. Un cadre organisationnel inadapté pour une concertation permanente et un partage des responsabilités entre les institutions étatiques, les partenaires au développement et le tissu associatif dans la lutte contre la pauvreté	9
III. Approches de solutions	9
1. Dénomination	9
2. Qu'est ce que le Conseil Supérieur des Centrafricains de l'Extérieur	9
3. Le rôle du Conseil Supérieur des Centrafricains de l'Extérieur.....	10
4. Les missions	10
5. Concept-clé.....	10
6. Diaspora	10
7. Forme juridique retenue	10
8. Les Objectifs du Conseil Supérieur des Centrafricains de l'Extérieur.....	10
9. Organisation du Conseil Supérieur des Centrafricains de l'Extérieur	11
10. Les organes du Conseil Supérieur des Centrafricains de l'Extérieur.....	11
11. Fonctionnement du conseil des Centrafricains de l'Extérieur	12
12. Parti retenu	12
IV. Les préconisations	13
1. Dans le cadre réglementaire :	13
2. Dans le cadre institutionnel :	13
Commission Entreprise.....	14
I. Préambule.....	15
II. Nos propositions.....	16
1. Action 1 : Instaurer un cadre réglementaire et administratif plus favorable aux PME.....	16
2. Action 2 : Promouvoir l'esprit d'entreprise et les compétences entrepreneuriales 19	
3. Action 3 : Mettre en place un dispositif de soutien financier adapté aux besoins des entreprises de tailles modestes	21
4. Action 4 : Encourager le potentiel de croissance des PME, les « bamara », par des mesures spécifiques à l'innovation et améliorer l'accès des PME aux marchés publics 22	
V. Conclusion.....	23
Commission Sociale.....	25
Sous Commission Sociale.....	25
I. Préambule.....	25
II. Quels rôles, peuvent jouer les structures associatives dans l'économie ?.....	26
III. Diagnostic, état de lieux	26
IV. Contributions reçues.....	26

V.	Financement des projets par les associations issues de la diaspora	28
VI.	Quelques partenaires potentiels de cofinancement	29
VII.	Conclusion.....	31
Sous Commission Education		32
I.	Préambule.....	32
II.	Etat des lieux sur le préscolaire, le fondamental 1 et le fondamental 2	33
III.	Les problèmes dans l'éducation nationale	34
1.	Les problèmes endogènes.....	34
2.	Les problèmes exogènes.....	35
IV.	Propositions retenues.....	37
1.	Jumelage des établissements scolaires	37
2.	Création d'un Conseil de Cycle Primaire.....	37
3.	La suppression des sanctions physiques.....	37
4.	Séparation des classes et introduction des classes de maternelle dans les écoles primaires.....	37
5.	Sensibilisation des parents d'élèves	37
6.	Construction de nouveaux bâtiments scolaires et lycées pour l'IAB.....	38
7.	Création d'une Maison de la Diaspora.....	38
8.	Répertoire des cadres de la diaspora	38
9.	Création d'un répertoire d'entreprises volontaires.....	38
10.	Formations au bénéfice des administrations	38
V.	Conclusion.....	39
Sous Commission Santé		40
I.	Préambule.....	40
II.	Les facteurs déterminants de la santé.....	40
III.	Les Propositions :	42
1.	Création d'une plate forme de ravitaillement pharmaceutique et lutte contre les marchés informels des médicaments contrefaits.....	42
2.	La politique de désengorgement des hôpitaux et création des centres de soins privés	42
3.	Modernisation des dispensaires et centres de soins existants	43
4.	La création d'un nouveau système médical de pointe : La télé-médecine.....	43
5.	Mise en place de programmes d'incitation au Jumelage et/ou coopération inter-hospitaliers avec des grands hôpitaux de France, Allemagne, USA.....	43
6.	Aider à humaniser les hôpitaux et centres de soins : instituer dans les hôpitaux des formations internes sur les préventions (le bienfait de l'usage de l'eau potable, sur la maltraitance des malades, la lutte contre les maladies nosocomiales)	43
7.	Répertorier les fabricants et fournisseurs : Pompes à eau avec filtre anti-bactériologique et des bornes citernes d'eau potable avec des robinets	43
8.	La blanchisserie moderne et hygiénique	44
9.	L'ouverture du marché des pompes funèbres sur tout le territoire national.....	44
10.	La création de sociétés privées de transport de malades : les ambulances	44
11.	La mise en place d'assurance évacuation sanitaire par les parents vers les hôpitaux à l'extérieur et de rapatriement des corps vers la Centrafrique.....	44
IV.	Conclusion.....	45
Annexes 1 : Les Comptes Rendus		46
	De gauche à droite.....	1
Annexes 2 : Liste Des Associations Recensées		80

Dédicaces à Sultan ZEBELLAT

Rapporteur de la Sous Commission Culture et Sport



Va en Paix, Frère Sultan.

Sultan ZEBELLAT, de son vrai nom, Ghislain Jean-Baptiste ZEBELLAT est né le 15 mars 1959 à Bangui. Actif, déterminé et souriant, il a été à sa manière un ambassadeur de la République Centrafricaine. Sultan était un Artiste-Musicien qui aime chanter dans sa langue, le Sango. Il était toujours disponible pour apporter sa contribution au sein de la communauté centrafricaine. Il était membre du Comité de Pilotage de la diaspora pour l'organisation des préparatifs du forum des investissements à Bangui. Sultan ZEBELLAT est Rapporteur de la Commission Culture et Sport. Il nous a quitté le 12 février 2010.

La Diaspora Centrafricaine très touchée par ton départ rapide, te dédie ce Rapport Final dont tu as été l'un des architectes.

Va en paix, frère Sultan.

NOTE PRELIMINAIRE SUR LES PREPARATIFS DU FORUM DE LA DIASPORA CENTRAFRICAINE



Bertrand KEMBA : Coordonnateur

Le parcours a été long, non pas qu'il a été difficile au sens premier du terme, mais la diaspora centrafricaine de France représentative de notre communauté de sa diversité se devait de produire un travail dont nous laissons l'appréciation, à nos partenaires dans l'organisation de ce forum.

Avant la présentation des thématiques résultant des diverses contributions reçues de la diaspora, nous ne pouvons manquer de témoigner de notre gratitude à tous ceux au pays (gouvernement et partenaires au développement) qui nous ont donné l'occasion, à travers cette manifestation, d'échanger entre nous pour ainsi, voir se dresser des objectifs sinon, une vision dorénavant claire de ce que nous pouvons faire pour notre pays ou notre communauté.

La diaspora centrafricaine établie en France qui avoisine la dizaine de milliers de personnes, selon diverses sources, constitue un formidable ressort économique encore sous-estimé. Cette diaspora doit désormais se donner les moyens d'agir en s'inspirant des modèles déjà réussis. Notre volonté de parachever notre organisation peut se faire assez vite si nous privilégions l'intérêt collectif au détriment de l'intérêt personnel. Cela ne peut se faire sans le concours de notre gouvernement qui, par le biais des textes adaptés nous accompagnera dans nos différents objectifs de compléter et de renforcer ce qui se fait au pays.

Les partenaires au développement ne peuvent ignorer les rôles dévolus à la diaspora à travers le monde. Leurs encouragements à nos initiatives se doivent d'être traduits dans les faits et non être des simples promesses sans lendemain. Nous demeurons convaincus de la nécessité de structurer le volet économique de la diaspora centrafricaine à travers le monde. Sans véritable organisation, les actions isolées des uns et des autres se butent la plus part de temps à des difficultés d'ordre administratif ou financier et ne contribuent donc pas suffisamment au dynamisme économique qu'on aurait pu attendre d'une diaspora organisée. Il faut donc trouver des outils innovants pour "transporter" cette richesse en capital humain et financier en Centrafrique.

Des pistes existent, aussi bien dans le domaine du transfert de fonds que sur les possibilités offertes aux Centrafricains de la diaspora d'investir au pays. Bénéficiant d'une attention particulière dans une situation post conflit, le gouvernement se doit de créer un environnement juridique propice aux investissements de productivité et faire de la Centrafrique, la destination économique privilégiée des entrepreneurs et professionnels nationaux à travers le monde.

Etant une diaspora d'élites, nous avons estimé que notre apport pour le forum actuel devrait se faire à travers des thèmes liés à notre vécu et expérience à l'étranger et aussi à travers des propositions permettant la mise en place d'un cadre institutionnel devant favoriser nos interventions. Il a été ainsi

créé des commissions thématiques, pour nos échanges, structurées en trois volets dont les principaux caractéristiques sont :

Volet organisation de la diaspora

- La création d'une structure de contact pour promouvoir un partenariat constructif avec l'Etat et les partenaires au développement
- La construction d'une Maison de la Diaspora pour rendre visible les actions à mener par la diaspora.
- Associer la diaspora à la définition de l'action économique extérieure de l'Etat.

Volet économie

- La nécessité de mettre en place un code des PME/PMI pour renforcer le code des investissements (charte des investissements)
- La création d'un Centre de Gestion Agréé multicritère comme cadre de conseil et de suivi garantissant la pérennité des entreprises et comme mécanisme de migration du secteur informel au secteur formel,
- La mise en place d'un Fonds de Garantie devant sécuriser les interventions des banques,
- La création d'un Centre d'Affaires comme moyen d'incubation et structuration des projets d'entreprise de la diaspora et au-delà, des PME et des partenaires étrangers en bute à des problèmes de bureaux.
- La révision du code des marchés publics pour donner une place plus importante à la diaspora et aux PME locales.

Volet social

- Le réseautage thématique des associations qui œuvrent pour le Centrafrique.
- L'appui au système éducatif pour une meilleure condition de scolarité et une approche des Objectifs du Millénaire et de Développement à l'horizon 2015.
- Parrainage des dispensaires provinciaux par chaque association centrafricaine de France en améliorant le plateau technique.
- La création d'un centre d'échange culturel et musical et la promotion du sport en milieu scolaire.

De manière délibérée, nous avons estimé aller au delà des termes de références préconisés pour la réflexion à mener dans le cadre du forum. Nous n'entendons nullement nous substituer au gouvernement dans ses prérogatives économiques.

Notre apport se veut un travail structurel et complémentaire aux actions des pouvoirs publics dans différents domaines liés à l'économie, la santé, le social, la culture et le sport etc.

Ainsi donc nous devons œuvrer à la réussite de ce forum qui scellera des liens nouveaux entre la diaspora et le pays à l'instar de ce qui se fait partout ailleurs aujourd'hui dans ce domaine.

Rapporteur : Roger ANDJALANDJI



Roger ANDJALANDJI

I. Le contexte de l'étude

1. Introduction

La commission organisation de la diaspora, a été mise en place suite à la conférence préparatoire du forum de la diaspora tenue à Paris le 18 juillet 2009. Cette commission se devait de réfléchir sur l'opportunité de mettre en place des mécanismes susceptibles d'améliorer d'une part, défendre les intérêts des Centrafricains de l'extérieur et d'autre part, le dialogue avec le gouvernement, les partenaires au développement et les organismes publics et privés des pays d'accueil dans la perspective d'une meilleure implication des Centrafricains de l'extérieur dans la mise en œuvre de projets de développement et le partage des responsabilités dans la lutte contre la pauvreté. Les dix sept membres de la commission ont observé que les Centrafricains de l'extérieur, une concentration de compétences, d'ambitions et d'épargne, ont du mal à s'organiser pour pouvoir mettre leurs talents à la disposition du Centrafrique dans des domaines où il en manque pourtant et ont du mal à promouvoir un partenariat constructif et dynamique avec l'Etat à travers des missions de représentation, négociation et proposition. La typologie des différentes formes d'organisation des Centrafricains de l'extérieur révèlent une structuration orientée globalement vers des formes expressives de sociabilités du plaisir pour soi dans le plaisir avec les autres. Cette structuration plombe son implication active dans le développement du pays et limite son aptitude à aborder de manière décomplexée toute concertation avec les institutions étatiques et les partenaires au développement.

Dès lors, la commission vise, sur la base des informations collectées et des observations faites sur le « désintéressement » de la diaspora à différent niveau de problèmes que rencontre le pays, à suggérer un mécanisme pouvant associer étroitement la diaspora à l'œuvre économique nationale.

Cette démarche s'inscrit dans le double cadre du forum sur la promotion des investissements portés par la diaspora et de la recommandation relative à la création d'un conseil supérieur des Centrafricains de l'étranger formulée par le dialogue national en octobre 2003.

2. Les objectifs de l'étude

Il importe de signaler que la communauté centrafricaine de l'extérieur en tant que entité demeure « inorganisée » malgré de multiple effort fournit dans le passé. Ses différentes initiatives, contrairement aux autres communautés de l'Afrique, ont souvent échoué par manque de réalisme et une insuffisante concertation avec les autorités du pays garants de l'intérêt national.

Dès lors, l'étude de la Commission Organisation de la Diaspora se fixe pour objectif de décrire les différents mécanismes d'organisation qui confinent les initiatives de la diaspora centrafricaine au seul secteur non marchand, ainsi que les besoins tant sur le plan organisationnel que celui de l'accompagnement et de l'appui financier, afin de proposer des solutions susceptibles de l'aider dans ses initiatives et dans sa quête de financement pour la création de Petites et Moyennes Entreprises en Centrafrique.

3. L'approche méthodologique

L'approche méthodologique retenue se décline en quatre phases :

Phase 1 : Organisation du pilotage des travaux de la commission

Pour superviser les travaux, un bureau de pilotage a été désigné. Il se compose de la manière suivante :

- Rapporteur : Monsieur Roger ANDJALANDJI,
- 2^{ème} Rapporteur : Monsieur Clotaire SAULET,
- Membres : Madame Marie Annick ZAMBA,
Madame AFOUSETA NIMAGA

Phase 2 : Etude documentaire

La documentation est composée :

- Du rapport de la section Affaires Economiques et Financières,
- Des propositions dites de base produites par le coordonnateur des travaux préparatoires,
- L'acte de résolution de l'Union Africaine relatif à la diaspora africaine

Phase 3 : Echanges par mails et différentes réunions de la commission pour consolider les positions.

Phase 4 : Synthèse, recommandations et élaboration du rapport final.

II. Le diagnostic : Un contexte organisationnel favorable au développement d'un complexe de concentration

1. Situation de la diaspora centrafricaine à travers le monde

La diaspora centrafricaine à travers le monde est moins importante que celle de nombreux pays africains francophones mais elle ne peut être considérée comme négligeable. Cette diaspora, non monolithique diverse et diversifiée est le résultat de plusieurs contraintes d'ordre politique et économique.

Le rapport national sur le développement humain (RNDH 2008) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) établit la population centrafricaine à 4.216.664 habitants (données 2007). Avec un flux migratoire qui s'est établi à 0,05% de la population, on peut estimer à environ 1800 personnes qui quittent chaque année le pays pour s'installer hors du territoire national.

D'après le rapport du Conseil Economique et Social, les destinations préférées sont les pays occidentaux, notamment la France, la Belgique, le Canada, les USA. En Afrique, on note une forte concentration de la communauté centrafricaine dans certains pays limitrophes qui sont : le Cameroun, le Congo Brazzaville et le Tchad. Cette diaspora essentiellement composée d'intellectuels représente un potentiel important susceptible d'être organisé et valorisé pour le développement de la République Centrafricaine : pour la compétence acquise à l'extérieur, pour les liens qu'elle entretient avec l'extérieur et pour l'épargne accumulée qu'il faut canaliser à des fins productives.

Elle brille aujourd'hui par son désintéressement et son indifférence aux problèmes que rencontre le pays et par l'absence de sa participation active dans des projets liés au développement solidaire.

2. Une diaspora mal structurée

Contrairement aux autres communautés africaines, les Centrafricains de l'extérieur ne disposent pas suffisamment de structures associatives de développement, ni dans les pays d'accueil, ni dans leur propre pays, pour prendre activement en compte les objectifs de développement dans la formulation de leurs choix d'initiatives. Une situation qui réduit les initiatives des Centrafricains de l'extérieur au seul secteur associatif de sociabilité au détriment d'un secteur associatif de développement. C'est dans ce contexte qu'est né malheureusement un processus insidieux de désengagement de l'Etat auprès de sa diaspora et qui pénalise celle-ci de toute consolidation institutionnelle. De fait, la diaspora

Centrafricaine n'est pas considérée dans la pratique comme un partenaire indispensable dans la définition des moyens d'amélioration des politiques publiques en matière d'investissement.

3. Un cadre organisationnel inadapté pour une concertation permanente et un partage des responsabilités entre les institutions étatiques, les partenaires au développement et le tissu associatif dans la lutte contre la pauvreté

La typologie des organisations centrafricaines la plus couramment observée distingue trois types d'organisation selon leur caractère expressif, gestionnaire et revendicatif :

- Une structuration expressive qui ne regroupe que sur la seule base du particularisme identitaire centrafricain. Cette forme de structuration anime certes, chacune sur son créneau, la solidarité centrafricaine au-delà des frontières mais elle n'est pas en situation pour détecter et susciter les besoins de la diaspora en termes d'aide au développement.
- Une structuration gestionnaire qui regroupe autour d'une problématique urbaine, généralement observée en Europe, a du mal à rendre économiquement lisible sa démarche. Cependant, du fait de la souplesse de la formule associative, les intervenants fonctionnant sous ce format ont néanmoins pu créer de nouveaux services au pays autour du sida, de l'enfance, de l'éducation.
- Une structuration revendicative, phénomène rare au sein de la diaspora, se situe plutôt sur le terrain délaissé par les partis politiques et place les intervenants dans une position conflictuelle ou contradictoire avec les autorités du pays à tel point que le pays en tire aucun bénéfice.

De ce qui suit, il faut reconnaître à la diaspora la volonté de s'impliquer dans le progrès économique du pays, mais dans la pratique elle n'est pas encore suffisamment structurée pour engager le dialogue avec les interlocuteurs du développement.

III. Approches de solutions

Ainsi, pour permettre à la diaspora centrafricaine de prendre activement en compte les objectifs de développement dans la formulation de son choix d'initiative, la Commission Organisation de la diaspora suggère la création d'un cadre susceptible de créer un environnement incitatif pour les ressortissants de l'extérieur du Centrafrique à participer au développement du pays au travers de différents supports : mise en œuvre de projets, coopération décentralisée, colloques. Un cadre de contact qui devrait permettre aux membres de la diaspora d'entretenir un dialogue permanent avec les partenaires au développement, dans le cadre du programme lié au développement solidaire, avec les institutions nationales et internationales afin de contribuer au développement durable du pays et accompagner l'Etat dans la lutte contre la pauvreté.

1. Dénomination

Cette structure pourrait prendre le nom de « Conseil Supérieur des Centrafricains de l'Extérieur » avec siège social à Paris et se positionner comme une organisation stratégique internationale de la diaspora centrafricaine servant de cadre de concertation organisée où la diaspora pourrait par son action, soit investir ou amener des investisseurs à s'implanter dans le pays, soit mettre sa compétence à la disposition du pays dans le domaine où cela est nécessaire.

2. Qu'est ce que le Conseil Supérieur des Centrafricains de l'Extérieur

Il s'agit d'une structure de la société civile centrafricaine organisée en dehors de l'Etat et de l'administration publique. Elle est donc indépendante de l'Etat et résulte d'initiatives des Centrafricains de l'extérieur visant le développement du Centrafrique. Elle est donc active dans différents domaines de la réduction de la pauvreté. Elle a un but non lucratif.

3. Le rôle du Conseil Supérieur des Centrafricains de l'Extérieur

Le Conseil Supérieur des Centrafricains de l'Extérieur est une structure de contact qui aura son siège à Paris, Capitale de la France et aura pour rôle de développer un dialogue continu entre les institutions publiques et privées d'aide au développement et la société civile centrafricaine résidant à l'étranger afin d'améliorer la collaboration et d'échanger de l'information au sujet de la mise en œuvre de l'aide au développement.

4. Les missions

Cette structure de contact pourrait s'employer à promouvoir un partenariat constructif et dynamique avec les institutions étatiques et les partenaires au développement sur la base de quatre grandes missions :

- La veille informative : suivre l'actualité des politiques et programmes européens et internationaux d'aide aux migrants et de développement solidaire.
- La représentation des intérêts : défendre et promouvoir les intérêts de la communauté centrafricaine auprès des institutions publiques et privées dans les pays d'accueil.
- Travailler en réseau avec les organisations de la société civile des autres communautés africaines à travers le monde
- Apporter un appui technique aux porteurs de projets dans le cadre des différents programmes de financement tout en leur apportant des informations actualisées sur les principaux partenaires financiers et les autres sources de financement (collectivités territoriales, bailleurs multilatéraux, financements privés)

5. Concept-clé

Le Conseil Supérieur des Centrafricains de l'Extérieur s'organisera autour du concept-clé de la diaspora telle que définie dans le rapport de la section affaires économiques et financières du conseil économique et social de la République Centrafricaine.

6. Diaspora

On entend par diaspora, tous phénomènes résultant de migration de populations dans plusieurs pays à partir d'un foyer émetteur. Dès lors, la diaspora centrafricaine désigne la dissémination de la communauté nationale à travers le monde. Une dissémination qu'on peut géographiquement localiser en France, en Belgique, au Canada, aux USA. En Afrique Centrale, elle est localisée au Cameroun, au Congo Brazzaville et au Tchad. En Afrique de l'ouest, notamment au Bénin, au Togo et en Côte d'Ivoire. En Afrique du nord, au Maroc.

7. Forme juridique retenue

La forme associative telle que définie dans la loi française de 1901 sur les associations est celle que la commission a retenu.

8. Les Objectifs du Conseil Supérieur des Centrafricains de l'Extérieur

a) Objectifs généraux :

- Défendre l'apport des Centrafricains de l'extérieur dans les politiques et les actions d'aide au développement
- Suivre les politiques publiques et les événements nationaux et internationaux concernant l'apport et le rôle des migrants dans le développement
- Œuvrer à la promotion des investissements
- Favoriser et susciter la construction de positions communes et des synergies géographiques entre les organisations civiles des Centrafricains de l'extérieur

- Encourager les initiatives des associations de la diaspora dans leur volonté de participer au développement
- Entretien et renforcer la solidarité entre les Centrafricains de l'extérieur
- Veiller aux intérêts de la diaspora auprès des autorités du pays d'accueil
- Aider à l'intégration de la diaspora dans les pays d'accueil

b) Objectifs spécifiques :

De façon spécifique, le Conseil Supérieur des Centrafricains de l'Extérieur assignera des objectifs en fonction des particularités de chaque région ou pays d'accueil et à l'intérieur de chaque région ou pays en fonction des besoins/vœux de la communauté.

9. Organisation du Conseil Supérieur des Centrafricains de l'Extérieur

La commission propose une organisation interne telle que :

- *Au plan international* : Le monde entier sera divisé en pôle régional de concentration de la diaspora centrafricaine. Ainsi, il sera donc institué au niveau de chaque pôle un Conseil Pôle de la diaspora.
- *Par pôle régional* : On entend un regroupement de pays, exemple le Bénin et le Togo peuvent former un pôle, la France et la Belgique forment un autre pôle.
- *Au plan pôle régional (pays)* : Chaque Conseil Pôle de la diaspora sera divisé en Conseil Région de la diaspora. Exemple le Conseil Pôle Amérique sera divisé en Conseil Région Canada et en Conseil Région USA. Tout comme le Conseil Pôle de la diaspora France/Belgique sera divisé en Conseil Région France et en Conseil Région Belgique.

Naturellement le Conseil Région France peut se subdiviser en Conseil Sous Région de la diaspora Nord, Centre, Sud.

10. Les organes du Conseil Supérieur des Centrafricains de l'Extérieur

Il y aura des organes formels, des organes non formels et des organes fonctionnels.

a) Les organes formels (4) :

Ce sont des organes qui détiennent un mandat électif :

- *L'Assemblée Générale* : Présidée par le Ministre des Affaires Etrangères, elle réunit chaque année tous les conseils Pôle de la diaspora, se prononce sur le rapport de chaque Conseil Pôle de la diaspora et définit les grandes orientations.
- *Le Conseil d'Administration* : Il est constitué de représentants de chaque Conseil Pôle de la diaspora et se réunit au moins trois fois par an.
- *Le Bureau International* : Il est constitué de sept membres élus par le Conseil d'Administration et administre le Conseil des Centrafricains de l'Extérieur dans l'intervalle des réunions du Conseil d'Administration
- *Le comité exécutif* : Composé d'un nombre limité d'élus pour un mandat à déterminer, le comité exécutif est l'organe d'exécution au niveau de chaque Conseil Pôle.

b) Les organes informels (4) :

Ce sont des organes qui donnent des avis consultatifs non contraignants et qui peuvent formuler des recommandations.

- *Les Commissions Spécialisées* : donnent des conseils dans leurs domaines d'intervention. Ainsi, chaque Conseil Pôle de la diaspora sera animé par des commissions :
 - Commission projet d'investissement, validation et financement.
 - Commission finances et recherche de financement.
 - Commission relations extérieures et internationales.
 - Commission affaires juridiques et humanitaires.
 - Comité information et intégration

- Comité des « sages » : il s'agit des personnalités Centrafricaines de la diaspora cooptées pour leurs expertises pour assister chaque Conseil Pôle. Ce comité aura pour vocation de préserver la force de proposition du Conseil des Centrafricains de l'Extérieur.
- Club des Sociétaires : le club regroupera uniquement des opérateurs économiques ou désireux de faire des affaires en Centrafrique et qui s'engagent à travailler sur des hypothèses d'investissements.
- Comité des Elus : il s'agit d'un organe de réflexion et d'appui composé exclusivement des Centrafricains de la diaspora élus des collectivités territoriales en France par exemple.

c) Les organes fonctionnels (2) :

Ce sont des organes de travail qui dispose d'un monopole d'initiatives dont l'exécution est soumise à l'accord du Bureau International.

- La conférence des Présidents de Conseils Pôle
- La conférence des Rapporteurs des commissions spécialisées.

11. Fonctionnement du conseil des Centrafricains de l'Extérieur

Ce sont les membres de chaque Conseil Pôle qui fondent en droit l'existence, la légitimité et l'action du Conseil des Centrafricains de l'Extérieur. Seront donc membres : les entreprises, les associations, les individus, les autres. L'Assemblée des membres au niveau de chaque Conseil Pôle élira en son sein le Comité Exécutif et mandate ses représentants qui composeront le Conseil d'Administration du Conseil Supérieur des Centrafricains de l'Extérieur. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres le Bureau International du Conseil Supérieur des Centrafricains de l'Extérieur.

a) Les sièges des organes

En dehors du siège du Conseil Supérieur des Centrafricains de l'Extérieur qui sera fixé à Paris, les sièges des organes ne seront pas concentrés dans une seule Capitale. Les statuts établiront les sièges des différents Conseil Pôle de la diaspora.

b) Sources de financement

- Subventions publiques dans le cadre des facilités financières liées au programme du développement solidaire
- Fonds européen de développement
- Revenus provenant d'activités diverses
- Tout autre revenu autorisé par la loi.

12. Parti retenu

Etape 1 : Le parti retenu est celui d'une démarche d'appel auprès de la population estimée de la diaspora centrafricaine à travers le monde :

- Les diplomates ;
- Les fonctionnaires internationaux ;
- Les travailleurs ;
- Les fonctionnaires et stagiaires ;
- Les étudiants ;
- Les associations ;
- Les autres.

Etape 2 : Une assemblée générale constitutive N° 1 sera convoquée au niveau de chaque Conseil Pôle de la diaspora (France, Belgique, Canada, USA, Bénin, Congo Brazzaville ...) afin de présenter la structure, ses enjeux, ses objectifs, son fonctionnement et ses organes de gouvernance.

Etape 3 : Une assemblée générale constitutive N° 2 est convoquée pour la mise en place d'un bureau provisoire avec la mission expresse de travailler les textes fondateurs.

Etape 4 : Une assemblée générale constitutive N° 3 est convoquée pour adopter les textes fondateurs.

IV. Les préconisations

Cette démarche de création du Conseil des Centrafricains de l'Extérieur nécessite l'implication de l'Etat Centrafricain à plusieurs niveaux.

1. Dans le cadre réglementaire :

Par la mise en place d'une convention cadre de mise sous tutelle qui délimiterait cette implication de l'Etat et qui garantirait au conseil d'exercer la plénitude de ses attributions et la maîtrise de sa stratégie. Cette convention de mise sous tutelle du Ministère des Affaires Etrangères fixera les modes d'exercice de celle-ci tant à Paris au siège du Conseil des Centrafricains de l'Extérieur, que sur les autres terrains d'implantation des Conseils Pôle de la diaspora. Les Ambassadeurs assurant la cohérence de l'Etat veilleront à l'application de la convention.

Définir de manière claire l'action extérieure de l'Etat en matière économique et sociale par une prise en compte du Conseil Supérieur des Centrafricains de l'Extérieur comme partenaire dans les réflexions à mener.

2. Dans le cadre institutionnel :

Renforcer la capacité du conseil par la mise à disposition d'un actif immobilier sous forme de bureau dénommé « Maison de la Diaspora » un lieu ressource multidimensionnel pour tous les Centrafricains de l'extérieur souhaitant investir, faire du social, transmettre une compétence, une expérience et qui proposera tout un ensemble de services spécialisés à son public (service d'accueil, services spécialisés : protection sociale, douanes, fiscal, informations médicales, transfert de marchandises, retraite, réglementation spécifiques)

COMMISSION ENTREPRISE

Rapporteur : Elvis NGBONDO-SAKPO



Elvis NGBONDO SAKPO

La Commission Entreprise a été constituée, le 18 Juillet 2009 à Paris, lors de la réunion d'information sur le séminaire que souhaite organiser le gouvernement centrafricain afin de trouver des voies et moyens pour dynamiser la création des entreprises par les Centrafricains, notamment ceux de la diaspora.

La Commission Entreprise a eu la mission de réfléchir sur les conditions d'investissements en Centrafrique et les moyens à mettre en œuvre pour encourager l'entrepreneuriat de la part des Centrafricains de la diaspora. Pour y parvenir, les membres de la commission se sont essentiellement servis des outils Internet pour débattre de leurs points de vue.

Cette commission se compose comme suit :

1er Rapporteur : Elvis NGBONDO-SAKPO

2ème Rapporteur : Francis KOPAYE

Membres :

Brice GODDOT NZONGUIA
Esther WALIFETE
Roger ANDJALANDJI
Urbain ALAZOULA
Patrick BIDILOU NIABODE
Eric DAMANGO
Cyriaque GANIOT
Eric Didier GOUPANDE
Jean-Pierre GUEREKPIDOU
Harley KENGUELEWA
Bertin MABOULA
Félix MAYANGA
Aymeric Brice NGANDZALE
Martin Achilles NGBODA
Delphine YAKAZANGBA-KPOTCHIE

I. Préambule

Depuis plusieurs années, les gouvernements successifs ont mis en place de nombreux dispositifs pour encourager la création d'entreprise. Aujourd'hui, constat est fait que ces dispositifs n'ont pas pu voir émerger un secteur privé national permettant de densifier l'économie et consolider les ressources de l'Etat centrafricain.

Face à cette réalité, le gouvernement a décidé de remettre à plat sa politique d'encouragement à la création des entreprises afin d'augmenter l'ensemble des initiatives prises par les Centrafricains, notamment ceux vivant à l'étranger.

Ce nouvel axe politique part d'un constat simple : à l'heure où les grandes entreprises se sont peu à peu retirées du pays, suite aux différentes crises internes, seul l'accroissement significatif du nombre de PME serait à même d'agir sur la croissance et sur l'emploi.

Il est établi que la diaspora centrafricaine – à l'exemple d'autres communautés – constitue un potentiel d'investissement en terme matériel, intellectuel, humain et financier non négligeable. Les Centrafricains de l'étranger ont définitivement compris le besoin de prendre part activement à la reconstruction socio-économique de leur pays d'origine. Il est aussi à noter que ces volontés, malgré l'engouement et quelques expérimentations sur le terrain, se heurtent régulièrement aux difficultés liées notamment aux mécanismes de financement et aux dispositions réglementaires peu favorables.

D'autant plus que le Centrafrique dispose d'atouts majeurs qui devraient permettre aux entreprises qui s'y installent, de se développer et de rentabiliser leurs investissements de façon remarquable pour mieux aborder les mutations liées à la mondialisation : des ressources naturelles insuffisamment exploitées dans de nombreux domaines, des secteurs d'activité vierges et ne souffrant d'aucune concurrence, une politique d'immigration facilitant l'importation de la main d'œuvre nécessaire à court terme, une volonté politique de doter le pays de dispositions réglementaires et législatives pour permettre une grande créativité et un marché commun à fortes potentialités...

Le séminaire que le gouvernement et les partenaires de la RCA ont initié tentera de trouver des réponses à ces questions. Il s'agira donc de réfléchir sur les voies et les moyens à mettre en œuvre pour stimuler des investissements de la part des ressortissants centrafricains installés à travers le monde. Il sera abordé, entre autres les questions relatives aux incitations à déployer, des mesures de formation et d'accompagnement à la gestion des entreprises et d'un cadre réglementaire lisible par tous.

Saisissant l'opportunité du premier séminaire sur les possibilités d'investissement de la diaspora, la «Commission Entreprise» souhaite soumettre un ensemble de pistes faites de propositions. Il est à noter que ces propositions n'ont aucunement l'ambition d'être un catalogue de « leçons » à donner au gouvernement, mais une contribution citoyenne pouvant renforcer la politique gouvernementale en matière économique et, répondre dans la mesure du possible aux questions relatives au développement de notre Centrafrique.

La Commission s'est penchée sur différents freins à la création des entreprises et en a déduit douze (12) propositions très concrètes destinées à favoriser l'entrepreneuriat en Centrafrique, autour de quatre (4) actions majeures.

1. Simplifier le cadre réglementaire et administratif pour le rendre plus favorable aux PME
2. Promouvoir l'esprit d'entreprise et les compétences entrepreneuriales
3. Mettre en place un dispositif de soutien financier adapté aux besoins des entreprises de tailles modestes
4. Soutenir le potentiel de croissance des PME, les «bamara», par des mesures spécifiques à l'innovation et améliorer l'accès des PME aux marchés publics.

II. Nos propositions

1. Action 1 : Instauration d'un cadre réglementaire et administratif plus favorable aux PME

La création d'entreprise est un enjeu majeur pour le développement de notre tissu économique et pour la compétitivité de notre pays. Pour l'encourager, la Commission Entreprise entend promouvoir un environnement réglementaire adapté et incitatif.

La commission a conscience qu'un minimum de réglementation et d'administration est nécessaire au bon fonctionnement d'une société (régulation des marchés et protection du public). Mais face au besoin d'alléger et de simplifier les démarches administratives et réglementaires dans les domaines tels que la fiscalité, l'emploi, elle préconise un dispositif d'accompagnement aux PME au sein de centres de gestion agréés (CGA).

L'action visant à rendre plus attractif le cadre réglementaire se décompose à travers les propositions suivantes :

a) Simplifier la lisibilité de la législation en créant un Code d'investissement spécifique aux PME

La création et le développement des PME sont un enjeu majeur pour le développement de notre tissu économique et pour sa consolidation. Le bassin économique centrafricain doit renouer avec la croissance et la compétitivité à la fois sur le plan sous-régional qu'international. C'est pourquoi il importe de doter notre système économique d'un dispositif législatif innovant, adapté et incitatif, en élaborant un Code des PME.

L'objectif de code est double :

- Encadrer et encourager les projets d'investissements,
- Soutenir et accompagner l'esprit d'entrepreneuriat

Comme dans diverses contributions reçues dans le cadre de la préparation du forum, loin de se substituer au gouvernement, la commission fera des propositions soient des textes juridiques, soient des mécanismes à mettre en place, chaque fois que cela est nécessaire pour appuyer ses interventions. Les échanges nés des différents travaux en atelier ont mis en évidence non seulement la disponibilité mais surtout l'expertise de certains membres de la diaspora quant à la rédaction du code relatif aux investissements des PME.

Au préalable, un texte de loi relatif à l'investissement des Centrafricains dans les PME doit être adopté par l'Assemblée Nationale. Quant au soutien à apporter et l'accompagnement à mettre en œuvre, deux éléments seront nécessaires :

- La création d'un Centre de Gestion Agréé, lequel viendra compléter et renforcer les missions de l'actuel du GUFÉ.
- La création d'un Fonds d'Investissement Dédié tendra à soutenir, de manière concrète, les politiques actuellement mises en œuvre par le gouvernement.

En définitive, ce nouveau code des PME aura pour conséquences :

- La catégorisation des entreprises en PME, en TPE, ME etc.
- L'accès aux différents financements et aux services
- L'accès facilité aux marchés publics, les opportunités de sous-traitance
- Les bénéfices de mesures fiscal-douanières incitatives et les dispositifs d'accès aux formations des entrepreneurs.
- Le renforcement des capacités des administrations en charge de la vie des PME
- Le respect des règles du civisme fiscal-douanier, de la bonne gouvernance et de l'environnement.

b) Encadrer les porteurs de projet et les chefs d'entreprises en créant un Centre de Gestion Agréé

Les échecs du passé, notamment l'expérience des départs volontaires assistés (DVA) de la fonction publique et la cohorte de drames humains qui s'en est suivi, ont conduit les membres de la Commission à adopter la proposition faite par de nombreux membres de la diaspora et consistant à la création d'un Centre de Gestion Agréé (CGA) dont le principal objet est de faciliter et d'accompagner la vie des

PME. Dans l'esprit de la Commission, bien qu'elle ne soit pas obligatoire, l'adhésion à un CGA pourrait être bien judicieuse dans la mesure où elle s'accompagnerait, sous conditions, d'avantages fiscaux. L'adhérent s'engage en contrepartie à remplir un certain nombre d'obligation.

Les Centres de Gestion Agrée qui ont déjà fait leur preuve dans de nombreux pays notamment en Afrique, tardent à s'installer dans notre Centrafrique. Ces centres sont des outils d'accompagnement global mené par des équipes pluridisciplinaires formées dans le domaine de la création et de développement d'entreprise. Grâce à leurs missions d'assistance technique, de recherche de financement par exemple, ils peuvent intervenir auprès de l'entrepreneur tout au long de la vie de son entreprise. Ces Centres de Gestion Agrée trouveront leur importance, leur légitimité dans le processus d'intégration des entités informelles dans le circuit formel. Dès lors, il y a nécessité pour ces entreprises de jouer enfin un rôle dans la maîtrise des activités jugées prioritaires, en s'appuyant sur un cadre de conseil et d'accompagnement. Pour finir, ces Centres Agréés participeront à l'élargissement de l'assiette de la TVA et à consolider le système économique centrafricain.

Le rôle du CGA est d'assister et de surveiller la gestion de l'entreprise adhérente. Il a ainsi pour mission de lui fournir tous les services en matière de gestion notamment dans les domaines de l'assistance technique et de la formation. En plus des CGA, la Commission a également retenu la proposition de faciliter l'implantation de pépinières d'entreprises ou centres d'affaires.

Structure d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'appui aux porteurs de projets et créateurs d'entreprises, la pépinière est un outil de développement économique local. Elle offre un suivi de la création jusqu'au développement de l'entreprise et à son insertion dans le tissu économique.

Les services proposés aux créateurs d'entreprises sont limités dans le temps (la durée est en général de 5 ans maximum). Ceux-ci comprennent :

- L'hébergement : solutions immobilières comprenant locaux adaptés, accueil et salles de réunion. Les contrats de location prennent la forme de baux non commerciaux pouvant aller jusqu'à 48 mois (renouvelable deux fois). Les pépinières peuvent aussi aider le créateur vers la sortie du dispositif par la recherche d'un nouveau local.
- L'accompagnement : suivi régulier par le directeur de la pépinière et son équipe pour conseiller le créateur, l'informer par des conférences, animations ou des échanges avec d'autres créateurs, l'orienter vers des organismes extérieurs partenaires dans le domaine juridique, comptable, fiscal, bancaire, commercial, de la gestion et du développement technologique.
- Les services partagés : secrétariat, courrier, reprographie, Internet haut débit etc.

Il existe plusieurs types de pépinières, correspondant chacune à des profils d'entreprises différents.

c) Repenser la fiscalité en vue de l'éclosion de l'activité économique et du respect des contraintes environnementales

La Commission Entreprise souligne que l'environnement des entreprises est trop complexe et peu visible en raison de la méconnaissance des règles fiscales. Cette situation engendre des difficultés et des coûts pour les PME qui souhaitent se mettre en conformité avec les textes réglementaires. Pour simplifier et alléger les procédures de mise en conformité avec la législation en matière de fiscalité, la Commission relaie le souhait de la diaspora de travailler avec les autorités centrafricaines sur une politique fiscale qui permet de contribuer à l'amélioration des relations avec les entreprises pour une meilleure éclosion de l'activité économique.

Un projet pilote pourrait alors être initié dans un secteur d'activité avant d'en étendre les modalités à l'ensemble de l'économie nationale. Il sera également pris en compte de différents critères de respect de l'environnement. Cela viendrait à privilégier des solutions qui auraient des conséquences peu nuisibles sur la nature et donc l'humain. Une réflexion a déjà été amorcée sur la fiscalité automobile en vigueur dans notre pays afin de favoriser l'importation des véhicules peu polluants. Le cas du Guichet Unique de Douala a plus particulièrement fait l'objet de nombreux échanges au sein de la Commission Entreprise.

En effet, nombreux sont ceux qui estiment que ce poste douanier, de par son fonctionnement, constitue un frein à l'affrètement de marchandises par Douala. Comprenant les préoccupations des autorités

publiques qui veulent limiter la fraude fiscale, les membres de la Commission ont imaginé que, comme dans le cas du fret aérien, lorsqu'un envoi de marchandises est effectué par la mer ou par la route en groupage, auprès d'une société de transit présente en Centrafrique et disposant de magasins sous douane, il serait sans doute judicieux que les taxes douanières soient dues à Bangui pour les membres de la diaspora.

d) Mettre à la disposition des entreprises un « agent de liaison » qui servirait d'interface entre les PME et les administrations

Il existe un foisonnement de textes réglementaires, de guichets administratifs, de formulaires en tout genre, et une profusion de démarches auxquelles sont soumises les entreprises. Une complexité que l'on retrouve dans tous les domaines, du droit du travail au droit fiscal, et cela à chaque étape de la vie d'une entreprise. Les PME sont particulièrement handicapées par la multiplication des textes, des procédures réglementaires et des changements incessants qui y sont apportés, car elles ne disposent ni d'un personnel qualifié pour y faire face, ni des moyens financiers pour sous-traiter les procédures les plus délicates et éviter de se mettre ainsi en infraction avec la loi.

C'est pourquoi, la Commission Entreprise a pensé à un moyen qui permettrait de décharger les entreprises d'inutiles contraintes administratives en mettant à leur disposition un « agent de liaison » avec toutes les administrations. Cet agent spécial servirait d'interface entre les PME et toutes les institutions publiques.

Pour la mise en œuvre opérationnelle de cette proposition et soucieuse de ne pas alourdir les dépenses publiques, la commission a envisagé trois options :

- Dans les grandes villes, ce rôle serait dévolu aux CGA au sein desquels sera affecté un agent de l'Etat ;
- Pour la diaspora, cette mission pourrait échoir à un conseiller de l'Ambassade de Centrafrique ou du Consulat ;
- Dans les petites villes du pays qui ne disposent pas de bureau du CGA, le préfet ou sous-préfet affecterait un membre de son cabinet.

Cette mesure que nous préconisons aurait l'avantage de mettre l'administration « au service » des entreprises et non l'inverse.

e) Créer, dans chaque région du pays et au sein des principales chancelleries centrafricaines, un guichet unique dédié à l'accueil des porteurs de projets

La Commission a salué la mise en place du Guichet Unique de Formalité des Entreprises (GUFÉ) et encourage le gouvernement à poursuivre dans cette voie en facilitant les possibilités de création, modification ou cessation d'entreprise par voie électronique. L'informatisation et la mise en commun de toutes les entités administratives concernées par la création des entreprises permettraient de réduire les délais d'enregistrement de 7 jours actuellement à 3 jours ouvrés.

Mais d'ores et déjà, il serait bon de multiplier les points d'accueil du GUFÉ à travers tout le Centrafrique et dans les pays majeurs d'émigration centrafricaine. La création dans chaque région ou dans les pays où se concentre la diaspora centrafricaine d'un guichet unique dédié aux porteurs de projet et au développement des PME permettrait de bénéficier d'une interface avec les institutions du pays. En effet, de nombreux investisseurs sont vite découragés lorsqu'ils se rendent compte que tout est géré à Bangui et qu'il faut se confronter à la lourdeur administrative pour faire avancer les choses.

Un tel point d'ancrage ferait gagner du temps à tous et faciliterait automatiquement la création de nouvelles entreprises.

Ainsi, le guichet unique, tel que nous le proposons, aurait pour rôles :

- La coordination, l'information et la formation sur les dispositifs d'aide à la création et au développement des entreprises,
- La création d'une base de données sur les entreprises,
- La mise en relation et le regroupement d'entreprises autour d'un projet d'innovation.

La diaspora s'organisera de manière à apporter un soutien aux autorités centrafricaines pour que la mise en place de ces structures ne puisse pas trop peser sur le budget national.

2. Action 2 : Promouvoir l'esprit d'entreprise et les compétences entrepreneuriales

L'esprit d'entreprise et la performance économique sont intimement liés en termes de créativité, de croissance économique, de création d'emplois et d'innovation. Mais, plus que cela, l'esprit d'entreprendre est un vecteur de l'épanouissement personnel et peut renforcer la cohésion sociale permettant à toute personne de tout horizon et de toute origine ethnique de créer sa propre activité.

Dans le cadre de ses travaux, la Commission Entreprise a souhaité que s'engagent des initiatives pour exploiter pleinement le potentiel entrepreneurial tant au sein de la diaspora qu'à l'intérieur du pays. Cela passera, par exemple, par l'organisation de manifestation dans un certain nombre de villes.

a) Promouvoir l'esprit d'entreprendre parmi les jeunes

Former les entrepreneurs et stimuler chez les jeunes le goût d'entreprendre constituent un enjeu majeur pour notre pays. Tout le système éducatif, du fondamental au supérieur, doit y contribuer en modelant ses programmes pour que la connaissance des métiers, des professions et des filières professionnelles puisse progresser dans les cursus scolaires en même temps que la construction de parcours personnels. Cet apprentissage passe par la mise en place dans les programmes de découverte professionnelle. En classe de 4ème ou 3ème, par exemple, il peut être instauré un cours qui permettrait aux élèves de connaître le fonctionnement d'une entreprise, d'identifier les métiers et leur rôle dans la vie d'une entreprise. Ce supplément de cours serait assuré par le biais d'une collaboration entre l'éducation nationale, la chambre de commerce et le conseil économique et social. Il s'en suivra, en classe de 1ère un stage d'immersion en entreprise de quelques jours qui donnerait lieu à un exposé noté.

Cette initiative permettra d'intégrer la connaissance du monde professionnel et donc de l'entreprise directement dans le cursus scolaire. L'on peut également envisager des concours de mini-entreprises inter établissements. De même, pour pouvoir toucher tous les jeunes, des actions doivent être menées enfin en dehors des écoles. Cela se présenterait alors sous forme de concours destinés à certaines catégories d'âge et qui récompenseraient des initiatives de jeunes dans la conception d'entreprises réelles ou virtuelles.

De nombreuses études démontrent que les jeunes représentent un réel potentiel d'initiative et de créativité ; ils manifestent d'ailleurs fréquemment un fort désir de prendre des responsabilités et de s'engager. Il est donc important d'agir en amont, afin de déceler, de reconnaître et de faire fructifier un maximum d'idées parmi les jeunes. C'est pourquoi, la commission propose de créer des « cités des projets », conçues comme des ensembles de services, d'outils, de méthodes, réunis en un même lieu et dédiés à la culture de l'initiative. Ces lieux devront permettre :

- de faire participer les jeunes, dès le plus jeune âge, à des séquences de sensibilisation à l'esprit d'initiative et, dans un second temps, à des actions en vraie grandeur visant la mise en œuvre de leurs idées (concours d'idées),
- de proposer aux jeunes sans qualification ou en difficulté scolaire des projets de création,
- d'inclure, dans les filières technologiques, professionnelles ou supérieures, une information sur la démarche de projet,
- de mettre en valeur, sous des formes diverses (forums, expositions, rencontres, vernissages...) les réussites et les parcours de jeunes porteurs de projets.

Cette initiative serait soutenue par la diaspora qui dispose d'un vaste réseau d'associations capables de prendre les activités en charge.

b) Développer des relations entre l'enseignement ou la formation et l'entreprise

La promotion de l'esprit d'entreprendre à travers l'enseignement, la formation et la mise en réseau d'acteurs de l'accompagnement pourrait permettre d'accélérer la création d'entreprise et de maintenir cette cadence au-delà d'une seule génération. En effet, parler de l'entrepreneuriat c'est faire référence à la notion d'entreprendre, non pas uniquement dans le sens de gains et de profits mais dans celui d'éveiller, de commencer, d'adhérer et de s'investir à travers un objectif ou un projet. Vu sous cet angle, nous pouvons prétendre que chaque élève est un entrepreneur en devenir.

Dès l'enseignement primaire, en mettant en place des programmes pour développer le goût de l'effort, de la créativité, de l'autonomie, et la solidarité chez les plus jeunes, l'éducation nationale aura mis en place les bases pour :

- développer une pédagogie entrepreneuriale pour former des citoyens et des citoyennes de demain
- permettre aux enfants de se familiariser avec le mode de fonctionnement d'une entreprise
- favoriser l'apprentissage par projet
- et permettre aux élèves d'apprendre dans l'action.

L'idée du développement d'une culture entrepreneuriale dans les écoles peut se faire à travers quelques initiatives que la diaspora, grâce à son vaste réseau associatif, pourrait soutenir :

- lancer une campagne nationale de promotion de l'esprit d'entreprendre
- organiser au niveau national un concours des meilleurs projets pédagogiques.
- accompagner les enseignants par la formation et des actions de sensibilisation.

Au niveau de l'enseignement supérieur et professionnel, la Commission Entreprise, à travers ses débats, propose d'introduire dans les cursus des «modules» optionnels sur la connaissance de l'environnement économique et professionnel et sur l'aide à la construction du projet professionnel. C'est l'avenir du Centrafrique qui passe par le développement du goût d'entreprendre et la création d'entreprises.

c) Mettre en place un régime de protection sociale pour les entrepreneurs

Le risque est inhérent à l'esprit d'entreprise. Mais pour l'atténuer, la commission a pensé à deux facteurs susceptibles d'encourager plus de personnes à devenir entrepreneur : l'enregistrement rapide et moins cher d'une entreprise et l'équilibre plus juste entre le risque pris et la rémunération éventuelle.

La création d'une entreprise a connu une avancée non négligeable par l'instauration du Guichet Unique des Formalités des Entreprises (GUFÉ) qui permet un enregistrement et la délivrance d'un registre du commerce en 7 jours ouvrés. L'informatisation de tous les services publics concernés par cette procédure conduira sensiblement à une réduction de ce délai. Pour ce qui concerne l'appréciation du risque, un aspect que la commission a pensé débattre lors du séminaire concerne la protection sociale des entrepreneurs afin de les prémunir contre les risques personnels. Ainsi la commission verrait d'un bon œil la mise en place d'un régime de protection sociale des indépendants, des professions libérales et des propriétaires d'entreprises, y compris de leurs familles. Cela pourrait alors concerner l'assurance maladie, les garanties de revenus en cas d'incapacité professionnelle, les droits à pension, etc.

En effet, il est fréquent que les commerçants, artisans, ainsi que les membres de professions libérales se fassent aider par leur conjoint et/ou enfants. Il faudrait donc définir un statut pour les conjoints suivant le degré de leurs implications dans la vie de l'entreprise.

d) Spécialiser les territoires par zones d'activité ou pôles de développement

En terme structurel, les membres de la commission « Entreprise » proposent la mise en place des zones d'activité et de compétitivité :

Zones d'activité : Elles auraient pour vocation de concentrer les efforts nécessaires au développement de certaines activités commerciales au vu d'un dynamisme des bassins d'emplois locaux. Il s'agit pour cette proposition, de spécialiser les régions de la Centrafrique par métier, activité et de tout mettre en œuvre pour un développement harmonieux. Ainsi, ces zones d'activités deviennent, chacune à leur échelle, un moteur de développement socio-économique local et répondent par la même occasion au besoin de mettre en valeur les ressources humaines et naturelles locales.

Les zones d'activités à travers leur rôle de conception, d'aménagement, de gestion et d'animation de la vie économique locale devraient imposer les composantes suivantes :

- Economique : assurer le succès commercial et le développement des entreprises par une politique volontariste d'ouverture vers l'extérieur du bassin économique, des priorités dans l'accès aux marchés publics
- Social : faciliter l'accès à l'emploi de la main d'œuvre locale, améliorer les conditions de travail des employés et lancer de grands projets dans le domaine des infrastructures par exemple.
- Environnement : prévenir les impacts sur l'environnement des aménagements des zones d'activité et sensibiliser au respect de la protection de l'environnement géographique et économique.

La réalisation et le suivi de la mise en place d'une telle politique devront être assurés par un comité de pilotage comprenant des représentants de la diaspora qui souhaitent y jouer un rôle actif.

3. Action 3 : Mettre en place un dispositif de soutien financier adapté aux besoins des entreprises de tailles modestes

L'accès des PME au financement reste plus difficile en Centrafrique que dans les autres pays du continent. S'il existe tout de même de fortes disparités entre les banques de la place, ces contraintes de financement demeurent néanmoins le principal obstacle à la création et au développement des entreprises dans le pays. L'accès au financement est pourtant essentiel pour les entreprises quel que soit leur niveau de développement.

En effet, le secteur privé représente un outil puissant de développement pour un pays tel que le Centrafrique, à la fois principal moteur de croissance et de création d'emplois et relais des politiques publiques grâce notamment à la concertation publique privée. Si l'on arrive à changer les choses, les PME, notamment celles que la diaspora entend créer sur place, contribueront à la fourniture de services essentiels. Les gains qui en résulteraient pour les pouvoirs publics seront alors sans commune mesure avec les montants de l'aide publique au développement. D'où la nécessité de profiter du souffle qu'offre le point d'achèvement de l'initiative PPTE pour orienter les nouvelles dépenses de l'Etat.

a) Concevoir un fonds d'investissement dédié à la création et à la promotion des PME

Une fois de plus, il en ressort des travaux en ateliers l'opportunité de concevoir un véritable Fonds d'investissement et de promotion des PME. Ce Fonds destiné à compenser la frilosité des établissements financiers est une mesure phare de nos propositions. Sa mise en place doit résulter d'une volonté politique afin de doter la PME centrafricaine dans son ensemble et la diaspora en particulier, des moyens nécessaires au financement de leurs futurs projets d'entreprise. Bien entendu, les discussions avec les partenaires présents au forum permettront d'envisager les contours (sources de financement, cadre juridique, fonctionnement...) de ce Fonds. Il sera envisagé d'intégrer à ce Fonds d'investissement une souscription à un Fonds de garantie. Ce Fonds d'investissement pourra s'articuler autour de 4 pôles :

- Pôle Développement (Diagnostic et Conception, Validation des projets)
- Pôle Assistance (Gestion budgétaire et Recherche de financements)
- Pôle Evaluation (Bilan et Ajustement des projets)
- Pôle Administratif (Fonctionnement & Gestion structurelle)

Ce fonds pourrait être alimenté directement par un produit d'incitation à l'épargne distribué auprès des banques locales ou encore par la possibilité accordée aux entreprises qui le souhaitent, de déduire de leurs bénéfices imposables les sommes qu'elles mettent à la disposition des créateurs d'entreprises :

- soit sous forme de donation,
- soit sous forme de souscription au capital.

De même, le gouvernement pourrait définir des pénalités financières pour les entreprises qui ne rempliraient pas leurs engagements en termes, par exemple, de proportion de nationaux dans l'effectif,

d'écart salarial entre les nationaux et les expatriés, etc. Ces pénalités viendraient alors compléter les ressources mobilisées pour ce fonds d'investissement.

b) Soutenir les initiatives de la micro finance pour promouvoir la création de très petites entreprises (artisanat)

La commission a reçu de nombreuses propositions afin de mettre la micro finance au service de la création et du financement de très petites entreprises. Celle que la commission a souhaité porter à la connaissance des participants au séminaire consiste en une avance de capital pour soutenir une activité économique, remboursable par un membre de la diaspora.

L'idée serait d'ouvrir une permanence au sein des CGA afin de recevoir les porteurs de micro projets à faible capital de départ. Les projets seront sélectionnés et présentés à la diaspora, via un site Internet tel que www.McKenson-Invest.com pour être sponsorisé.

Au sein de la diaspora, suivant les règles fiscales de chaque pays d'accueil, il serait alors possible de créer un fonds commun de placement dans lequel chacun pourrait souscrire, contre une rémunération décidée par l'organe de coordination de la diaspora, et participer à la création indirecte de richesses.

En France, par exemple, le gouvernement a décidé de faire bénéficier aux souscripteurs des fonds d'investissements de proximité d'une réduction d'impôt de 22% plafonnée à 10 000 € pour un célibataire et 20 000 € pour un couple, ainsi que de l'exonération des produits, plus-values et dividendes. Pour que ce mécanisme puisse fonctionner, il faudrait que le gouvernement centrafricain puisse signer des conventions avec les pays qui accepteraient de faciliter ce genre d'opérations. Cet outil de financement pour des micro entrepreneurs et de promotion de l'épargne poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser le développement d'activités génératrices de revenus par l'octroi de micro crédits à des porteurs de projet éloignés des systèmes bancaires traditionnels et ne répondant pas aux critères d'accessibilité aux financements publics.
- Appuyer la création de groupements d'intérêt économique constitués par des porteurs de projets qui évoluent dans le même secteur d'activité.
- Sensibiliser la diaspora à la mise en œuvre d'une épargne solidaire.
- Accompagner la réalisation de projet d'économie familiale avec un soutien financier et technique, dans les démarches administratives.
- Favoriser l'intégration économique et sociale des jeunes sans emploi. Explorer toutes les opportunités (tutorat, parrainage, centre de formation professionnelle...) et sensibiliser la jeunesse sur la nécessité de développer des activités génératrices de revenus et d'autonomie financière.

4. Action 4 : Encourager le potentiel de croissance des PME, les « bamara », par des mesures spécifiques à l'innovation et améliorer l'accès des PME aux marchés publics

Les défis modernes auxquels est confronté notre pays trouveront une meilleure issue si les réflexions et solutions viennent de notre propre initiative en concertation avec nos partenaires extérieurs. C'est pourquoi, dans notre réflexion sur les dispositions à mettre en œuvre pour stimuler la création, nous avons également pensé à donner une place particulière aux entreprises qui lanceront le pari de l'innovation et de la croissance « rapide ». Nous les avons dénommés les «Bamara».

Quels axes vont orienter les objectifs de cette proposition :

- Développer un statut spécifique de la PME innovante
- Développer des initiatives entre les PME, à travers un Fonds de soutien à la Recherche & Développement (R&D)
- Soutenir les échanges et les collaborations interentreprises au sein d'un Centre d'Affaire de d'Innovation (CAI)
- Faciliter la participation des PME centrafricaine aux projets de développement sous régionaux.

Conscient des différents handicaps de notre système économique, cet aspect devra concerner 3 secteurs d'activités bien identifiées : La protection de l'environnement, le Tourisme, les Nouvelles Technologies

de Communication. Prioritairement ce Fonds sera destiné aux projets portés par les acteurs du secteur informel. Mais partant de l'idée de fonder le mécanisme sur le principe de l'économie solidaire, un certain pourcentage sera réservé à une catégorie de la population (jeunes de -35 ans et femmes élevant seules leurs enfants). Les associations et les coopératives porteuses de projets seront également bénéficiaires des moyens mobilisés dans le cadre de ce Fonds.

a) Favoriser l'accès des PME locales aux marchés publics par la mise en place de normes d'utilisation de la sous-traitance

La consolidation de notre économie par la création massive d'entreprises pourvoyeuses d'emplois a besoin d'une stimulation à travers une meilleure organisation des appels d'offre.

En effet, la gestion des appels d'offre par le passé a souffert d'énormes dysfonctionnements. La promulgation de la nouvelle Loi afférente, va modifier positivement, sans aucun doute, les pratiques aux fins de rendre les appels d'offre accessibles en priorité aux Centrafricains de l'étranger. Prioriser l'accès aux Marchés Publics, aux travers des appels d'offre, des Centrafricains de l'extérieur, va non seulement encourager les initiatives privées mais aussi minimiser les coûts pour l'Etat et éviter d'éventuelles mauvaises qualités des prestations. Afin de mener à bien la politique de redynamisation du secteur des PME centrafricaines, nous pensons qu'une révision du Code des Marchés Publics est opportune. Au-delà des dispositions liées aux appels d'offre dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale, nous proposons d'intégrer une clause spécifique réservée aux seuls entrepreneurs centrafricains. Dans cette même volonté, il s'agira d'aller plus loin en exigeant une possibilité de sous-traitance à auteur de 25% en faveur des PME locales par exemple.

Enfin, pour compléter ce dispositif et permettre une participation significative des PME aux appels d'offres publics, la Commission souhaite que les mesures qui seront prises par le gouvernement prévoient la création de groupements d'opérateurs économiques. Ces organes permettraient à des entreprises, qui seules ne disposent pas des capacités techniques, financières et professionnelles suffisantes pour remporter un marché, de réunir leurs moyens humains et matériels pour présenter une offre commune concurrentielle.

V. Conclusion

Les travaux de cette commission ont été mus par un patriotisme et une envie unanime de toutes les centrafricaines et tous les centrafricains de l'extérieurs de converger dans le sens des réflexions entamées par le gouvernement actuel. Contribuer définitivement comme de véritables acteurs au développement socio-économique espérés par toute la nation, est le credo du travail présenté ici. Mais toutes ces intentions ou apports ne sauraient trouver leur sens si la volonté initiale, celle d'organiser cette grande première, prise par les gouvernants aille au-delà de simples intentions.

Aujourd'hui, il est inutile de porter une critique sévère des politiques engagées précédemment ou de revenir sur les égarements du passé et les choix qui ont pu être faits. Le temps est à la concertation pour des actions communes afin de reconstruire ensemble notre tissu économique meurtri par des conflits. Nous remarquons une conjonction de volonté nationale, d'un contexte politique raisonnable. C'est en ce sens qu'une politique emprunte d'ambition et d'audace en faveur de la création d'entreprise devra naître de ce forum. Cette nouvelle vision doit définitivement prendre en compte les entrepreneurs installés, des porteurs de projets, et tous ceux qui, indirectement peuvent favoriser l'esprit de création nécessaire à l'éclosion d'une économie poussée désormais vers la croissance et la création durable d'emploi. Solidaires d'autres commissions « Social », « Organisation de la Diaspora », « Education », « Santé », et « Sport & Culture » les membres de la commission « Entreprise » articulent l'ensemble de leurs propositions et souhaitent qu'une réelle attention soit portée sur l'ensemble du contenu du document final remis aux décideurs. A ce titre, un interlocuteur désigné à court ou moyen terme à l'issue des assises sera un élément déterminant pour le suivi des recommandations arrêtées.

Nous remercions toutes les centrafricaines et tous les centrafricains qui se sont mobilisés sans économie d'effort, avec leurs propres moyens matériels et financiers, pour la réalisation de ce rapport. Nous espérons avoir respect, le plus fidèlement possible, l'esprit des contributions de tout un chacun. Les propositions retenues par la Commission Entreprise et soumises à l'appréciation des autorités centrafricaines définissent les objectifs génériques à atteindre par la diaspora et l'opinion publique dans

le cadre du prochain **séminaire sur les investissements portés par la diaspora comme source de financement des PME**. Les cibles, les indicateurs et les calendriers d'avancement des actions clés à réaliser seront définis.

Les résultats des recommandations retenues au titre du séminaire devront être exprimés en termes d'impact sur la performance entrepreneuriale dans le pays :

- Culture d'entreprise renforcée: plus de personnes exprimant une préférence pour l'esprit d'entreprise; plus de démarrages d'entreprises, y compris celles issues de groupes ou de régions défavorisés, plus de nouveaux entrepreneurs reprenant des entreprises existantes et plus de nouveaux départs après un échec.
- Meilleure performance des entreprises se traduisant par une compétitivité et croissance accrues: bilans plus sains, innovation accrue du secteur privé, plus d'affaires pour les PME sur le marché intérieur et le marché sous régional, plus de créations d'emplois et plus d'entreprises à croissance rapide.
- Meilleur climat pour les entreprises: moins de temps et d'argent nécessaires pour se conformer aux exigences réglementaires et administratives.

Les progrès à réaliser au niveau de toutes les parties prenantes par rapport aux objectifs et cibles du séminaire ainsi que leur impact sur la performance seront évalués périodiquement. En raison du rôle clé que la diaspora devra jouer dans la réalisation des progrès, la commission veillera à ce que les engagements soient tenus à chaque fois qu'une des actions proposées aura fait l'objet d'une décision de la part des autorités politiques. À cet égard, il convient de rappeler que réduire les obstacles et offrir des services publics de soutien relèvent de la compétence des décideurs politiques, de sorte que les premiers résultats peuvent être attendus assez rapidement. Par contre, les attitudes et compétences entrepreneuriale dépendent de l'adoption par les Centrafricains de la politique qui ne peut porter ses fruits qu'à long terme.

COMMISSION SOCIALE

SOUS COMMISSION SOCIALE

Rapporteur : Virginie BAIKOUA YANIBADA



Virginie BAIKOUA YANIBADA

I. Préambule

La commission sociale regroupe en majorité des responsables associatifs qui interviennent à la fois en France et en République Centrafricaine. Au-delà des statistiques qui prouvent, à suffisance, la présence des associations sur le territoire national, les Centrafricains de l'étranger, investis dans les milieux associatifs, éprouvent la volonté voire la nécessité d'intervenir afin de faire profiter à leur Centrafrique les retombées et les bénéfices de leur investissement. La question à laquelle se heurtent toutes celles et tous ceux qui souhaitent investir ce domaine est celle des procédures.

Selon les témoignages et les expériences de ceux qui ont tenté cette approche, beaucoup de structures associatives interviennent en Centrafrique mais les répercussions visibles sur la vie des bénéficiaires de leurs actions restent à démontrer. S'ajoutent à cela une certaine difficulté dans les démarches relatives à la reconnaissance des associations. La création d'entreprises marchandes rencontre des difficultés liées à l'absence de financement. Les structures associatives doivent désormais jouer un rôle à la fois économique et social. Grâce à leur capacité économique, juridique et partenariale, les associations, ONG ou Coopératives pourront apporter une réponse adaptée en créant elles-mêmes de nouveaux services de proximité, ou en se faisant le relais des porteurs de projet auprès des institutions locales.

La France notre pays d'adoption et certains pays africains l'ont fait et les résultats sont probants. Pour cela, la Centrafrique se doit de concevoir et de mettre en chantier une politique capable d'organiser les activités associatives car les associations ont prouvé leur efficacité dans le paysage socio économique des pays qui les ont « adoptées ».

II. Quels rôles, peuvent jouer les structures associatives dans l'économie ?

En agissant de manière structurée, les associations intervenant sur le territoire vont faire naître un autre pan de l'économie centrafricaine : le secteur Non Marchand. En intégrant les associations, les coopératives, les ONG et d'autres organisations privées, à but non lucratif, dans le paysage socioéconomique, l'on crée naturellement un équilibre structurel économiquement bénéfique. Cet équilibre va contribuer à autoréguler le système économique. Le secteur non marchand ainsi conçu, va générer des emplois. Les structures associatives à travers leurs projets, vont, non seulement animer la vie des habitants mais aussi créer des acteurs économiques engagés.

Le cas du Burkina Faso illustre bien la démarche que nous proposons. Les associations, les ONG qui bénéficient naturellement des subventions vont, s'imposer comme un contre pouvoir à l'hégémonie du secteur « Marchand », et se définir ainsi comme une forme d'autorégulateur ou d'auto contrôleur du système économique. On pourrait aisément penser que l'équilibre de la structure économique de notre pays la Centrafrique passerait nécessairement par l'existence aussi forte, si non plus, d'un secteur «Non Marchand engagé» avec des valeurs d'une économie sociale et solidaire qui sont basées sur l'équilibre et la cohésion sociale. Leur mission technique sera d'entretenir, d'embellir et d'animer la vie de nos villes, villages et quartiers. Cette mission se traduira par une activité économique qui favorise l'insertion sociale et professionnelle de Centrafricaines et Centrafricains en situation de chômage, et l'émergence de nouveaux services, par exemple.

III. Diagnostic, état de lieux

- Procédure de demande d'agrément et de reconnaissance très longue et complexe Durée moyenne d'attente minimum deux ans,
- Lenteur administrative dans le traitement des dossiers souvent source de frustration et de tension,
- Difficultés d'acheminement des dons collectés,
- L'État demande le dédouanement sur les dons collectés auprès des associations qui ne sont pas exonérées de douanes.

Constat : Les associations centrafricaines manquent d'information.

- Aucun répertoire des associations locales et des Associations de Solidarité Internationale militant en faveur du développement en Centrafrique,
- Pas de centre d'information et de formation sur la vie associative,
- Faible connaissance des notions de base sur l'organisation et la gestion de la vie associative,
- Méconnaissance des organismes, et des structures de financement de projets associatifs sur le terrain.

IV. Contributions reçues

- Raccourcissement des procédures de reconnaissance,
- Mettre en place un groupage bien ficelé en partenariat avec l'Etat,
- Classement en catégorie des structures (association d'animation, association d'utilité publique, association de solidarité internationale...),
- Conditions d'exonération éventuelle des taxes fiscales et/ou douanières,
- Recensement et classification par thématique des associations,

- Élaboration d'un répertoire des associations locales et les associations de Solidarité Internationale militant en faveur du développement en Centrafrique,
- Création d'un lieu de ressources, une plate forme d'échange, d'information et de formation pour les associations d'ici et là-bas : LA MAISON DES ASSOCIATIONS.

1. Le rôle de la maison des associations

La maison des associations est un véritable outil au service de la vie associative qui aura pour mission de promouvoir et de dynamiser le tissu associatif local dans toute sa diversité et son pluralisme. En référence aux valeurs républicaines, elle devra prôner la laïcité, le respect de l'autre et l'ouverture, et agira dans un but désintéressé et favorisera les complémentarités et les solidarités inter associatives. Elle devra promouvoir le fonctionnement démocratique et paritaire des associations, caractérisé par la transparence, l'accès de tous à l'information, au débat et à la décision. Elle devra permettre à l'ensemble des associations centrafricaines d'ici ou de là-bas de bénéficier d'une structure de proximité susceptible de les assister dans leur fonctionnement au quotidien. Espace de rencontre, de dialogue, de réflexion et de conseils, la Maison des associations aura pour vocation d'accueillir et d'accompagner les associations dans leur développement et d'informer les habitants sur la vie associative locale.

2. Principes de fonctionnement de la maison des associations

Une maison des associations est créée pour :

- répondre aux besoins en locaux que ne disposent pas très souvent les associations,
- apporter des services matériels aux associations (photocopie des documents...), services informatiques, bornes Internet, service de documentation, etc.
- la mise à disposition de l'annuaire des associations ou ONG pour assurer leur promotion auprès du public de la ville ou de la commune,
- assurer l'accompagnement et les conseils dans les démarches, les demandes d'aide, etc.
- proposer des sessions de formation organisées pour les responsables bénévoles ou salariés, ou encore service de tenue de comptabilité ou de gestion de la paie. Aussi bien du point de vue des outils et services qu'elles mettent à disposition des associations locales, les maisons d'associations offrent des solutions différentes, nées des choix de politiques locaux.

3. Maisons des associations et respect de l'autonomie associative

Pour exister vraiment en tant que maison des associations, chaque structure doit aussi conquérir son autonomie et avoir le respect de ses partenaires.

En effet, une maison des associations, quelque soit son statut, ne devra pas être une coquille vide, c'est à dire, simplement formée d'un pool de salles que l'Etat ou les partenaires mettraient à la disposition des associations. Ce n'est pas non plus un outil d'instrumentalisation des associations pour les mettre au service de tel ou tel pouvoir local. Elle doit être, au cœur de la dynamique locale, un outil d'accompagnement et de développement de la vie associative locale. Cet accompagnement doit se faire dans le respect des choix et des orientations de chaque association et des réseaux et fédérations auxquelles elle choisit d'appartenir. Une maison d'association n'est donc pas là pour parler en lieu et place des représentants des associations, mais bien pour permettre la prise en compte des besoins locaux de la vie associative dans toute sa diversité. »

En définitive, toute cette démarche n'aura son sens que si des dispositifs réglementaires et structurels viennent encadrer et accompagner l'investissement des entités associatives par : Une Loi cadre qui viendra organiser la création, la reconnaissance et les activités de toute structure associative.

V. Financement des projets par les associations issues de la diaspora

Exemples des associations créées en France par des centrafricains

La dynamique issue de l'immigration a donné au paysage associatif français une catégorie particulière d'organisations de solidarité internationale. Ces organisations forment une plate-forme nationale qui réunit des réseaux, des fédérations et des regroupements d'organisations de solidarité internationale issues de l'immigration (OSIM) engagés dans des actions de développement dans les pays d'origine et dans des actions d'intégration et d'insertion "ici". La plate forme témoigne de la volonté des OSIM de s'associer à toutes les composantes de la société civile française afin de contribuer au développement de leurs régions d'origine, à l'intégration ou à l'insertion des personnes issues de l'immigration, au renforcement des échanges entre la France et les Pays de la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP). Les Centrafricains de France, comme tous les autres immigrés du Sud, se sont inscrits dans cette logique de la valorisation de la double implication citoyenne (ici et là-bas au Sud) et la dynamique de structuration interne, en créant des associations. Ces associations, constituées sous statut d'association loi 1901 ou les articles 21 à 79-III du Code Civil Local maintenus en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle, sont éligibles à tous les financements autorisés par la loi en France et en Europe. Cependant, dans le cadre de la solidarité internationale, il convient de parler de cofinancement. Le développement de l'économie solidaire dans notre pays, la République Centrafricaine, a besoin de la contribution manifeste et rationnelle des OSIM créées par les Centrafricains. Elles peuvent apporter des financements. Toutefois, l'engagement de la diaspora, en France ou en Europe, ne pourra pas se faire si deux conditions ne sont pas remplies au niveau local : Avoir des projets structurants et un fond propre.

1. Objets de cofinancement

Le cofinancement dont il est question construit sa coopération dans le cadre de relations fortes avec des acteurs locaux qui portent des projets de développements inscrits dans la durée et organisés dans la cohérence d'un aménagement réfléchi du territoire. De part leurs présences en Europe, la diaspora centrafricaine ou les associations créées en Europe par les centrafricains pourraient apporter, à travers le cofinancement, par exemple :

a) Le soutien au développement économique local

Pour soutenir les économies locales, le cofinancement pourrait appuyer le développement des entreprises par le biais du renforcement des organismes de formation professionnelle, du compagnonnage industriel ou de l'accès au financement. Il accompagnerait le développement rural et agricole par l'appui à la structuration des filières et la formation de responsables et de techniciens.

b) L'appui à la gestion des territoires

Dans le contexte de la décentralisation adoptée par nos élus, le cofinancement accompagnerait les collectivités locales émergentes dans leurs efforts de structuration et de développement. Il s'emploierait, par la mobilisation du savoir-faire des collectivités locales françaises ou européennes, au renforcement de leurs capacités de maîtrise d'ouvrage.

c) Le développement des politiques locales d'éducation et de santé

Le cofinancement obtenu mobiliserait d'autres partenaires pour travailler avec des institutions d'éducation et de santé. De l'enseignement supérieur à l'alphabétisation des adultes, des soins spécialisés à l'hygiène de base, les programmes s'organiseraient autour de la formation du personnel, la structuration des services et des institutions et l'équipement technique.

d) La promotion des échanges culturels et l'éducation au développement

La structure dirigeante de la diaspora, en partenariat avec les associations ou autres partenaires, pourra faciliter l'engagement des relations entre des établissements scolaires ou organisations de jeunes du Nord et ceux de notre pays. Elle pourra aussi s'employer à une mise en synergie des objectifs et des actions d'éducation au développement à travers l'échange d'expériences, la capitalisation et la diffusion de l'information.

Il faut souligner que le projet-type à cofinancer n'existe pas. Toutefois, le projet à cofinancer doit concourir à la réalisation d'objectifs précis en matière de développement, préciser la nature des actions prévues et déterminer les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à leur réalisation. En outre, le projet doit contribuer au développement local du pays. Il devra favoriser les dynamiques d'échanges, exiger des diagnostics, des études de faisabilité, de qualité et des démarches de suivi-évaluation. La capitalisation des expériences est également un objectif à long terme.

2. Règles de cofinancement

Bien qu'étant toutes éligibles aux subventions, aides ou autres modes de financement publics ou privés, les OSIM doivent remplir certaines conditions qui, dans certains cas, réduisent leurs possibilités de bénéficier des financements. En effet, aucune action n'est financée à 100%. Le financement se cantonne toujours aux environs de 70% du montant demandé, les 30% restants étant financés, pour partie, par le partenaire local (environ 15 à 20%).

Dans le cadre du forum de la promotion des investissements portés par la diaspora centrafricaine, nous nous limiterons à explorer les pistes pouvant aider les structures locales à débloquer leur apport financier ou fond propre.

3. Le Fond propre des structures locales ou partenaires locaux

L'économie sociale et solidaire est aujourd'hui le parent pauvre du développement économique de notre pays. Pour renverser la tendance, sortir nos associations de l'engrenage de l'assistanat et engager une dynamique créatrice de richesse, les autorités doivent créer les conditions de soutenir l'engagement local des associations créées en Europe par la diaspora.

En effet, il serait souhaitable que l'Etat s'associe à d'autres donateurs pour créer un fond de dotation auquel on pourrait assigner les missions suivantes :

- Pour les formations : de favoriser, pour les bénévoles associatifs, l'acquisition de compétences nouvelles et les mettre au service de l'association,
- Pour les expérimentations : d'adapter la vie associative aux mutations de l'environnement social et culturel
- Pour les financements : de compenser la rareté des offres de financement en fonds propres dans de nombreuses associations ou ONG et autres structures locales souvent porteuses d'excellents projets de développement local.

La conjugaison des objectifs entre les Organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration (OSIM) créées par la diaspora en Europe et le fond de dotation pourra servir de véritable catalyseur à l'éclosion de plusieurs structures solidaires créatrices d'activité rémunératrice.

VI. Quelques partenaires potentiels de cofinancement

1. Les institutionnels

EuropeAid : Office de Coopération de la Commission Européenne

EuropeAid a pour mission de mettre en œuvre les instruments d'aide extérieure de la commission européenne qui sont financés par le budget de la commission européenne et par le Fonds européen de développement (FED). Elle a, entre autres, la charge de la gestion des programmes de financement de coopération au développement et notamment un programme d'appui aux acteurs non étatiques (ONG, syndicats, associations professionnelles, collectivités locales). EuropeAid finance les ONG européennes et d'autres acteurs par le biais de programmes thématiques ou géographiques. A chaque programme correspond une ou plusieurs lignes budgétaires.

PRA/OSIM : Programme d'Appui aux Projets des Organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration (Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement Solidaire)

Le PRA/OSIM est un dispositif national d'accompagnement et de cofinancement des projets de développement local portés par les OSIM. Le budget total du projet ne doit pas excéder 120 000 euros et la demande de subvention est plafonnée à 15 000 Euros. Dans tous les cas, la subvention ne pourra représenter plus de 70% du montant total du projet.

Agence française de développement (AFD) : Cofinancement des projets et programmes des ONG françaises

L'Agence Française de Développement travaille principalement avec des ONG de solidarité internationale. Cette collaboration s'établit à la suite d'appels d'offres ou de procédures de gré à gré. L'AFD s'est vue déléguer une nouvelle mission : le financement des ONG, géré jusqu'à présent par la MAAIONG. Ce transfert concerne le financement des initiatives d'interventions locales (projets de développement hors humanitaire et volontariat), des projets d'éducation au développement ainsi que l'appui aux collectifs et plates-formes, y compris pour les pays dont les fonds avaient été déconcentrés aux ambassades ces dernières années.

L'Agence des Micro-Projets de la Guilde Européenne du Raid

Créées en 1983 et soutenues par le Ministère des Affaires Etrangères (Mission d'Appui à l'Action Internationale des ONG) ainsi que par des partenaires privés (Vivendi, Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris...), les Dotations des Solidarités Nord-Sud prennent la forme de bourses de 1500 à 7500 €, destinées à soutenir des Micro-Projets associatifs de solidarité internationale. Ce dispositif est ouvert à toutes les associations françaises porteuses de projets, sans limitation d'ordre thématique ou géographique.

Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)

L'Organisation Internationale de la Francophonie compte parmi ses interventions l'aide au financement ou l'appui à la réalisation de projets. Les requêtes doivent concerner des activités inscrites dans sa programmation et concourir à la réalisation de ses objectifs.

Fonds Français pour l'Environnement Mondial - FFEM / Programme « Petites Initiatives »

Le FFEM est un fonds public bilatéral qui a été créé en 1994 par le Gouvernement français à la suite du Sommet de Rio. Il a pour objectif de favoriser la protection de l'environnement mondial dans des projets de développement durable dans les pays en développement et en transition.

Le FFEM subventionne, dans des projets de développement durable, la préservation des grands équilibres de notre planète relatifs aux domaines suivants : la biodiversité ; les changements climatiques ; les eaux internationales ; la dégradation des terres ; les polluants organiques persistants (POP) ; la couche d'ozone (protocole de Montréal). Depuis 2006, le FFEM a mis au point un Programme « Petites Initiatives » afin de soutenir les ONG du Sud pour mettre en œuvre des projets de protection de la biodiversité et de développement local. Le PPI a pour but de renforcer la contribution de la société civile des pays d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique Centrale, de Madagascar et du Mozambique, à la préservation de l'environnement mondial à travers le financement de projets locaux.

N.B : Certains de ces organismes procèdent par des appels publics à projets une à plusieurs fois par an.

2. Les Collectivités territoriales

En fonction de la domiciliation du siège social, chaque association peut bénéficier, pour tous ses projets de solidarité internationale, des cofinancements de :

- Son Conseil Régional
- Son Conseil Général
- Sa Commune (Ville).

3. Autres sources de cofinancement

En plus des organismes étatiques, il existe des Fondations et certains grands groupes (ou entreprises) qui participent aussi aux cofinancements des projets de solidarité internationale portés par les associations du Nord.

La Friedrich Ebert Stiftung (Fondation allemande de solidarité internationale)

La Friedrich Ebert Stiftung (FES) est la plus ancienne fondation politique allemande. Il s'agit d'une institution à but non lucrative, privée et culturelle qui s'engage aux idées et aux valeurs de base de la Démocratie Sociale. La FES a été fondée en 1925 comme héritage politique du premier Président de la République Allemande démocratiquement élu, Friedrich Ebert. La FES poursuit dans ses activités les objectifs suivants :

- Promouvoir la formation politique et sociale des gens de toutes les couches sociales dans l'esprit de la démocratie et du pluralisme,
- Permettre aux jeunes gens doués l'accès aux études et à la recherche à travers de bourses,
- Contribuer à l'entente et à la coopération internationale.

VII. Conclusion

Toutes ces initiatives de la société civile qui ont repris un bon nombre de services minima incombant en temps normal à l'État sont à encourager et à valoriser. La diaspora est disposée à apporter son engagement et sa détermination aux différents efforts d'investissement pour accompagner le développement de notre pays.

SOUS COMMISSION EDUCATION

Un Enfant qui ne va pas l'Ecole, c'est tout un Peuple qui ne grandit pas !



Brice GODDOT NZONGUIA

Rapporteur : Brice GODDOT NZONGUIA

I. Préambule

Le développement social et économique de la République Centrafricaine dépend également de l'éducation et de la formation que peuvent bénéficier la jeunesse centrafricaine et les fonctionnaires du public ou du privé. Cette population constitue la main d'œuvre du pays et doit bénéficier d'une formation de qualité pour prétendre à un résultat satisfaisant sur le développement socioéconomique. Selon CHEIKH ANTA DIOP, '*Un enfant qui ne va pas à l'école c'est tout un peuple qui ne grandit pas*'. En République Centrafricaine, 43% des enfants en âge d'aller à l'école sont scolarisés en 2005.

La population augmente chaque année depuis 1960 (taux de croissance : 1,53%) mais la construction des établissements scolaires n'a pas suivi cette évolution. Selon le rapport de l'Inspection Académique de Bangui en 2009, on compte pour le compte des établissements publics, deux écoles maternelles, trente et huit écoles primaires et douze lycées. Cette population sera concentrée vers la seule Université de Bangui qui regroupe plus de cinq milles étudiants venant de tout le pays, des huit Inspections Académiques. Dans ce parcours en forme de cône, beaucoup de jeunes sortent du système scolaire depuis le cycle primaire et très peu parviendront aux études supérieures. Devant cette situation, nous devons nous interroger sur quels facteurs et à quel niveau faut-il intervenir en priorité, pour que l'éducation devienne un stimulant au développement de notre pays. La jeunesse représente l'avenir d'un pays, l'ascenseur d'un peuple et doit bénéficier à ce titre d'un meilleur accompagnement qui lui permettra de s'édifier et de mieux s'intégrer dans son milieu. L'éducation doit bénéficier d'un système dont le contenu minimum est susceptible d'aider tout bénéficiaire à comprendre les problèmes de son milieu, à avoir conscience en tant que citoyen de ses droits et devoirs, à participer au développement socio-économique de sa communauté et à s'épanouir en tant qu'individu. Ce système est aussi l'outil qui facilite l'amélioration des analyses de son être sur la question de la paix et de liberté fondamentale car, investir dans l'éducation c'est bâtir notre pays. Chaque enfant en âge d'aller à l'école, devient un patrimoine à sauvegarder.

La démarche de la diaspora se veut d'appuyer l'éducation en Centrafrique. Les pouvoirs publics offrent une opportunité en organisant ce forum permettant ainsi de confronter les idées et de retenir ensemble, les initiatives qui peuvent aboutir à une amélioration. Pour répondre aux objectifs visés, cette étude présente un état des lieux sur l'éducation en Centrafrique, quelques problèmes qui impactent directement ou indirectement le système éducatif et une liste des propositions retenues après consultation des membres de cette sous-commission. Nous n'étudierons que le cas de l'Inspection Académique de Bangui (IAB) qui représente la pièce maîtresse de l'éducation en Centrafrique.

II. Etat des lieux sur le préscolaire, le fondamental 1 et le fondamental 2

1. Le préscolaire

La croissance démographique depuis les années 1960 justifie la part de la jeunesse qui représente plus de la moitié de la population centrafricaine. De nos jours et pour le compte de la Capitale, on compte deux écoles maternelles avec une faible capacité d'accueil. Ce sont les écoles Centre Ville (Enerca) et Vie et Espoir dont le nombre des inscrits représente respectivement 248 et 295 pour l'année scolaire 2004-2005 puis 259 et 304 pour l'année 2008-2009.

Au vu de cette faible capacité d'accueil dans les écoles maternelles publiques, il n'est pas certains d'affirmer que tous les enfants à scolariser puissent trouver facilement une admission dans les établissements scolaires publics. Les écoles privées contribuent certes mais n'apportent pas une solution concrète du fait du coût de scolarité dans les revenus des ménages qui restent modestes par rapport au nombre d'enfants à scolariser. Les jardins d'enfant, les crèches et les orphelinats qui relèvent du Ministère des Affaires Sociales ne peuvent être associés aux statistiques du Ministère de l'Education Nationale telles que présentées dans le Plan National d'Action de l'Education Pour Tous. Ces jardins d'enfant, crèches et orphelinats ne participent pas à l'éducation des enfants mais contribuent à leur éveil.

2. Le fondamental 1

Pour recevoir cette population issue de la croissance démographique, le fondamental 1 compte pour le compte des établissements publics, trente et huit écoles primaires en 2009, réparties en quatre circonscriptions pour le compte de l'IAB. Ces écoles fonctionnent à deux vitesses en organisant des cours par groupe scolaire. Deux groupes partagent les classes d'un établissement scolaire (école géophysique) de manière alternative par des cours dispensés soit le matin, soit l'après-midi. Ce système utilisé pour palier au manque d'établissement scolaire devient obsolète car la capacité d'accueil des établissements n'est plus en mesure de contenir le flux annuel de la population scolarisable.

En 2006, l'effectif moyen par classe obtenu par le rapport du nombre de scolarisés par celui des salles de classe existantes serait de 143 élèves. Compte tenu de certaines salles existantes mais en état de délabrement avancé et donc inutilisables, certaines écoles atteignent un effectif variant entre 150 à 200 élèves par classe. C'est le cas de l'Ecole Combattant dans la circonscription scolaire de Bangui 1. Le taux de redoublement est élevé avec des élèves plus âgés que leur niveau d'étude. On note également une mauvaise répartition géographique des établissements scolaires dans l'IAB en défaveur des arrondissements à forte densité de population scolarisable.

En 2005, le septième arrondissement concentre 7,78% des élèves du fondamental 1 dans six écoles géophysiques alors que pour même nombre d'écoles géophysiques, le quatrième arrondissement en concentre 24,84%. Le cas du huitième arrondissement est également explicite puisqu'il regroupe 13,22% des élèves du fondamental 1 dans seulement deux écoles géophysiques.

3. Le fondamental 2

C'est dans le fondamental 2 qu'on enregistre plus de déperdition avec un pourcentage élevé chez les filles. Les causes sont multiples et variées et représentent :

- Les abandons : Pour la population des élèves qui ont connu un retard significatif dans le fondamental 1 et pour qui les études deviennent plus difficiles.
- Les difficultés d'ordre social, liées à l'éloignement géographique, à la pauvreté ou aux responsabilités familiales précoces.
- La grossesse : Chez les jeunes filles, la maternité précoce les oblige à arrêter les études pour s'occuper de leurs enfants.

D'autres constats viennent se greffer à ceux cités précédemment et concernent les structures d'accueil (lycée) dont leur nombre reste insuffisant et également les outils pédagogiques mis à disposition des professeurs. L'IAB compte dix lycées d'enseignement général à vocation littéraire, scientifique ou

économique et deux lycées d'enseignement technique pour recevoir les populations venant des trente et huit écoles primaires. Les classes sont saturées et leur nombre est insuffisant dans certains établissements qui enregistrent des classes dites 'nomades' ou d'autre encore, dont les élèves sont contraints de se rendre dans un autre lycée pour recevoir les cours : c'est le cas des élèves du lycée Gobongo qui vont au lycée Boganda.

D'une manière générale, l'existence de lycées privés ne résout pas ce problème car il existe des frais de scolarité et d'inscription qui augmentent par rapport au niveau de classe et qui restent considérables dans le revenu des ménages.

III. Les problèmes dans l'éducation nationale

1. Les problèmes endogènes

Certains de ces problèmes ne sont pas nouveaux puisqu'ils ont été évoqués dans plusieurs analyses en faveur de l'éducation. En effet, le 'Séminaire sur l'Education et la Formation' en 1982, les 'Etat Généraux de l'Education et de la Formation' en 1994, le 'Plan National d'Action de l'Education Pour Tous' (PNA/EPT) en 2004, le 'Dialogue National' en 2005 (Commission 5) et bien d'autres ont abordé quelques problèmes sous un angle. Les problèmes non résolus ou partiellement résolus ont contribué à la dégradation du système éducatif. La diaspora centrafricaine veut renouveler cette discussion autour de l'éducation à travers ce forum.

a) Etat des bâtiments scolaires

Le constat se fait sur le plan structurel en parallèle avec les normes de construction pour les Etablissements Recevant du Public (ERP). Ces bâtiments construits avant les années 80 ne répondent plus aux exigences d'hygiène, d'occupation, de sécurité ou d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. D'une manière générale, les bâtiments sont dans un état de vétusté avancée et fortement dégradés, la plus part n'ayant pas été rénovée. Les salles de classe sont dépourvues de lumière, des table-bancs et même parfois du tableau noir. Ces classes sont sombres le jour et le seront davantage en cas d'intempérie. Ces bâtiments sont également fragilisés dans la structure à cause des armatures en renfort ou contrefort arrachées pour être revendues. Les charpentes ont connu dans le temps, une action combinée des termites et de l'humidité. Il ne s'agit pas de faire un bilan catastrophique des bâtiments scolaires, mais d'énumérer les observations qui vont permettre d'évaluer la nécessité de conserver ou non, ces bâtiments scolaires.

b) Le nombre d'élèves par classe

C'est la résultante de la croissance démographique et le manque d'établissement scolaire. Il faut dissocier le problème d'effectif dans les classes à celui de l'état des bâtiments pour mieux cibler les solutions à apporter. Le rapport de l'Inspection Académique parle du nombre pléthorique et d'une saturation des salles.

c) Le personnel enseignant

L'Education Nationale souffre du manque de personnel compétent et qualifié. Dans les écoles primaires ce manque se traduit par le départ massif à la retraite, la promotion des enseignants expérimentés aux postes de Surveillants Généraux, Bibliothécaires ou Intendants dans les lycées. En 2006 les circonscriptions de Bangui 2 et Bangui 3 sont les plus touchées. Ces écoles difficilement accessibles et implantées dans une zone peu propice n'attirent guère les enseignants qui refusent d'occuper leurs postes. Ce refus, peut être justifié par l'éloignement géographique entre le domicile des enseignants et leurs lieux de travail. En effet, il est difficile à un enseignant qui habite le quartier Fatima d'occuper un poste dans une école située à Ngaragba, car les frais de transport en double sur le trajet aller-retour représentent une part importante dans son salaire. Pour combler ce déficit, l'Education Nationale emploie des Maîtres Parents dont leurs formations et niveau d'études ouvrent plusieurs réflexions. Parmi les dix sept Maîtres Parents retenus pour enseigner dans les circonscriptions précitées, cinq ont le niveau de la classe de 3ème et sont titulaires du BEPC et du CEPE, un a le niveau de la classe de 1ère, huit ont le niveau Terminale et trois ont obtenu le Bac.

d) Le manque de moyens et d'outils pédagogiques pour l'enseignement des cours

A l'heure où les besoins se généralisent, l'Education Nationale se heurte à la fourniture des outils pédagogiques et informatiques pour la formation des élèves et pour le compte du personnel enseignant. L'informatique entre de nos jours, dans toute l'administration quelle qu'elle soit privée ou publique. Il convient de mettre en place dans les lycées, une salle informatique pour les enseignants. Ce qui permettra à la fois, de capitaliser les données sur les notes et sur les inscriptions. D'une manière générale, les outils pédagogiques outre que l'informatique sont à renouveler dans la quasi totalité des établissements. Il s'agit de la fourniture des règles, des cartes géographiques, des outils de laboratoire ou d'expérience pour les filières scientifiques ou techniques et pourquoi pas, des rétroprojecteurs.

e) La qualité de l'enseignement

C'est la résultante du nombre d'élève par classe, des programmes de cours non consistants et de la formation des enseignants. Pour bien comprendre notre interrogation sur la qualité de l'enseignement dans le primaire, il faut répondre à la question de savoir pour quelles raisons les élèves ne peuvent continuer au même niveau d'études, s'ils vont dans un pays du nord ou s'ils doivent continuer dans les écoles privées catholiques de renommée telles que Sainte Thérèse et Saint Charles. Ces élèves subissent une évaluation et sont régressés par rapport à leurs niveaux d'études dans les écoles publiques. Cela fait montre d'une disparité entre l'enseignement public et l'enseignement privé.

f) Les orientations

Les multiples séries d'enseignement (général et technique) dans le fondamental 2, au nombre de dix huit, ne sont pas sans impact : séries A (A4 et A4'), B, C, D, E, F (F1, F2, F3 et F4), G (G1, G2, G3, GE, GM et GC), SI et B.T.E.F.

Ces multiples séries ne sont pas adaptées aux besoins de l'économie centrafricaine et assurent peu une formation en prise directe avec le monde du travail. Il faut noter que certains élèves des séries techniques n'ont aucune débouchée pour continuer leurs études à l'Université de Bangui après le Bac. Ils se retrouvent à défaut, dans une faculté qui n'a aucune inertie avec leur formation d'origine. Cette population augmentera le nombre des chômeurs si elle n'intègre pas tacitement une entreprise ou si, elle n'est pas en mesure de développer sa propre activité professionnelle.

g) Les grèves du personnel enseignant

L'école est souvent paralysée par la grève des enseignants qui réclament le versement des salaires ou des arriérées salariales. Ces grèves même étant justifiées, impactent la tenue des cours dans les établissements scolaires. Depuis les vingt dernières années, l'Education Nationale paie les lourdes tribus allant jusqu'à des années blanches. L'allègement de la dette extérieure de la République Centrafricaine peut conduire à la reconsidération des dépenses en faveur de l'éducation et donc une meilleure organisation dans les écoles.

2. Les problèmes exogènes

Ces difficultés existent mais n'ont jamais été reconnues comme un indicateur de fonctionnement du système éducatif. Il s'agit en générale, des problèmes de société qui ont un impact sur le fonctionnement des écoles.

a) La pauvreté

D'après les données provenant des enquêtes réalisées auprès des ménages dans toutes les régions en développement, les enfants issus des ménages les plus pauvres sont les plus nombreux à ne pas fréquenter l'école. Pour veiller à ce que tous les enfants, en âge d'aller à l'école soient scolarisés, il faut que le système éducatif vienne en aide au moyen des mesures spéciales. L'école doit désormais être gratuite pour tous, sans les frais d'inscription ni d'adhésion aux APE (Association des Parents d'Elèves) avec un vaste programme de sensibilisation au sein de la population.

b) L'éducation des mères

La probabilité qu'un enfant aille à l'école, dépend également d'un autre indicateur essentiel : si la mère a elle-même bénéficié ou non d'une éducation. Dans les pays en développement, 75% des enfants n'allant pas à l'école ont des mères sans instruction. Cela souligne l'importance de scolariser dès que possible, les filles (futures mères) et de les encourager à poursuivre et achever leur éducation.

c) L'emplacement géographique

Les chances de scolarisation des enfants dépendent en partie de l'endroit où ils vivent. Les enfants issus des ménages pauvres et habitant dans des zones surpeuplées ayant peu d'infrastructures scolaires, sont les plus touchés. Ils doivent parcourir un trajet beaucoup plus long pour aller à l'école la plus proche : c'est le cas de l'école Koudoukou, de l'école Gobongo et de l'école Combattant qui affichent un ratio dépassant 170 élèves par classe. De plus, si les parents soient sans instruction et ne valorisent pas l'éducation, alors il devient difficile de penser que ces enfants termineront un cycle scolaire.

d) La barrière de langue

Malgré son utilisation avec le Sango (langue nationale) en tant que langues officielles, le Français reste une pratique dominante pour l'enseignement des cours dans le primaire. Les élèves issus en quasi-totalité des familles dans lesquelles la langue française n'est pas utilisée, se retrouvent au pied d'un obstacle majeur pour construire une phrase simple. On peut penser avec certitude que ces élèves ne comprennent pas la totalité des cours dispensés. Le Français est un moyen de promotion sociale et doit avoir des fondements et des assises solides dans l'Éducation Nationale. La démarche se veut d'approfondir la création des bibliothèques au sein de chaque établissement scolaire et l'utilisation des moyens audiovisuels (DVD, VHS, ...) pour appuyer l'apprentissage de cette langue.

e) Le voisinage immédiat de l'Ecole

Les écoles de Bangui sont aussi dégradées par le voisinage immédiat. Ces écoles sont régulièrement traversées par le public, même pendant les heures de classe. Dans certaines écoles, une partie est utilisée pour des pratiques sportives. C'est le cas de l'école Kangala, l'école Lakouanga et l'école Koudoukou. Ces manifestations sportives rassemblent un public qui n'hésite pas à utiliser des tables bancs pour constituer des tribunes allant jusqu'à forcer les portes des classes ou même le portail de l'Ecole. Pire encore, certains voisins utilisent une partie de l'école à des fins personnelles et privées défiant toutes les règles que le Chef d'Établissement doit faire appliquer.



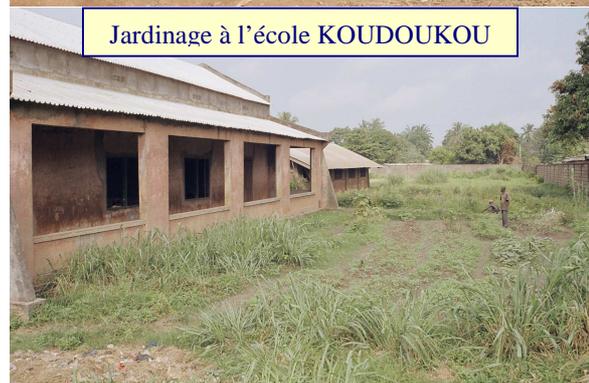
Séchage du manioc à l'école ASSANA



L'école est un dépôt d'ordures (école ASSANA)



Arrière de la cour isolée pour le jardinage



Jardinage à l'école KOUDOUKOU

IV. Propositions retenues

1. Jumelage des établissements scolaires

Il s'agit d'utiliser les moyens d'outils multimédia et d'échanges (courrier électronique, visioconférence, développement conjoint de sites web) pour compléter ou susciter des relations et des coopérations entre des établissements scolaires du Centrafrique et ceux des pays du nord. Ceci dans le but de générer les échanges interculturels, d'approfondir l'apprentissage d'une autre langue (le Français, l'Anglais) et les pratiques pédagogiques. Cette démarche permet également de mettre en valeur les compétences fondamentales, les compétences transversales, le travail associatif des élèves et relation d'échange entre les membres de la communauté éducative. Le jumelage interscolaire s'ajoute aux projets initiés par la solidarité internationale. Il permet une ouverture d'esprit et de culture pour les élèves et les enseignants qui peuvent à la fois enrichir leurs propres initiatives à celles d'un autre établissement scolaire.

2. Création d'un Conseil de Cycle Primaire

L'objectif est de renforcer l'équipe pédagogique dans les établissements scolaires car le ratio du nombre d'élèves par enseignant est élevé. Ce conseil représente une instance qui évalue de manière continue les approches globales des objectifs définis dans chaque école et les compétences à travailler au niveau de chaque enseignant, de chaque classe et même au niveau des élèves. Il permet également d'éviter le départ des enseignants expérimentés du primaire vers le secondaire. Le Conseil de Cycle s'occupe des inscriptions et veille à ce que les élèves sortent du cycle primaire dans une fourchette d'âge raisonnable (10 à 11 ans) avec les connaissances de base acquises. Il permettra un meilleur suivi des résultats scolaires (bulletins scolaires) et servira de relais entre la direction des écoles et l'Inspection Académique. Il analyse les pratiques pédagogiques mises en œuvre dans les classes et les difficultés dans le contour l'enseignement. Les membres du Conseil peuvent remplacer un instituteur absent ou venir en soutien dans les classes surpeuplées pour aider à l'enseignement des cours.

3. La suppression des sanctions physiques

Cette pratique dégrade les conditions d'apprentissage car les élèves craignent plutôt les coups reçus au risque de s'abstenir. L'Education Nationale doit désormais appliquer des sanctions instructives à l'exemple des « colles » pendant lesquelles l'enfant est tenu de réviser ses devoirs. La punition a pour seul objectif de faire cesser un comportement inapproprié le plus rapidement possible. Elle crée dans la classe un climat hostile et peu favorable à l'apprentissage. Elle doit rester l'occasion de rappeler à l'élève la raison première de sa présence à l'école. Les châtiments et les punitions n'éduquent pas, mais engendrent la soumission. Par contre, les sanctions éducatives cherchent l'adhésion et la réparation de la faute, dans le respect d'autrui et de soi-même.

4. Séparation des classes et introduction des classes de maternelle dans les écoles primaires

Pour obtenir de nouvelles classes de maternelle, il est intéressant d'étudier la possibilité de séparer les petites classes (CI, CP et CE1) des grandes classes (CE2, CM1 et CM2). En effet, le regroupement des plus petits dans une même école permettra de créer au sein des écoles primaires existantes, une ou deux classes de la maternelle. Certains établissements scolaires peuvent recevoir encore d'autres bâtiments scolaires du fait de l'espace disponible. C'est le cas de l'école Assana, l'école Koudoukou et l'école Combattant. Ainsi, les populations des zones citées trouveront à proximité une classe de la maternelle publique où elles peuvent prétendre à une inscription.

5. Sensibilisation des parents d'élèves

Cela concerne les parents d'élèves qui ne s'investissent pas davantage dans l'éducation de leurs propres enfants dans les révisions des devoirs à domicile. L'effectif des élèves par classe étant décrié par le personnel enseignant, les parents doivent relayer les instituteurs, au niveau de la famille. Ce

soutien complémentaire, pourrait améliorer les résultats scolaires de l'enfant, mais malheureusement il reste difficile dans la réalité. Les raisons sont multiples : famille nombreuse, parents sans instruction, cadre familial non adapté, pauvreté. Cette situation est plus compliquée pour les orphelins ou pour les enfants issus d'une adoption.

6. Construction de nouveaux bâtiments scolaires et lycées pour l'IAB

Dans les arrondissements à forte concentration scolaire (troisième, quatrième et septième arrondissements). Ces arrondissements sont ceux qui comptent le plus d'effectif parmi la population du cycle primaire et n'ont pas les structures d'accueil pour recevoir les élèves.

7. Création d'une Maison de la Diaspora

A l'instar de la diaspora malienne, la communauté centrafricaine de l'étranger doit avoir un pied d'escale au pays pour concentrer et rendre visible les actions qu'elle porte. Cette structure se traduit par le projet de création d'une '**Maison de la Diaspora**' qui inclut la '**Maison des Associations**' portée par la Sous Commission Sociale. Ce sera le lieu où la diaspora pourra mettre à contribution certains profils et compétences acquis par le biais de la formation.

8. Répertoire des cadres de la diaspora

A la différence du répertoire des membres de la diaspora développé et proposé dans la Commission Organisation de la Diaspora, il s'agit de repérer parmi les membres de la diaspora les personnes susceptibles d'intervenir dans le cadre d'une formation particulière, d'un appui dans les hôpitaux et centres médicaux, d'un appui dans l'enseignement secondaire et universitaire. Cette liste servira également à l'Etat d'inciter en retour les cadres de la diaspora lors de leurs passages, à créer une activité économique ou de rappeler les compétences dont-il a besoin.

9. Création d'un répertoire d'entreprises volontaires

Le personnel qualifié ne pourrait être opérationnel si sa formation ne se limite qu'à une formation théorique ou à l'obtention d'un diplôme. Il convient d'associer les entreprises locales et volontaires qui peuvent offrir des stages complémentaires de formation pratique. Ce stage constitue à la fois, une première approche dans le monde du travail et permettra aux apprenants de développer l'esprit d'entreprise. Les entreprises volontaires peuvent cibler le type de formation au même titre que l'Etat pour répondre à un besoin particulier.

10. Formations au bénéfice des administrations

Cela concerne le bureautique (Excel, Word, Power Point) et les logiciels de gestion de paie. A l'heure où la nécessité d'informatiser les services de l'Etat devient de plus en plus préoccupante, l'administration publique se heurte avec un personnel totalement décousu du monde informatique. Les formations locales coûtent cher et sont limitées pour permettre aux fonctionnaires publics (nombreux) de se familiariser à l'informatique. La diaspora peut jouer un rôle important à ce niveau pour assurer cette formation pour le compte de l'Etat. Les entreprises volontaires précitées bénéficieront également de cette offre, par contre celles qui ne seront pas répertoriées peuvent en bénéficier moyennant une participation financière (Ceci dans le seul but d'inciter les entreprises existantes à offrir aux apprenants la possibilité d'une formation pratique par des stages). Ces formations venant de la diaspora seront organisées au sein de la Maison de la Diaspora.

V. Conclusion

L'éducation et la formation professionnelle représentent la ressource humaine de l'économie en Centrafrique. Elles permettent d'obtenir une main d'œuvre qualifiée, immédiatement employable et capable de s'ajuster aux besoins de l'économie si les meilleures conditions sont réunies au sein de ces départements.

Les points soulignés en tant que constat (état des lieux) ou problèmes dans l'Education Nationale, s'ils trouvent une résolution, doivent contribuer à l'amélioration de système éducatif en Centrafrique avec un impact sur l'économie en générale avec des résultats visibles à moyen et long termes.

Les résolutions permettront à l'Education Nationale de baisser considérablement les taux de déperdition qu'elle enregistre dans le fondamental 1 et le fondamental 2. Les solutions à trouver permettront également à l'IAB d'être en phase avec l'étendue des difficultés qui dégradent son fonctionnement.

Les propositions retenues sont celles qui vont permettre à la diaspora d'être opérationnelle et visible sur le terrain notamment, la création de la 'Maison de la Diaspora' qui comprend la 'Maison des Associations' et qui représente en même temps un lieu d'échange et de formation. La diaspora veut soumettre ces propositions à l'appréciation des pouvoirs publics qui organisent ce forum, le premier en son genre, et qui est aussi un symbole de confiance et de responsabilité que les autorités veulent lui accorder. Elle formule à ce titre, tout l'espoir de voir aboutir ce travail qui a suscité beaucoup d'intérêts et dont l'inertie pourra permettre au pouvoir public d'explorer les meilleures pistes et d'impliquer les partenaires de développement.

SOUS COMMISSION SANTE



Mr. Nestor DODO

Rapporteur : Nestor DODO DYSSONGO

I. Préambule

Les crises (économique et financière) actuelles sont les plus rudes que le monde ait connues en ce début du 21^{ème} siècle. Toutes les instances économiques internationales, les pays industrialisés et les autres pays consacrent énormément de forums pour tenter des solutions à ces crises. Outre les stratégies globales internationales, continentales, régionales et finalement nationales chaque gouvernement essaie au mieux que ses moyens le permettent de mettre en place des politiques économiques spécifiques propres à son pays.

La République Centrafricaine est aussi concernée par les conséquences de ces crises. En plus des difficultés politiques, économiques, sociales qui sont les siennes et qui la classent parmi les PPTE, elle se donne entre autres, comme stratégie possible, l'implication des compétences et des expériences des Centrafricains de l'extérieur dans la tentative de définition concrète des solutions à la crise.

En organisant le forum sur la promotion des investissements portés par la diaspora, la République Centrafricaine innove et plante à moyen et long terme un objectif jamais tenté par le passé, si seulement ces tentatives se verront concrétiser pour le bonheur de tout le pays. Dans cette problématique de recherche de solutions à cette conjoncture, la question épineuse de la santé demeure inextricable et constitue un maillon faible, au regard des études épidémiologiques du pays. Tous les facteurs déterminants de la santé en disent long et témoignent du travail titanesque qui reste à accomplir immédiatement. Le pays a signé des accords internationaux qui l'obligent à réaliser des solutions au problème d'accès aux soins, à la santé, aux infrastructures sanitaires de base, bref donner le gage d'avoir respecté les accords internationaux qu'il a signés.

Etant donné que les propositions portées par des Centrafricains de la diaspora revêtent un sceau privé, donnent d'emblée aux propositions (en majorité) le caractère des entreprises privées. C'est dire qu'elles obéiront pour la plupart aux règles de gestion privée, donc probablement d'un centre de gestion agréé. Les propositions portées par la commission entreprise sont celles qui sont applicables en partie aux entreprises du secteur de santé, sauf si elles n'auront pas le statut mixte (public, privé) mais géré par le privé. Nous ne négligeons pas que des accords bilatéraux et multilatéraux interviendront entre la puissance publique et les partenaires privés dans les tracées des contours des projets de créations des infrastructures de santé en RCA.

II. Les facteurs déterminants de la santé

Des études récentes montrent une très forte prévalence des maladies transmissibles. Le paludisme demeure la principale cause de morbidité (40% des consultations) et de mortalité (13,8% des décès). Tous les indicateurs montrent la gravité de la situation. La mortalité maternelle demeure l'une des plus élevées du continent, avec 1335 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Le taux de mortalité infantile est de 106 décès pour 1000 naissances vivantes et la mortalité des moins de cinq ans atteint 176 pour 1000. Cela signifie que près d'un enfant sur cinq n'atteindra pas l'âge de cinq ans.

La prévalence VIH/sida chez les adultes est de 230 000 en 2005. Elle est l'une des plus élevées de la sous région: 6,2% de tous les Centrafricains âgés de 15 à 49 ans (7,8% des femmes et 4,3% des hommes) sont infectés.

Le nombre de prescripteurs : 4 médecins pour 100 000 habitants (1999) / 8,2 pour 100 000 habitants (331 médecins en 2004). Le nombre d'infirmiers est de 1188 en 2004. Celui des chirurgiens-dentistes est de 13 en 2004. En 2006 le pays comptait 137 médecins soit 3 pour 100.000 habitants ; 294 infirmières d'état, 240 sages femmes. La dépense publique de santé : 2% du PIB (1998). Des pathologies nouvelles (sida, grippe A, paludisme réfractaire aux médicaments...) ajoutées aux maladies contagieuses mal soignées ou délaissées, causent des milliers de morts par an.

Le manque d'eau potable, d'un système d'assainissement et d'hygiène entraînent partout des décès. Plus de 35% des Centrafricains sont obligés de consommer une eau non potable provenant de la surface des rivières et des mares, ou de puits et de sources non protégés, d'où des pathologies suivantes :

Les maladies à transmission aériennes :

- infections bactériennes. Coqueluches, tuberculeuses, diphtérie, méningite.
- infections virales. Rougeole, rubéole, grippe, oreillons...
- infections parasitaires. Histoplasmosis

Les maladies à transmission cutanée ;

- infections bactériennes. Staphylococcie,
- infections virales. Varicelle
- infections parasitaires. gale, poux.....

Les autres transmissions sont par la main, sexuelle, sanguine, maternelle, fœtale, les animaux et par les eaux. Seuls 26% ont accès à une eau potable, et seuls 27% disposent de moyens d'assainissement appropriés. Certains facteurs déterminants sont tout aussi expressifs car ils mesurent bien cette question d'accès aux soins : le budget de l'Etat pour la santé ramené par tête d'habitant explique bien la place du système de santé du pays. A chaque facteur déterminant défavorable à la RCA, nous essayons d'y apporter des réponses sous les formes de propositions portées par la diaspora centrafricaine.

- La création d'une plate forme pharmaceutique pour ravitailler les pharmacies privées,
- Elles vont des créations des cliniques, dispensaires, centres de santé privés et autres services tels que les centres de formation liés à la santé. Ces créations sont le fait des particuliers,
- La remise en état des anciens hôpitaux et dispensaires existants et leurs attribuer leurs rôles d'antan,
- La création d'un nouveau système médical de pointe : La télémédecine.
- Mise en place de programme d'incitation au Jumelage et/ou coopération inter-hospitaliers avec des grands hôpitaux de France, Allemagne, USA,
- Humaniser les hôpitaux et centres de soins : instituer dans les hôpitaux des formations internes sur les préventions, le bienfait de l'usage de l'eau potable, sur la maltraitance des malades, la lutte contre les maladies nosocomiales,
- Répertoire des fabricants et fournisseurs des pompes à eau avec filtre anti-bactériologique et des bornes citernes d'eau potable avec des robinets,
- Mise place des entreprises d'échanges ou de vente de draps aux hôpitaux,
- L'ouverture et incitations pour le marché funéraire sur tout le territoire,
- La création de sociétés privées de transport de malades : les ambulances,

- La mise en place d'assurance évacuation sanitaire par les parents vers les hôpitaux à l'extérieur et de rapatriement des corps vers la Centrafrique.

III. Les Propositions :

1. Création d'une plate forme de ravitaillement pharmaceutique et lutte contre les marchés informels des médicaments contrefaits

La création d'une plate-forme pharmaceutique privée qui devrait alimenter les centres de soins, dispensaires et hôpitaux privés créés par la diaspora dans le pays, devrait être un projet phare car elle est source de créations d'emplois, de modernité.

Pourquoi une plate forme ?

Une politique de santé dynamique ne peut être une réussite que, si elle ajoute à celle là, le projet d'approvisionnement des centres médicaux privés en médicaments et en produits de santé, soit maîtrisée, de bout en bout, de la distribution et la revente des produits de santé et de soins dans tous les centres de santé agréées.

L'autre raison est la maîtrise des dépenses de la santé. Le contrôle des produits (la qualité des substances chimiques vaut mieux d'être suivie...) et la traçabilité de ces produits du fabricant à la mise sur le marché. C'est ainsi qu'on évitera des accidents médicamenteux, souvent graves, en sachant les sources des produits.

La dernière raison est la lutte contre les médicaments frauduleux dont la posologie est erronée et fantaisiste. Certains médicaments ont des conséquences désastreuses pour la santé et constituent en eux-mêmes « **Une pandémie silencieuse** ».

Il faut envisager des campagnes dont les objectifs seront d'informer et sensibiliser les populations sur les dangers du marché illicite des médicaments et de promouvoir l'accès aux médicaments génériques dans tous les secteurs pharmaceutiques.

2. La politique de désengorgement des hôpitaux et création des centres de soins privés

Le rôle première d'un hôpital est de s'occuper des pathologies lourdes qu'on ne peut circonscrire dans les cabinets et dans les centres de soins. Du coup la notion même d'accès aux soins se trouve biaisée. Les hôpitaux sont dans l'incapacité en terme de personnel et matériel, de suffire aux demandes toujours nombreuses et insatisfaites des patients. Cela nourrit les conséquences négatives sur le nombre de morts des enfants et mamans qui sont recensés tous les ans dans nos hôpitaux et centres de soins. D'où le projet du désengorgement des hôpitaux existants.

En organisant le forum d'investissements portés par la diaspora, le pouvoir public espère, des créations privées dans le secteur sanitaire à savoir : la création des dispensaires privés, des cliniques et des centres de soins ou de maisons de santé.

Ces créations ont un double objectif majeur:

- Désengorger les hôpitaux trop souvent saturés. En favorisant la mise en place des cliniques, dispensaires et centres de soins privés, le pouvoir public souhaite l'accès facile de tous aux structures de base à la santé. Ces structures additionnées aux dispensaires d'antan permettront aux hôpitaux d'être désengorgés et permettront l'application d'une autre politique de santé.
- Permettre aux habitants de quartier d'avoir pas loin un lieu de soins où l'on pourra précisément avoir des échantillons d'études sur les différentes morbidités de ces catégories de populations...

Le recto c'est les créations de plusieurs centres de santé et autres services de santé privés généralistes et spécialisés après la signature de la convention tripartite avec l'Etat que l'on peut vulgariser l'accès à la santé. Le verso c'est les services de soins primaires qui englobent le dépistage, l'information, l'hygiène, les différents examens préventifs, la vaccination, l'information concernant les médicaments, les soins palliatifs, soient rétablis dans les villes, le milieu rural, les écoles, les collèges, les lycées et les

universités. Ils participent à prévenir les maladies des catégories socioprofessionnelles de ces populations.

3. Modernisation des dispensaires et centres de soins existants

Les structures sanitaires existants doivent être modernisées et leurs ré attribuer les rôles d'autrefois, a savoir : les préventions auprès de la population, soins primaires, informations, éducations (sur les pandémies, épidémie, maladies, usage de l'eau non assainie...), socialisation des femmes sur les péricultures, l'aide aux filles mères etc.

4. La création d'un nouveau système médical de pointe : La télé-médecine

A l'heure actuelle, il est possible de traiter une pathologie à distance : la télé-médecine. En rendant modernes certaines structures sur place dans les équipements high-tech et de contracter avec des hôpitaux qui ont recours à cette nouvelle technologie pour pouvoir, diagnostiquer, opérer, soigner les malades de Centrafrique depuis la France. Cette stratégie à pour objectifs double :

- D'arrêter d'envoyer les malades à l'extérieur. Ce qui coûte très cher à la communauté et au particulier, dans certains cas.
- De permettre aux hôpitaux sur place de bénéficier de l'installation et des compétences en la matière.

5. Mise en place de programmes d'incitation au Jumelage et/ou coopération inter- hospitaliers avec des grands hôpitaux de France, Allemagne, USA

A cette période de la mondialisation, des institutions se rapproche afin de créer une plus grande synergie autour du même but. Dans le domaine de la santé des hôpitaux du nord et ceux du sud aussi. Ainsi, Il est possible que les représentants élus de la diaspora centrafricaine pourraient créer ces rapprochements, entre les structures du nord et celles du sud (jumeler les hôpitaux de Centrafrique avec ceux de l'extérieur) Cette coopération permettra aux structures de santé du pays à bénéficier :

- Des connaissances sur les traitements des pathologies lourdes consommatrices des hautes technologies et des hautes compétences en soins,
- Des soins aux malades lourdement atteints dont les coûts de soins sont élevés...
- De savoir gérer les hôpitaux administrativement, financièrement et logistiquement...

6. Aider à humaniser les hôpitaux et centres de soins : instituer dans les hôpitaux des formations internes sur les préventions (le bienfait de l'usage de l'eau potable, sur la maltraitance des malades, la lutte contre les maladies nosocomiales)

Aller contre la maltraitance et les maladies nosocomiales doit être une lutte dans les hôpitaux. Humaniser toutes nos structures et apprendre aux soignants de second rang à mieux traiter les malades, car ceux-ci y sont admis parce qu'ils souffrent de pathologies qui ne leur permettent pas de le faire en ambulatoire. L'hygiène dans les hôpitaux doit être placée en premier rang des préoccupations.

La lutte contre les maladies nosocomiales : Attribuer les marchés de nettoyage des hôpitaux et centre de soins aux privés si possible. Un hôpital mal entretenu est un vecteur potentiel de pathologies contagieuses.

7. Répertoire des fabricants et fournisseurs : Pompes à eau avec filtre anti-bactériologique et des bornes citernes d'eau potable avec des robinets

L'eau potable est au cœur même de la croissance et du développement durable. Difficile de lutter contre la pauvreté et d'atteindre la sécurité alimentaire sans une gestion intégrée et un partage équitable de cette ressource entre tous les Centrafricains. L'or bleu ne manque pas en Centrafrique. Le pays est

traversé de part en part par de cours d'eau. Mais il ne s'est approprié de la gestion équitable ou n'a pas la technologie nécessaire pour réguler ses 73 milliards de m³ d'eau qui le baignent chaque année. Plus qu'une priorité, c'est une question de survie.

En préventif, les achats et reventes des installations techniques de captage d'eau et d'assainissement à la population : Pompes à eau avec filtre anti-bactériologiques et Installations de bornes citernes avec des robinets. Ces pompes vont équiper tous les puits d'eau pour un approvisionnement sain et hygiénique. Ces pompes sont fabriquées par les sociétés à l'étranger qui pourraient être vendues à la population par unité.

8. La blanchisserie moderne et hygiénique

La maladie nosocomiale est une découverte de la recherche médicale moderne. Elle a fait des victimes et ne se contractent que pendant des séjours dans les hôpitaux. Les linges des hôpitaux sont un vecteur nuisible et propagateur des ces virus. Contre de telles maladies, une entreprise de ventes/échanges des draps et linges d'hôpitaux devrait voir le jour en soutien au programme de modernisation des structures. A chaque début d'année, chaque hôpital et centre de soins contractant envoie ses besoins en consommation de draps de lit, couvertures lit, linges de soins, bandes adhésives, et autres produits. Au fur et à mesure que ces produits sont consommés, les factures sont envoyées pour être payées

9. L'ouverture du marché des pompes funèbres sur tout le territoire national

L'ouverture et l'incitation pour le marché funéraire sur tout le territoire est important. Le Centrafricain ressent le désir d'être inhumé dans son sol natal à sa mort. Les pompes funèbres sont un service public. Le service extérieur des pompes funèbres est une mission de service public comprenant les prestations obligatoires qui sont :

- le transport de avant et après la mise en bière (agrée et conforme)
- l'organisation des obsèques (soumis à l'habilitation préfectorale ;
- les soins de conservation et les transports et leurs accessoires
- garnitures intérieures et extérieures (4 poignées) ainsi que des urnes cinéraires (cendriers)
- la fourniture des corbillards conformes et des voitures de deuils
- la fourniture de personnel habilité et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations, (creusements) et crémation à l'exception de plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie(facultatifs) et de la marbrerie funéraire.

Les infrastructures actuelles étant insuffisantes et ne permettent pas la diffusion des pompes funèbres.

10. La création de sociétés privées de transport de malades : les ambulances

Afin de faciliter le transport des malades vers les centres hospitaliers, il est important d'encourager la création des entreprises dans ce sens.

11. La mise en place d'assurance évacuation sanitaire par les parents vers les hôpitaux à l'extérieur et de rapatriement des corps vers la Centrafrique

Faciliter le transfert des patients vers des centres de soins à l'étranger où ils pourront avoir des traitements appropriés. Quelles assurances à contracter pour évacuer son parent de Centrafrique vers l'extérieur ? Qui est transférable ? Mais comment se passera ce type de transfert ? Qui paye ?

A ces questions, la communauté centrafricaine de France s'en préoccuperait car c'est elle en premier qui, chacun avec ses propres moyens, fait évacuer ses parents malades. Inversement, pour le rapatriement de corps des ressortissants centrafricains vers leur pays, il est recommandable que chaque organisation des Centrafricains et/ou leur association s'en préoccupent afin de mettre chaque membre

de la communauté à l'abri d'une non évacuation. La solution est d'obliger chaque membre de cette communauté à s'assurer individuellement ou collectivement. Il y'a là des questions auxquelles nous n'avons pas de réponses car certaines dépendent actuellement du pouvoir public. Le transfert vers les hôpitaux étrangers du malade centrafricain. Il est question que la caisse se substitue à l'Etat si le malade est un futur assuré de la CPSS car seule cette caisse sera habilitée en sa qualité de payeur de système de soins.

IV. Conclusion

La question de la santé reste une préoccupation de tout premier plan, eu égard aux principaux déterminants de santé qui sont les siens. Contre les crises successives de tout ordre et qui rendent complexe tout projet d'amélioration des systèmes de santé et de soins, seule l'audace d'agir peut quelques fois payer. En organisant ce forum pour les Centrafricains de la diaspora porteurs de projets, le pouvoir public assume avec foi :

- La reconstruction, l'amélioration et la modernisation des structures.
- L'accessibilité dans l'espace de santé publique.
- L'apport de la diaspora centrafricaine n'est pas et ne sera pas négligeable, ne serait que par le poids financier de celle-ci dans le PNB du pays.

A ceci, s'ajoutent les compétences et expériences qui sont aussi importantes pour la construction économique et sociale de la RCA. Cette stratégie envers les autres membres de la communauté nationale est une nouveauté et a le mérite de susciter le sentiment personnel de responsabilité dans l'apport de pierre de chacun dans la construction de l'édifice en général, sanitaire en particulier. Une autre perspective qui reste à projeter par l'organisation de la diaspora est la fuite de cerveaux Centrafricains vers l'extérieur.

Exemple du cas des cadres centrafricains de santé : l'Etat Centrafricain pourrait demander à l'instar de ce qui se fait entre la France et le Bénin, sous demande de coopération bilatérale, le retour pour deux ou trois mois dans l'année des médecins centrafricains travaillant en France afin apporter leur savoir faire aux autochtones.

ANNEXES 1 : LES COMPTES RENDUS

CR N° 1 de l'Organisation du Forum de la Diaspora à Bangui

Le samedi 18 juillet 2009, les membres de la communauté centrafricaine de France et les amis de Centrafrique se sont réunis au Sofitel de Paris Champs Elysée - 8 rue Jean Goujon - 75008 Paris.



De gauche vers la droite:

- ❑ Mr Tiadian DOUCOURE, invité de la communauté malienne.
- ❑ Mr Bertrand KEMBA, Expert Comptable, Membre de la diaspora.
- ❑ Mr Maurice OUAMBO, Chargé de Mission, Chargé de la diaspora.
- ❑ Mr Thierry BONGOLO, Conseiller Economique et Social Représentant la diaspora

L'ordre du jour de la réunion porte sur la mise en place des différentes commissions qui vont siéger sur les thématiques proposées et devant servir de base d'investigation dans le cadre de l'organisation du 'Forum de la Diaspora à Bangui'. Six commissions étaient retenues à l'origine et réparties dans deux volets respectifs, à savoir :

Volet Organisation du Forum de Bangui

- Commission Entreprise,
- Commission Education,
- Commission Santé,
- Commission Culture et Sport.

Volet Organisation de la Diaspora

- Commission Organisation de la diaspora,
- Commission Financement de la diaspora.

1. Ouverture de la séance

Après les mots de bienvenus de Monsieur Clotaire NGOUMBANGO, modérateur de la séance, l'occasion était donnée à Monsieur Bertrand KEMBA qui pour répondre à une première demande, rappelle les raisons qui ont justifié le report du forum prévu initialement en juin 2009, au mois de septembre 2009. Ces raisons étaient fondées autour d'une large communication et l'idée d'impliquer la participation d'un nombre important des membres de la diaspora centrafricaine dans l'organisation de ce forum.

Il a rappelé les attentes de l'Etat centrafricain qui a aussi besoin de la contribution des centrafricains vivants à l'étranger pour la relance économique.

Monsieur Bertrand KEMBA présente ce forum comme une opportunité de rencontre entre la diaspora, le pouvoir public et les partenaires du développement présents en Centrafrique. Il explique que les projets ne manquent pas, mais ce sont les sources de financement qui posent souvent problème. L'exemple de la France avec les lois de décentralisation est cité en expliquant également que les collectivités territoriales peuvent développer des partenariats avec leurs homologues du sud, dans différents domaines. Monsieur Bertrand KEMBA finit son allocution par la présentation des vœux de

réussite du Président des Chambres de Commerce et d'Industrie de Centrafrique qui se tient également à la disposition de la diaspora pour aider dans la quête de financement.

2. Communication des documents officiels

Monsieur Maurice OUAMBO après s'être présenté au public, a donné lecture des documents officiels concernant l'organisation de ce forum :

- 1- Décision N°013/MPPMESIGU/C-CAB, du 26 juin 2009 portant création et organisation du comité d'organisation du séminaire sur les investissements portés par la diaspora. Ce comité d'organisation est placé sous l'autorité du Ministère de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises, du Secteur Informel et du Guichet Unique représenté par Monsieur Joachim KOYAGAZOMO (Président du comité d'organisation)
- 2- Mandat N°003/MPPMESIGU/C-CAB, du 09 juin 2009 donnant pouvoir et exercice à Messieurs Bertrand KEMBA (Expert Comptable, Membre de la diaspora), Maurice OUAMBO (Chargé de mission, Chargé de la diaspora), Thierry BONGOLO (Conseiller Economique et Social, Représentant la diaspora) d'organiser des réunions d'information et de sensibilisation à caractère strictement économique, à l'intention de la diaspora centrafricaine aussi bien en France qu'ailleurs.

Il a répondu par la suite, aux interrogations portées sur l'implication et les intérêts de l'Etat centrafricain. En effet, Monsieur Maurice OUAMBO explique que l'Etat veut inciter la diaspora centrafricaine à investir en Centrafrique. Il parle des mesures incitatives mises en place par le gouvernement avec la création du Guichet Unique de Formalités des Entreprises dont il aura l'occasion de présenter lors de la réunion du 26 juillet 2009. Il explique sa mission en tant que représentant du gouvernement, qui consiste à valider le travail qui découle de cette organisation avant la soumission au ministère concerné. Ce qui lui confère une position neutre dans les débats. Pour répondre à Madame Cécilia NGAIBINO DOSSIN sur la question de la ratification de la République Centrafricaine à la Convention de Florence et au Protocole de Nairobi, Monsieur Maurice OUAMBO entend se renseigner d'avantage pour apporter des éléments de réponse à cette question.

3. Présentation des associations

L'occasion était donnée par la suite, aux différents responsables de présenter au public leurs associations.

- Mr Félix MAYANGA présente l'association OCCF (Organisation de la Communauté Centrafricaine de France) qui a pour but de rassembler les Centrafricains de France. Elle compte développer les valeurs de la solidarité, de l'assistanat au sein de la communauté et la représenter auprès des institutions nationales et internationales. Elle veut contribuer au développement économique, environnemental, socioculturel et sportif de la RCA.
- Monsieur Clotaire NGOUMBANGO présente l'association IDSCCA (Initiative de la Diaspora et la Société Civile Centrafricaine). Son objectif est de mobiliser la diaspora autour des projets de développement, d'améliorer les conditions de vie de la population centrafricaine en favorisant un partenariat avec la diaspora, de lutter contre la pauvreté et de participer à l'effort pour une paix durable en Centrafrique.
- Mr Patrick BIDILOU NIABODE présente l'association COFADES INITIATIVE, qui a pour objet de soutenir les entrepreneurs locaux dans la création d'activité en France et en Afrique par le biais d'un accompagnement technique et administratif, d'un appui financier, d'une mutualisation de réseaux et d'expériences professionnelles au sein des pépinières d'entreprises organisées par corps de métier, de centre de formation et d'institution de micro-finance.



- Monsieur Brice GODDOT NZONGUIA présente l'association PROJETUDE (Projet Et Etude pour le Centrafrique) à Melun qui veut aider la République Centrafricaine dans sa marche vers les Objectifs du Millénaire et de Développement et soutenir les valeurs du développement inspirées d'ailleurs et définies dans plusieurs domaines en termes d'éducation au développement, d'échanges d'expériences et d'aide au développement.
- Madame Cécilia NGAIBINO DOSSIN, présente l'association CELCIA qui a pour objectif de venir en aide et de soutenir les femmes défavorisées dans leurs parcours scolaires, par la mise en place d'une structure indépendante et la mise à disposition d'outils didactiques en Centrafrique. La priorité est portée sur les jeunes filles-mères déscolarisées pour une formation qualifiante et l'accès à l'emploi.
- Madame Lucie AGBO, présente l'association FIMER-FEDAPCA (Fille Mère – Femme Développement pour l'Avenir et le Progrès en Centrafrique) qui a pour objectif d'aider les filles déscolarisées à faire une formation, d'aider à moindre coût les mères démunies dans les maternités des villes et villages en Centrafrique et à sensibiliser contre la pandémie du sida.
- Monsieur Clotaire SAULET présente l'association EDUCAVENIR à Cergy Pontoise qui a pour but de mener les actions en faveur de l'éducation en Centrafrique et l'intégration en France des populations issues de l'immigration. Cette association veut également soutenir la scolarisation des filles et des orphelins du sida.
- Monsieur Eric DAMANGO (Entrepreneur en Centrafrique) présente l'association CPA (Cercle Perspectives et Actions) qui représente un cadre de réflexion, de débats et d'actions. Le CPA entend contribuer à l'amélioration des conditions de scolarité des enfants en Centrafrique par des actions concrètes. C'est aussi un espace de débat qui est fermement attaché aux valeurs de solidarité, d'unité et de tolérance.
- Monsieur Elvis NGBONDO SAKPO (Entrepreneur en Centrafrique) parle de ses activités spécialisées dans le nettoyage industriel, l'entretien des espaces verts, la dératisation et la désinsectisation. Il entend faire profiter son parcours aux membres de la diaspora qui doivent étudier les obstacles au fonctionnement d'une entreprise en Centrafrique.
- Monsieur Orphée DOUACLE KETTE présente l'association REAL 3B qui regroupe les anciens élèves du Lycée Barthélemy BOGANDA et a pour vocation d'aider cet établissement.
- Monsieur Brice NGANDZALE présente l'association NIDD (Nouvelles Initiatives De Demain) qui a pour but de promouvoir l'agriculture en Centrafrique au moyen de la nouvelle technologie et de contribuer à la formation des populations rurales dans les activités agricoles.

- Monsieur Harley KENGUELEWA présente son site www.mckenson-invest.com. Il explique que ce site est conçu pour recevoir les projets portés par les associations et ONG et pour la recherche de financement.
- Monsieur Tidian DOUCOURE (Représentant des associations maliennes), présente le parcours de la diaspora malienne depuis trente ans qui a fini par peser dans l'économie du Mali. Il insiste sur les valeurs qui ont porté les résultats de cette communauté, à savoir : une union forte des associations, le caractère apolitique de l'organisation et la confiance mutuelle entre les membres de la communauté. Il explique au public que les efforts à faire, ne seront pas d'obtenir une aide, mais ces efforts doivent être traduits comme une lutte en faveur de la République Centrafricaine. Monsieur Tidian DOUCOURE a proposé aux membres de la réunion, la mise en place d'une commission de pilotage pour la coordination des autres commissions précédemment énoncées.
- L'association LA MAISON DU CENTRAFRIQUE est représentée par Monsieur Urbain ALAZOULA. Son but est de retisser les liens entre la communauté internationale et le monde rural en Centrafrique afin de promouvoir les richesses socioculturelles et les produits de son économie traditionnelle, de développer un modèle d'aide par le travail au sein des populations rurales grâce à la mise en place de Sociétés Villageoises de Prévoyance.
- Madame Marie Christine KENGUELA présente l'association PARFUM D'AFRIQUE FRANCE à Ivry sur Seine qui a pour objet de susciter et d'accompagner toute initiative de développement économique, social et culturel des populations ciblées en République Centrafricaine, dans un souci de proximité.

Les présentations ont permis de recenser plusieurs associations centrafricaines. Certaines sont arrivées pendant la réunion et ont eu l'occasion de présenter par la suite, leur organisation. D'autres reconnues pour leurs actions et absentes à cette réunion, sont susceptibles d'intégrer cette organisation lors des prochaines réunions.

4. L'ordre du jour

Après avoir parcouru les thématiques proposées dans les commissions respectives, Monsieur Bertrand KEMBA explique que les thèmes retenus au niveau de Bangui ont été élargis pour répondre d'une part aux attentes des pouvoirs publics par rapport à la diaspora centrafricaine et d'autre part pour le compte de la diaspora, de tenir compte des difficultés rencontrées par les membres de la communauté.

Les débats qui suivent sont intéressants et riches en rebondissement. Monsieur Francis KOPAYE demande de finaliser les projections et de retenir la date du forum. Mademoiselle Virginie BAIKOUA et Monsieur Sultan ZEBELLAT ont plaidé pour la nécessité de retenir une commission sociale. Madame Lucie AGBO se félicite de participer à cette rencontre et évoque la pérennité d'une telle organisation.

Les échanges et argumentations ont permis de retenir, en plus des six commissions initialement précitées, la 'commission pilotage et coordination' et la 'commission sociale'. L'ordre du jour n'étant pas abordé dans sa totalité, le débat sur le volet organisation de la diaspora est repoussé à la réunion du 26 juillet 2009.

Liste des commissions retenues

Commission PILOTAGE ET COORDINATION (Rapporteur Bertrand KEMBA)				
ANDJALANDJI	Roger	andjalandjirog@yahoo.fr	06.60.91.03.60	OCCF
BAIKOUA	Virginie	vbaikoua@hotmail.com	06.99.52.03.85	SOLISIDAC
BIDILOU NIABODE	Patrick	patrickbidilou@yahoo.fr	06.16.40.50.65	COFADES
DODO	Nestor	nestor.dodo@hotmail.fr	06.62.54.57.17	OCCF
GODDOT NZONGUIA	Brice	nzonguia@yahoo.fr	06.63.65.27.05	PROJETUDE
GUINON	Bienvenu	guinon@gmail.com	01.40.34.90.47	
KEMBA	Bertrand	bertrandkemba@yahoo.fr	06.62.37.44.06	
KENGUELA BISSENGUE	Marie Christine	mcrs@voila.fr	06.73.61.59.82	Parfum d'Afrique France
NGAIBINO DOSSIN	Cécilia	celcia@laposte.net	06.74.87.39.34	CELCIA
NGOUMBANGO	Clotaire	clotaire_1@yahoo.fr	06.75.83.60.15	IDSCCA
SAULET	Clotaire	clotairesaulet3@yahoo.fr	06.28.82.03.92	EDUCAVENIR

Commission ENTREPRISE (Rapporteur Francis KOPAYE)				
ALAZOULA	Urbain	ualaz@free.fr	06.78.91.69.99	La Maison du Centrafrique
ANDJALANDJI	Roger	andjalandjirog@yahoo.fr	06.60.91.03.60	OCCF
BIDILOU NIABODE	Patrick	patrickbidilou@yahoo.fr	06.16.40.50.65	COFADES Initiative
DAMANGO	Eric	damangoe@yahoo.fr	06.86.04.48.82	CPA
GANIOT	Cyriaque	cyriac92@hotmail.fr	06.66.04.36.59	
GODDOT NZONGUIA	Brice	nzonguia@yahoo.fr	06.63.65.27.05	PROJETUDE
GOUPANDE	Eric Didier	degoupande@hotmail.fr	06.71.46.36.17	
GUEREKPIDOU	Jean Pierre			
KENGUELEWA	Harley	harley.k@mckenson-invest.com	06.61.64.71.93	Mc KENSON INVEST
KOPAYE	Francis	francis.kopaye@gmx.fr	06.79.52.41.83	
MABOULA	Bertin	mabscf@yahoo.fr	06.65.75.84.51	
MAYANGA	Felix	felix.mayanga@yahoo.fr	06.88.69.88.55	OCCF- CPA
NGANDZALE	Aymeri Brice	aymeriebrice@hotmail.fr	06.14.58.56.98	NIDD
NGBODA	Martin Achilles			
NGBONDO SAKPO	Elvis	sakpo@yahoo.com	06.09.61.87.15	LYSE GROUP

Commission EDUCATION (Rapporteur Brice GODDOT NZONGUIA)				
DOUACLE KETTE	Orphée	orphee_dd@hotmail.fr	06.76.21.61.28	REAL 3B
FRANCK	Jean Didier	franck.jeandidier@yahoo.fr	06.79.36.01.69	ADNG Centrafrique
GODDOT NZONGUIA	Brice	nzonguia@yahoo.fr	06.63.65.27.05	PROJETUDE
NGAIBINO DOSSIN	Cécilia	celcia@laposte.net	06.74.87.39.34	CELCIA
PELOFE	Alphonse	alphonse.pelofe@orange.fr	06.37.43.44.29	
SAULET	Clotaire	clotairesaulet3@yahoo.fr	06.28.82.03.92	EDUCAVENIR

Commission SANTE (Rapporteur Nestor DODO)				
AGBO	Lucie	lucieagbo02@yahoo.fr	06.17.22.34.14	FIMER FEDAPCA
BAIKOUA	Virginie	vbaikoua@hotmail.com	06.99.52.03.85	SOLISIDAC
DODO	Nestor	nestor.dodo@hotmail.fr	06.62.54.57.17	OCCF

Commission CULTURE ET SPORT (Rapporteurs Sultan ZEBELLAT - Lucien YEGUETE)

DAMANGO	Eric	damangoe@yahoo.fr	06.86.04.48.82	CPA
DOUACLE KETTE	Orphée	orphee_dd@hotmail.fr	06.76.21.61.28	REAL 3B
GOUPANDE	Eric Didier	degoupande@hotmail.fr	06.71.46.36.17	
MOUNDJOUTENDE	Nicole	nicolemundjoutende@hotmail.fr	06.18.75.09.29	OCCF
YEGUETE	Lucien	awatole@yahoo.fr	06.03.92.99.59	
ZEBELLAT	Sultan	maziki@free.fr	06.61.32.35.98	OCCF

Commission SOCIALE (Rapporteur Virginie BAIKOUA)

BAIKOUA	Virginie	vbaikoua@hotmail.com	06.99.52.03.85	SOLISIDAC
KOPAYE	Francis	francis.kopaye@gmx.fr	06.79.52.41.83	
NGAIBINO DOSSIN	Cécilia	celcia@laposte.net	06.74.87.39.34	CELZIA
PERKS ABIALI	Jeannette		06.03.38.94.52	

Commission ORGANISATION DE LA DIASPORA (Rapporteur Patrick BIDILOU NIABODE)

ADOUM ISSA	Nestor	adoumissa@live.fr	06.85.24.99.39	
ALAZOULA	Urbain	ualaz@free.fr	06.78.91.69.99	
ANDJALANDJI	Roger	andjalandjirog@yahoo.fr	06.60.91.03.60	OCCF
BAIKOUA	Virginie	vbaikoua@hotmail.com	06.99.52.03.85	SOLISIDAC
BIDILOU NIABODE	Patrick	patrickbidilou@yahoo.fr	06.16.40.50.65	COFADES
DAMANGO	Eric	damangoe@yahoo.fr	06.86.04.48.82	CPA
DODO	Nestor	nestor.dodo@hotmail.fr	06.62.54.57.17	OCCF
DOUACLE KETTE	Orphée	orphee_dd@hotmail.fr	06.76.21.61.28	
GANIOT	Cyriaque	cyriac92@hotmail.fr	06.66.04.36.59	
GUINON	Bienvenu	guinon@gmail.com	01.40.34.90.47	
MAYANGA	Félix	felix.mayanga@yahoo.fr	06.88.69.88.55	OCCF - CPA
MBEDO	Yannick	yumbedo1@free.fr	06.60.42.88.51	CPA
MOLISSA	Emma	emma-molissa@live.fr	06.50.49.61.16	FIMER FEDAPCA
NGANDZALE	Aymeri Brice	aymeriebrice@hotmail.fr	06.14.58.56.98	NIDD
NIABODE	Marcel	marcelniabode@yahoo.fr	06.71.64.90.08	COFADES Initiative
PELOFE	Alphonse	alphonse.pelofe@orange.fr	06.37.43.44.29	
SAULET	Clotaire	clotairesaulet3@yahoo.fr	06.28.82.03.92	EDUCAVENIR

Commission FINANCEMENT DE LA DIAPORA (Rapporteur Cécilia NGAIBINO DOSSIN)

BAIKOUA	Virginie	vbaikoua@hotmail.com	06.99.52.03.85	SOLISIDAC
BIDILOU NIABODE	Patrick	patrickbidilou@yahoo.fr	06.16.40.50.65	COFADES
GANIOT	Cyriaque	cyriac92@hotmail.fr	06.66.04.36.59	
GUINON	Bienvenu	guinon@gmail.com	01.40.34.90.47	
NGAIBINO DOSSIN	Cécilia	celcia@laposte.net	06.74.87.39.34	CELZIA
YEGUETE	Lucien	yeguete@yahoo.fr	06.03.92.99.59	Solidarie Intern

La réunion du 18 juillet 2009 a permis la mise en place des commissions. Cette réunion qui a débuté à 14 heures 30 minutes a pris fin à 19 heures 15 minutes. La prochaine réunion sera convoquée à une date ultérieure par le Coordinateur. L'équipe d'organisation remercie tous les membres de la diaspora et les amis de Centrafrique qui ont participé à cette réunion.

ANNEXE : Liste de présence et de diffusion (Réunion du 18 juillet 2009)

Nom	Prénom	Courriel	Portable	Association
ADOUM ISSA	Nestor	adoumissa@yahoo.fr	06.85.24.99.39	
AGBO	Patrice	agbo@notreafrique.net	06.22.71.91.55	MVE
AGBO DEMBA	Lucie	lucieagbo02@yahoo.fr	06.17.22.34.14	FIMER-FEDAPCA
ALALENGBI	Simon	alalengbi@free.fr	06.63.04.99.55	
ALAZOULA	Bertrand	b.alazoula@gmail.com	06.42.57.77.81	L'OBECHE
ALAZOULA	Urbain	ualaz@free.fr	06.78.91.69.99	La Maison du Centrafrique
ANDJALANDJI	Roger		06.60.91.03.60	OCCF
BAIKOUA	Virginie	ybaikoua@hotmail.com	06.99.52.03.85	SOLISIDAC
BAKO	Augustin		06.74.05.47.99	
BIDILOU NIABODE	Patrick B	patrickbidilou@yahoo.fr	06.16.40.50.65	COFADES Initiative
BODELAS	Guy	bodelasguy@gmail.com	06.29.64.04.32	
BONGOLO	Thierry		06.99.34.82.93	CAJEC
DAMANGO	Eric	damangoe@yahoo.fr	06.86.04.48.82	
DJOKO	Arnaud	ngemto_arnaud@yahoo.fr	06.16.87.08.62	
DODO	Nestor	nestor.dodo@hotmail.fr	06.62.54.57.17	OCCF
DORAZ	Roland	roland.doraz@wanadoo.fr	06.10.98.38.88	OCCF
DOUACLE	Orphée	orphee_dcl@hotmail.fr	06.76.21.61.28	REAL 3B
DOUCOURE	Tidian		06.21.54.22.55	
FRANCK	Jean Didier	franck_jeandidier@yahoo.fr	06.79.36.01.69	ADNG Centrafrique
GANIOT	Cyriaque	cyriaque92@hotmail.fr	06.66.04.36.59	NIDD
GODDOT NZONGUIA	Brice Martial	nzonguia@yahoo.fr	06.63.65.27.05	PROJETUDE
GOUPANDE	Didier Eric	degoupande@hotmail.fr	06.71.46.36.17	
GUINON	Bienvenu	guinon@gmail.com	01.40.34.90.47	
GUIZOT	Justin	guizotj@yahoo.fr	06.10.64.95.06	ZANGUIGUI
KENGUELEWA	Harley	harley.k@mckenson-invest.com	06.61.64.71.93	Mc KENSON INVEST
KONGUELA	M.Christine	mcrs@voila.fr	06.73.61.59.82	Parfum d'Afrique France
KONZIVENET	Marcellin	marcelin2008@yahoo.fr	06.15.78.06.13	
KOPAYE	Francis	francis.kopaye@gmx.fr	06.79.52.41.83	
MABOULA	Bertin	mabscf@yahoo.fr	06.65.75.84.51	
MAKANAMO	Brice Martial		06.68.51.26.11	
MAYANGA	Felix	felix.mayanga@yahoo.fr	06.88.69.88.55	CPA - OCCF
MBEDO	Yannick	ymbedo@free.fr	06.60.42.88.51	CPA
MOLISSA	Emma	emma-molissa@live.fr	06.50.49.61.16	FIMER-FEDAPCA
MOUNDJOUTENDE	Nicole	nicolemoundjoutende@hotmail.fr	06.18.75.09.29	OCCF-FIMER FEDAPCA
NGAIBINO DOSSIN	Cécilia	celcia@laposte.net	06.74.87.39.34	CELCIA
NGANDZALE	Brice	aymeribrice@hotmail.fr	06.14.58.56.98	NIDD
NGBONDO SAKPO	Elvis	sakpo@yahoo.com	06.09.61.87.15	LYSE GROUP
NGOUMBANGO	Clotaire	clotaire_1@yahoo.fr	06.75.83.60.15	IDSCCA
NIABODE	Marcel	marcelniabode@yahoo.fr	06.71.64.90.08	COFADES Initiative
PELOFE	Alphonse	alphonse.pelofe@orange.fr	06.37.43.44.29	
PERKS	Jeannette		06.03.38.94.52	
SANDY	Brakler	brakler@yahoo.fr	0039.947.875.783	Africa Vision
SAULET	Clotaire	clotairesaulet3@yahoo.fr	06.28.82.03.92	EDUCAVENIR
UGBODA	Martin	afrix.export@yahoo.fr	06.62.37.02.80	Sté AFRINEX
YEGUETE	Lucien Anatole	yeguete@yahoo.fr	06.03.92.99.59	Solidarie Intern
ZEMBELLAT	Sultan	maziki@free.fr	06.61.32.35.98	OCCF

CR N° 2 de l'Organisation du Forum de la Diaspora à Bangui

Le samedi 26 août 2009, les membres de la communauté centrafricaine de France et les amis de Centrafrique se sont réunis pour la deuxième fois dans le cadre de l'organisation du Forum de la Diaspora à Bangui. Cette réunion initialement prévue à la Maison des Associations, 25 rue LANTIEZ Paris 17^{ème} à été transférée pour des raisons de dernières minutes au siège de l'Agro-Form 3 - 5 rue de METZ Paris 10^{ème}.

L'ordre du jour de cette réunion était de faciliter les échanges et discussions entre les différentes commissions thématiques.



De gauche à droite :
Francis KOPAYE, Virginie BAIKOUA et Brice GODDOT



De gauche à droite :
Alphonse GOUETH et Annick SERVICE ZAMBA

1. Les nouveaux venus

Cette deuxième réunion a permis de recevoir de nouveaux membres de la communauté centrafricaine de France qui ont bien voulu faire les déplacements pour intégrer les actions à mener.

Monsieur Alphonse GOUETH présente l'Association SDEDNOS (Solidarité Développement Durable Nord-Sud) qui aide les autres à se prendre en charge à travers des activités productrices de revenus. Cette association est domiciliée à Strasbourg.

Madame Marie Annick SERVICE ZAMBA cooptée depuis l'émission 'A Cœur Ouvert' à la Radio Centrafrique, présente l'Association DRAFA (Développement de Réseaux Associatif entre la France et l'Afrique) basée à Dijon. Cette Association sert de relais entre les primo-arrivant et l'administration et entre les Associations françaises et centrafricaines.

Madame Rosalie LOSSO présente l'Association MPSEVUC (Mouvement pour la Promotion Sociale des Enfants VULnérables en Centrafrique) qui lutte pour la scolarisation des enfants du village de KPANGBA à 16 Km de Bangui, sur la route de DAMARA. Elle se dit satisfaite de voir les Centrafricains œuvrés pour l'intérêt d'un plus grand nombre. Elle est prête pour accompagner les projets de réalisation à court terme, dans le domaine agricole et bien d'autre.

Madame Léontine KONGONDA consultée par le coordonnateur, présente l'Association ARIE (Accompagnement Retour Initiative Economique) qui s'occupe de l'accompagnement au retour des personnes en situation irrégulière et de l'aide à la création d'entreprise des personnes issues de la diversité.

Madame Afouseta NIMAGA se dit heureuse d'être parmi les siens. Elle a l'intention d'investir dans son pays natal et c'est ainsi qu'à la lecture de l'annonce de cette réunion, elle a voulu honorer de sa présence. Elle intègre la Commission Entreprise et la Commission Sociale.

Monsieur Raymond BOMONGO entrepreneur en France, a fait le déplacement pour représenter la communauté centrafricaine de Bordeaux.

2. Ouverture de la séance

Monsieur Roger ANDJALANDJI (modérateur de la séance) après les mots de bienvenu à présenter le but de cette organisation. Il a rappelé les orientations générales prises lors des deux réunions de pilotages tenues respectivement le 1^{er} et le 15 août 2009.

Ces orientations concernent la modification et le redécoupage des huit Commissions thématiques de base en trois grandes Commissions respectives :

- La Commission Entreprise (maintenue) englobe les réflexions à mener dans le domaine de l'Economie Marchande,
- La Commission Sociale (maintenue) englobe les réflexions à mener dans le domaine de l'Economie Non Marchande et regroupe désormais la Commission Education, la Commission Santé et la Commission Culture et Sport,
- La Commission Organisation de la Diaspora (maintenue) englobe les réflexions à mener concernant la mise en place d'un cadre organisationnel de concertation des membres de la diaspora pour la promotion des activités socio-économique en Centrafrique. Cette commission associe désormais la Commission Financement de la Diaspora.

Monsieur Roger ANDJALANDJI par la suite, a présenté les observations et les préconisations faites aux différentes Commissions lors des réunions de pilotage et qui devront être débattues au cours des discussions, séance tenante.

Monsieur Bertrand KEMBA (Coordonnateur) fait la genèse de ce forum pour les nouveaux venus. Il explique les thèmes de base, leur élargissement et les attentes à l'issue de ce forum concernant les propositions à faire pour le code des PMI-PME et le cadre juridique permettant aux membres de la diaspora et les opérateurs économiques d'investir en République Centrafricaine.

3. Synthèses des Commissions

Monsieur Bertrand KEMBA explique la nécessité d'appuyer les travaux des Commissions par les exemples d'entrepreneur qui ont un vécu et qui connaissent également les contraintes dans le contour de chaque thématique. Il présente Monsieur Serge SINGHA, invité du jour.

3.1 Commission Entreprise

Monsieur Francis KOPAYE (Membre de la Commission Entreprise) présente sa proposition sur la création d'un Fond d'Investissement. Cette proposition retenue favorablement a fait l'objet d'un long débat et a nourri plusieurs contributions.

Monsieur Serge SINGHA (Invité du jour et Entrepreneur en Centrafrique) évoque par son expérience d'éventuelles flexibilités que la diaspora peut obtenir auprès des instances en Centrafrique, pour réussir à constituer ce fond.

Monsieur Bertrand KEMBA (Coordonnateur) s'excuse auprès des membres de la réunion pour le tableau de synthèse de cette commission qui n'était pas proposée, malgré les bonnes volontés. Il s'excuse également pour le compte des deux rapporteurs qui sont en déplacement professionnel et qui n'ont pu prendre part à cette. Il a enfin résumé les contributions reçues en terme de création d'un centre d'affaire ou centre de gestion, de création d'une zone franche et les propositions faites pour le code de PMI-PME.

Comme pour soutenir les idées reçues, Monsieur Maurice OUAMBO (Chargé de Mission – Chargé de la Diaspora) donne les exemples du CAPMEA et du FAGACE. Il explique le rôle de ces deux entités dans l'économie centrafricaine sur le plan national et au niveau du continent africain.

3.2 Commission Sociale

Madame Virginie BAIKOUA présente le volet associatif et social. Elle met en exergue les difficultés rencontrées d'une part dans les démarches de reconnaissance des associations de solidarité internationale et d'autre part des difficultés de terrain qui freinent le dynamisme des associations. A cet effet, elle évoque la création de Maison des Associations pour soutenir et encourager les actions locales puis favoriser la mutualisation des forces associatives. Ainsi, le transfert des savoirs Nord-Sud et Sud-Nord pourra être valorisé.



De gauche à droite :
Léontine KONGONDA, Serge SINGHA et Afouseta NIMAGA



De gauche à droite :
Clotaire SAULET, Nestor DODO et Raymond BOMONGO

Monsieur Brice GODDOT NZONGUIA présente les travaux de la Sous-Commission Education. Il parle des problèmes que rencontre le système éducatif en Centrafrique dans l'enseignement préscolaire, le fondamental 1 et 2, la formation professionnelle et l'éducation non formelle. Il explique que ces problèmes sont connus puisqu'ils ont été évoqués lors du Séminaire sur l'Education et la Formation en 1982, des Etats Généraux de l'Education et de la Formation en 1994, dans le Plan National d'Action de l'Education Pour Tous (PNA/EPT) en 2004 et lors du Dialogue National en 2005 (dans la Commission 5). Monsieur Brice GODDOT NZONGUIA explique que ces difficultés non résolues ou partiellement résolues mettent en péril les projections à l'horizon 2015 et que le Centrafrique doit trouver une solution d'approche des Objectifs du Millénaire et de Développement, par la construction des établissements scolaires. Enfin, il place l'éducation en Centrafrique comme l'un des premiers investissements que notre pays se doit de réaliser.

Monsieur Nestor DODO présente les travaux de la Sous-Commission Santé et souligne les difficultés de soin rencontrées dans les hôpitaux et les centres de santé. Il donne les pistes qui méritent d'être approfondies pour renforcer la qualité des soins notamment par la fourniture de matériels médicaux, un partenariat avec les ONGs telles que la Pharmacie Sans Frontière, le concours des membres de la diaspora travaillant dans le corps médical, dans les hôpitaux en Centrafrique. Il étudie une proposition sur la question du rapatriement des corps des membres de la diaspora pour soulager la peine des familles endeuillées.

Madame Virginie BAIKOUA présente la Sous-Commission Culture et Sport. Elle souligne la relance du championnat (garçons et filles) dans toutes les catégories des disciplines de sports collectifs tels que le basket-ball, le football et le handball et des disciplines de sports de compétition tels que le taekwondo et l'athlétisme. Elle parle également de la relance des compétitions scolaires permettant de desceller les jeunes talents et le recensement des sportifs de haut niveau parmi les membres de la diaspora. Enfin,

elle propose le renforcement des structures des Maisons des Jeunes pour les sportifs et la création de Centres Culturels équipés pour les échanges musicaux.

3.3 Commission Organisation de la Diaspora

Monsieur Roger ANDJALANDJI (modérateur de la séance, Rapporteur de la Commission) présente le Conseil Supérieur de la Diaspora, ses objectifs et son organisation. Ce Conseil Supérieur est composé de plusieurs régions et chaque région (pays) qui le compose s'organiserà à sa manière selon les législations en vigueur dans le pays concerné. Ce sujet sensible a suscité des réactions diverses et des réactions sur la nécessité de repousser ou non les discussions après le forum de Bangui.

Monsieur Alphonse GOUETH fait des observations sur la composition et la représentation des membres d'une région. Il explique la différence entre les associations qui bénéficieront d'une subvention pour réaliser leurs projets et les entreprises qui bénéficieront d'un financement pour démarrer une activité et qui par la suite, doivent rembourser le prêt. Ainsi, il propose trois catégories des membres de la diaspora, représentées en Collège des Associations et Artistes, en Collège des Entrepreneurs et en Collège de Personnes Physiques qui ne se reconnaissent pas dans les deux premiers, mais qui adhèrent aux idéaux du Conseil Supérieur de la Diaspora.

Messieurs Clotaire SAULET et Clotaire NGOUMBANGO ont valablement soutenu le maintien de cette Commission. Après plusieurs échanges, ils ont pu justifier les intérêts que cela représente de déblayer les difficultés et d'apporter une lumière sur les interrogations. La proposition du Conseil Supérieur de la Diaspora est donc validée et les débats restent ouverts.

4. Sommes toutes

D'une manière générale, cette réunion a permis la validation des propositions présentées dans la synthèse des Commissions respectives. Elle a permis de faire un premier pas dans les orientations à prendre et de confronter les idées des membres de la diaspora sur les thèmes retenus.

Compte tenu du nombre et de la qualité des propositions reçues dans la Commission Entreprise (qui reste la matrice de ce forum) le coordonnateur propose de renforcer l'équipe par un troisième rapporteur.

La réunion qui a débuté à 12 heures a pris fin à 19 heures et 40 minutes.

ANNEXE : Liste de présence et de diffusion (Réunion du 26 août 2009)

Nom et Prénom	Association	Portable	Courriel
ANDJALANDJI Roger		06 60 91 03 60	andjalandjirog@yahoo.fr
BAIKOUA Virginie	SOLISIDAC	06 99 52 03 85	vbaikoua@hotmail.com
BOMONGO Raymond		06 66 15 19 52	ita_tizo@yahoo.fr
DJOURNALI-SIENNE Solange		06 34 54 78 02	solangedjournali8@hotmail.com
DODO Nestor	OCCF	06 62 54 57 17	nestor.dodo@hotmail.fr
EWANGO Louis Armand		06 65 09 60 73	ewangola@yahoo.com
GANIOT Cyriaque	NIDD	06 66 04 36 59	cyriaque92@hotmail.fr
GODDOT Brice	PROJETUDE	06 63 65 27 05	nzonguia@yahoo.fr
GOUETH Alphonse	SDEDNOS	06 79 75 70 24	sdednos@yahoo.fr
ISSIMI Tchen	NIDD	06 13 73 85 57	tissimi@msc.com
KEMBA Bertrand		06 62 37 44 06	bertrandkemba@yahoo.fr
KENGUELA M.Christine	Parfum d'Afrique France	06 73 61 59 82	mcrs@voila.fr
KONGONDA Léontine	ARIE	06 37 41 99 17	leontinekongonda@yahoo.fr
KOPAYE Francis		06 79 52 41 83	francis.kopaye@gmx.fr
LOSSO Rosalie	MPSEVUC	06 61 29 48 86	sambekorose@yahoo.fr
MBAKE Jean Michel		06 03 63 19 93	jm-mbaka@hotmail.com
NGOUMBANGO Clotaire	IDSCCA	06 75 83 60 15	clotaire_1@yahoo.fr
NIMAGA Afouseta		06 73 52 97 90	afou-seta.nimaga@orange.fr
OUAMBO Maurice	CM	06 69 40 45 81	ouambodjento@yahoo.fr
SAULET Clotaire	EDUCAVENIR	06 28 82 03 92	clotairesaulet3@yahoo.fr
SINGHA Serge	NEWTECH	06 37 65 74 37	singha.serge@yahoo.fr
ZAMBA SERVICE M.Annick	DRAFA	03 80 59 87 02	drafa_france@yahoo.fr

CR N° 3 de l'Organisation du Forum de la Diaspora à Bangui

DEBAT, INFORMATION ET RESTITUTION DES TRAVAUX EN COMMISSION A LYON

1. Accueil et présentation

Le 19 septembre 2009 à Lyon, la communauté Centrafricaine de France s'était réunie dans la salle Waldeck Rousseau - 4 rue Antoine Lumière - 69150 Décines, dans le cadre de l'organisation du Forum de la Diaspora à Bangui.

Mme Virginie BAIKOUA YANIBADA a été l'hôtesse de cette réunion de restitution des travaux du comité de pilotage.

Elle a proposé de recevoir la première réunion de restitution avant la tournée de Bordeaux, de Lille et de Paris pour associer la forte communauté centrafricaine de Lyon à cette démarche. Après les mots de bienvenue, Mme Virginie BAIKOUA YANIBADA présente le comité de pilotage puis elle invite les participants à se présenter.



Mme Virginie BAIKOUA YANIBADA
(Arrière plan) Benjamin BELOUM et Clotilde BAIKOUA

Mr Bertrand KEMBA (Coordonnateur des préparatifs du forum) après avoir tracé le cadre de l'organisation, a une nouvelle fois précisé le contexte dans lequel se situe la démarche. A l'instar de ce qui se fait actuellement à travers divers pays du continent ; il s'agit de mobiliser et sensibiliser la diaspora centrafricaine à des projets d'investissements au pays. Cela ne peut se faire qu'à travers une organisation d'abord au niveau des structures de la diaspora, mais aussi sur la base d'une démarche cohérente en ciblant les besoins tant à travers des thèmes qu'à travers la manière de les aborder pour la recherche des résolutions avec les organisateurs du forum.

Mr Roger ANDJALANDJI présente les conditions de mise en place du comité de pilotage depuis la réunion du 18 juillet 2009, son fonctionnement et l'organisation des différentes commissions en trois volets : Economique (Secteur Marchand), Social (Secteur Non Marchand) et Organisation de la Diaspora.

Mr Maurice OUAMBO (Chargé de Mission, Chargé de la Diaspora) présente le forum comme une volonté du gouvernement qui cherche à valoriser les ressources de la diaspora centrafricaine. Il rappelle le mandat qui donne pouvoir et exercice à Mr Bertrand KEMBA, Mr Thierry BONGOLO et en sa personne pour mobiliser et sensibiliser tous les centrafricains au défis de la relance économique de la République Centrafricaine. Il explique la volonté de la présidence de recevoir à mi-chemin, le Coordonnateur et quelques membres du comité de pilotage pour soutenir les travaux. Il termine en expliquant qu'un comité de suivi des recommandations de ce forum sera mis en place à Bangui, pour évaluer en temps réel la mise en œuvre des solutions retenues.

Mr Elvis NGBONDO SAKPO, Mme Virginie BAKOUA YANIBADA, Mr Brice GODDOT NZONGUIA et Mr Nestor DODO DISSONGO respectivement, rapporteur de la commission entreprise, de la commission sociale, de la commission éducation et de la commission santé ont présenté à leur tour, la synthèse des travaux des commissions.

Mme Maguy BARTHABUR, membre de la commission sociale explique que l'histoire de notre pays est marquée par des conférences, des séminaires et des états généraux. Malheureusement, les résolutions de ces différentes assises demeurent sans suite, ce qui a porté préjudice à notre peuple et notre nation. Elle espère que ce forum va donner une impulsion dans le suivi des recommandations. Elle souligne l'indifférence des Centrafricains vis à vis de leurs compatriotes dans les actions menées par les associations centrafricaines alors qu'ils soutiennent d'autres actions faites par des étrangers. Elle lance un appel à toute la communauté à se donner la main pour réussir les entreprises sur la destination Centrafrique.

Ces présentations exceptionnelles par le support et dans le fond ont permis au public d'apprécier la qualité du travail entrepris et d'apporter leurs contributions ou de poser leurs interrogations.

Communauté Centrafricaine de Lyon,
venue participer à la réunion de restitution



2. Foire aux questions

1. **Mr Vital Léopold YONGORO** : A quand le Conseil Supérieur de la diaspora centrafricaine et que signifient les terminologie de certains sigles utilisés tels GUFÉ, CGA.

Réponse : Nous sommes pour le moment dans la phase de concertation pour mettre les structures définitives de l'organisation de la diaspora en place. Compte tenu des écueils du passé on ne peut pas faire dans la précipitation, il y a des étapes à parcourir avant cela. Le rapporteur concerné vous donnera plus d'amples explications à ce propos. Nous pouvons seulement vous dire que la priorité pour le moment est donnée à l'organisation du forum. Le reste suivra plus tard.

Le sigle GUFÉ signifie Guichet Unique de Formalité des Entreprises, c'est une structure nouvellement mise en place au pays pour faciliter les formalités de création d'entreprise et ainsi en réduire les délais. Le sigle CGA (Centre de Gestion Agréé) est une structure de gestion qui existe dans la plupart des pays en Europe pour aider les promoteurs qui n'ont pas de grandes activités de s'entourer de conseils à moindres coûts et bénéficier des incitations fiscales que l'Etat met en place à cet effet. Beaucoup de pays africains suivent ce concept aujourd'hui. La diaspora veut le mettre en place pour le suivi de ses projet et au delà organiser l'économie informelle à partir des mécanismes propres à notre contexte économique.

2. **Jean Christophe NGUINZA** : Il faudrait être pragmatique dans votre approche, à mon avis les zones franches que vous préconisez dans votre démarche ne sont pas adaptées à notre économie dans l'immédiat. En outre, compte tenu du délabrement de notre économie où la fiscalité joue le principal rôle dans le budget de l'Etat comment promouvoir les Centres de Gestion sans que cela n'entraîne une baisse des recettes fiscales de l'Etat.

Réponse : Nous avons tenu compte de ce réalisme qu'on ne peut transposer tous les modèles d'ailleurs chez nous systématiquement. Nous avons donné comme exemple qu'à partir d'une démarche ciblée, on peut instaurer de zone franche dans des régions spécifiques où l'Etat veut attirer des investisseurs. A titre d'exemple, nous avons cité le cas des chutes de KEMBE dans la préfecture de la Basse Kotto où il peut être construit de barrage pour créer afin d'alimenter principalement les sites miniers dans l'est et le centre du pays. L'Etat dans la mesure où il y a eu la libéralisation du secteur de l'électricité, peut créer de zone franche spécifique pour toutes industries ou sociétés relatives à la

production et commercialisation d'électricité à KEMBE pour attirer les investisseurs. Ces mesures incitatives sont limitées dans le temps pour ne pas fausser la concurrence.

Concernant les Centres Gestion, leurs intérêts pour l'état est à plusieurs titres. L'Etat en baissant les taux d'imposition va élargir l'assiette fiscale car les contribuables seront nombreux à y adhérer compte tenu des avantages que les CGA procurent : facilité d'accès au crédit bancaire grâce à la tenue de comptabilité, garantie d'une bonne succession en cas de reprise de l'affaire par les héritiers, constitution d'une banque de donnée pour l'Etat pour organiser l'économie informelle etc. L'Etat ne peut qu'encourager un tel système.



De gauche à droite

Nestor DODO
Afou Seta NIMAGA
Annick SERVICE ZAMBA

3. **Bruno CESSÉPA** : Qu'elles sont actuellement les conditions d'investissement en Centrafrique par la diaspora à travers les mécanismes que vous proposez. Comment peut-on investir dans un pays où il n'y a pas d'énergie aujourd'hui ?

Réponse : Nous avons dit, tenant compte de ce réalisme, on ne pourra transposer tous les modèles d'ailleurs chez nous systématiquement. Nous avons donné comme exemple qu'à partir d'une démarche ciblée, on peut instaurer une zone franche dans des régions spécifiques où l'Etat veut attirer des investisseurs. A titre d'exemple, nous avons cité le cas des chutes de KEMBE dans la préfecture de la Basse Kotto où il peut être construit de barrage afin d'alimenter principalement les sites miniers dans l'est et le centre du pays. L'Etat dans la mesure où, il y a libéralisation du secteur de l'électricité, peut créer de zones franches spécifiques pour toute industrie ou société relative à la production et la commercialisation de l'électricité à KEMBE pour attirer les investisseurs. Ces mesures incitatives sont limitées dans le temps pour ne pas fausser la concurrence.

Concernant les Centres Gestion, leurs intérêts pour l'état sont à plusieurs titres. L'Etat en baissant les taux d'imposition va élargir l'assiette fiscale car les contribuables seront nombreux à y adhérer compte tenu des avantages que les CGA procurent une facilité d'accès au crédit bancaire grâce à la tenue de comptabilité, garantie d'une bonne succession en cas de reprise de l'affaire par les héritiers, constitution d'une banque de donnée pour l'Etat pour organiser l'économie informelle etc. L'Etat ne peut qu'encourager un tel système.

4. **Benjamin FEINDIRI** : J'apprécie à sa juste valeur votre initiative, mais déplore que l'ordre du jour nous soit imposé, il n'y a pas de supports pour les intervenants etc. Il fait aussi remarquer qu'en dehors de l'OHADA il n'y a pas de code juridique propre au pays qui légifère dans le domaine des affaires et qu'il ne voit pas comment la diaspora peut proposer un autre cadre juridique pour les interventions.

Réponse : Le travail que nous faisons n'est pas facile car nous tous, sommes des volontaires ici pour essayer de mener à bien cette initiative. On ne peut s'attendre à une perfection du jour au lendemain. C'est le travail de tous et la réussite est collective tout comme l'échec. L'une des raisons des restitutions est que tout le monde apporte sa contribution de par les critiques constructives en vue de l'amélioration de ce que nous faisons. Personne n'a parlé d'un remplacement du code OHADA par un texte quelconque. Le cadre juridique dont il a été question dans nos échanges concerne le code des PME qui doit être adapté au niveau des investissements que porté la diaspora. Au delà de la diaspora même ce

que code qui n'existe pas à l'heure actuelle au pays peut servir tout un pan d'activité notamment les, artisans du secteur minier, le commerce informel etc.

5. François Marie KOURAKOUMBA : On nous fait la cuisine du développement des métiers comme la plomberie, le jardinage etc. sans donner les moyens nécessaires à y parvenir, je vous invite à revoir votre copie quant aux propositions que vous irez faire au pays.

Réponse : L'intérêt de notre rencontre est que nous n'avons pas des réponses toutes faites dans nos diverses propositions et que rien n'est immuable. Les restitutions nous servent à prendre des avis et rectifier les tirs quand cela doit se faire. Nous sommes d'accord qu'il faut apporter de formation technique dans de domaine où il y a un marché potentiel. Ainsi, au lieu de faire de formation dans le domaine du jardinage, nous allons plutôt développer une formation de CAP en électronique car il existe de marché avéré dans le domaine de réparation des téléphones portables par exemples ou des ordinateurs.

6. Thierry TOUBARO-B : Je pense que les initiatives actuelles s'arrêteront après les élections ce qui serait dommage compte tenu de l'intérêt que cela a suscité au sein de la communauté. Je cite l'exemple du marché de MBAINOUM où il s'y rend régulièrement

Réponse : L'assurance qui nous été donné par les organisateurs est qu'il y aura un calendrier de suivi et de mise en application des résolutions issues du forum, ce qui implique que les retombées ou les actions à mettre en œuvre continueront bien après le forum.

7. Vianney TREPASSE : Comment fonctionnera le Conseil supérieur de la diaspora, existe-t-il un site où l'on peut avoir les renseignements à ce sujet ?

Réponse : Le rapporteur de cette commission va publier incessamment la mouture qui sera retenue après les amendements qui viendront de nos échanges. Vous pouvez aller sur le site centrafriquebusiness.com pour avoir les premières informations sur l'organisation du forum. Les mises à jour viendront par la suite.

8. Delphine KPOTHIE : On ne reconnaît jamais le travail des centrafricains de Lyon, vous êtes venus pour la forme alors que tout est déjà bouclé. Pourquoi ne sommes nous pas au courant de ce qui se passe. Tout le monde n'accède pas à l'internet. Recenser au moins les compétences au lieu de faire les choses par fraternité.

Réponse : Nous cherchons à briser ce tabou qui nous a souvent nuit. La plupart des membres du comité de pilotage ici, se connaisse que depuis peu et travaille en toute amitié et fraternité. Rien n'a été préparé à l'avance pour privilégier tel ou tel intérêt.

On nous signale par ailleurs que Madame KOTTI était à une réunion organisée par le Ministre de l'intérieur de passage à Lyon où il avait été donné d'information sur l'organisation du forum. Par inadvertance Madame KOTTI a dû oublier ce qui se passait, mais nous lui sommes reconnaissant d'avoir consacrer de son temps pour être parmi nous aujourd'hui pour porter la bonne nouvelle aux autres qui ne sont pas venus.

9. Benjamin BELOUM : Je n'ai pas de question à poser à proprement parler. Seulement mon intervention a mûri après une longue réflexion ce qui m'a permis de comprendre le bien fondé de ce qui se fait actuellement. J'ai activement pris part à l'organisation au niveau de Lyon et je demande aux autres compatriotes d'apporter leur soutien à cette entreprise. La porte n'est fermée à personne.

10. Dominique YANDOCKA : Pourquoi pour une initiative aussi noble, vous ne vous adressez qu'à la majorité présidentielle. Pourquoi ne faites-vous pas appel à l'opposition démocratique afin qu'il prenne part à cette manifestation ?

Réponse : Faire appel à l'opposition de manière explicite confère que nous cherchons une récupération politique alors que nous avons dans le comité de pilotage des personnes venant de tout horizon qu'il soit politique, ethnique, religieux (etc.) sans qu'on n'ait à se poser de question sur la nature ou l'origine de chacun. De toutes les manières les politiques qu'ils soient du pouvoir ou de l'opposition doivent s'intéresser et même s'imprégner dans ce que nous faisons car de par les attendus, il dépasse le cadre habituel des rivalités politiques car sa réussite participe au bien être de toute la nation. La représentation du KNK à Paris a promis de nous inviter pour un entretien débat sur les grands enjeux économiques du pays à la veille des élections et voir quelle sera la contribution de la diaspora au développement socioéconomique du pays. Nous répondrons favorablement à cette invitation comme à celles qui peuvent venir des parties de l'opposition démocratique où nous aurons à échanger sur le rôle que doit jouer la diaspora dans notre pays et quel appui leurs pouvoirs publics peuvent nous apporter pour cela.

11. Jean Christophe NGUINZA revient sur la problématique des zones franches et veut savoir d'avantage sur le mécanisme. Il est sceptique sur l'organisation du Conseil supérieur de la diaspora centrafricaine, une grosse machine qui selon lui, mérite une bonne réflexion sur les critères de choix des dirigeants. Par qui sera-t-il chapeauter ? Est-ce que son pouvoir sera décentralisé ?

Réponse : Il y a eu des propositions venant des uns et des autres dans toutes les commissions thématiques. La commission entreprise a été prolixe en idées. Les rapporteurs de cette commission au lieu de zone franche ont préféré l'appellation de pôle de développement qui dans son mécanisme de fonctionnement accorde les mêmes attributions et prérogatives que les zones franches qu'on rencontre ailleurs. Il appartiendra à nos interlocuteurs au pays d'apprécier de juger de la pertinence des diverses propositions pour voir ce qui sera retenu.

En ce qui concerne les attributions et fonctionnement du Conseil Supérieur de la diaspora, vous avez raison de dire que c'est une grosse machine qu'il faut manier avec précaution. C'est la raison qui nous amène effectivement à différer sa création, prendre du temps et avec les juristes et avec ceux qui ont d'expérience avérée dans la vie associative pour mettre en place une structure viable tenant compte des mauvais écueils du passé. Soyez rassuré la décentralisation sera la règle dans le principe du fonctionnement du Conseil Supérieur de la diaspora centrafricaine. Il sera créé des Conseils Régionaux qui représenteront chaque pays où nous avons une forte diaspora. Ces conseils régionaux se subdiviseront à leurs tours en comités régionaux à l'intérieur de chaque pays. Pour des raisons pratiques, la commission ad hoc a retenu Paris comme siège de l'organisation. Les postes au niveau des instances de l'organisation étant pourvus par voie d'élection, les membres du bureau du conseil supérieur peuvent venir de n'importe quelle région du monde. Ils seront élus sur la base des programmes que chacun présentera à la communauté.

12. Jeanne WAMO-AMAN : Je n'ai pas de question à poser, mais c'est une commission que j'adresse à Monsieur Thierry BONGOLO, qu'il arrête de mentir et nous prendre pour des imbéciles. Il a téléphoné à bon nombre d'entre nous pour annoncer que le comité d'organisation à Bangui dont il fait partie a obtenu de Air France une baisse exceptionnelle des tarifs des billets d'avion et que pour 400 € quiconque de la diaspora ayant un projet peut descendre à Bangui et recevoir en prime 60 000 F CFA de per diem par jour sur les trois journées que durera le forum. De telles informations fantaisistes ne peuvent que jeter du discrédit sur votre bonne entreprise. Je suis venue pour me voir confirmer cette information, malheureusement ça n'a pas été le cas.

Réponse : Nous nous sommes toujours bien gardés de donner une quelconque information sur les conditions de participation ne connaissant pas encore le nombre de billets qui sera mis à disposition. Une chose est certaine, nous privilégions dans notre démarche ceux qui peuvent valablement nous représenter de par leur connaissance des dossiers car en face, nous aurons des répondants qui peuvent récuser tel ou tel aspect de notre travail et forcément les propositions qui en découlent. Pour nous les critères de participation tiennent compte des participations aux différentes commissions de par le travail ou les échanges. Par la suite en fonction du nombre des billets nous étudierons le cas des représentations des grandes villes de France.

13. Dominique YANDOCKA : Bon nombre de questions ont été déjà posées, je ne les reprends pas, ma question porte sur le Fonds d'investissement et ses mécanismes d'intervention. Je souhaite une structure purement privée ou l'Etat n'intervient pas. Les parts sociales doivent être détenues par la diaspora qui à mon avis doit être une force de proposition où chacun doit être jugé par ses qualités et non par des relations qu'il peut avoir avec untel.

Réponse : Nous avons effectivement proposé la mise en place d'un Fonds d'investissement pour pallier l'insuffisance des financements des projets par les banques locales. Au lieu que le capital du Fonds ne soit doté que par des moyens de la diaspora, nous avons souhaité un mécanisme purement privé ou cependant l'Etat peut jouer un rôle indirecte en amenant les grandes sociétés minières, forestières et bien d'autres, à souscrire au capital. Pourquoi AREVA, URAMIN ou Total ne feront pas chez nous ce qu'elles font dans d'autres pays comme le Niger, le Congo, le Gabon par exemple où les grandes sociétés participent aux projets de développement de ces pays. Bien sûr que nous souhaitons que la diaspora dans sa diversité constitue une force de proposition et d'action pour notre pays. Vous avez pu vous en rendre compte par vous-même, le peu de temps que nous avons commencé à travailler ensemble a été prolifique en propositions.

14. Rodrigue LAGUEREMA : Je reviens sur les déclarations de Thierry BONGOLO qui propose un représentant par région pour le forum. Au vu des déclarations souvent contredites de cette personne, je me demande qui l'a choisi pour nous représenter au Conseil Economique. Je demande des éclaircissements sur les conditions de délivrance de billets qui demeurent toujours obscures à mon avis.

Réponse : Nous avons déjà répondu sur les conditions de délivrance de billets qui ne sera fixé que quand on connaîtra leur nombre exact mis à notre disposition. Sans se répéter, pour nous priorité est donnée à ceux qui maîtrisent les dossiers pour nous défendre valablement.

Concernant la participation de Thierry BONGOLO au Conseil économique comme représentant de la diaspora, n'ayant pas de structure organisationnelle, les autorités n'ayant aucun repère pour décider agissent à notre place. Une fois que notre organisation deviendra effective, c'est la diaspora elle-même qui par voie d'élection désignera ses représentants dans les différentes institutions de l'Etat.

15. Salé TOKI : (Correspondant de Radio Centrafrique en France) Je m'adresse directement au Coordonnateur pour connaître la date exacte du forum, la durée des activités sur place à Bangui, le nombre opérateurs économiques retenus pour ce forum pour chaque ville de France. Au représentant de la commission éducation je souhaite connaître l'explication du sigle IPS.

Réponse : La durée du forum sera de trois jours et l'ouverture solennelle sera faite par le Chef de l'Etat. Il sera consacré un jour et demi pour les travaux en atelier où les experts de la diaspora échangeront avec ceux du pays en fonction des thèmes de chaque commission. Une fois les propositions validées, la plénière interviendra le troisième jour, où le public prendra part à la restitution des travaux qui sera sanctionné par un calendrier de suivi et de mise en œuvre des propositions retenues. Il ne peut avoir de représentants par grande ville car les billets ne seront pas suffisants pour cela, ce qui nous ramène aux critères que nous avons déjà cités dans nos premières interventions pour la participation au forum. L'IPS signifie l'Indice de Parité de Sexe. C'est le rapport du nombre de scolarisées filles par celui des garçons. Pour 100 garçons inscrits en 2015, il faut au moins scolariser 95 filles, c'est pour cela qu'on lui donne la valeur de 0.95. Mais attention, il ne suffit pas d'avoir un IPS supérieur à 0.95 pour penser que tous les enfants sont scolarisés. En effet, si le nombre de filles scolarisées est le même que celui des garçons, on peut obtenir un IPS égal à 1 alors qu'on est loin des Objectifs de Millénaire et de Développement (OMD) qui est de scolariser tous les enfants.

16. Simone MELBI : Je déplore qu'il n'y a pas eu d'intervention jusqu'alors dans le domaine de la santé. Je trouve que c'est un domaine très vaste et qu'on ne peut rester simplement en France et envoyer des médicaments. Il faudrait préalablement faire un travail de terrain avant toutes propositions ou décisions.

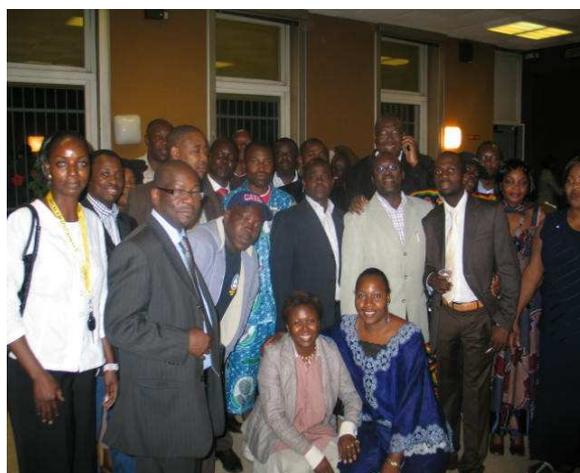
Réponse : Madame, la santé un sujet très vaste comme vous le soulignez. Dans la question de santé il y'a la notion de santé et celle de soins. La santé représente l'ensemble des éléments qui déterminent « l'état de santé » d'une population. Il est composé de soins et d'autres aspects du système économique, social, culturel et politique. Le soin est formé par toutes les ressources (professionnels, établissement...) structurés en vue de fournir des services et des biens à la population dans le but d'améliorer son état de santé. L'eau (de pluie, de source, de puits, souillée) est à la base de pathologies innombrables dans notre pays. C'est prévalences sont à la base du ralentissement de l'économie...d'où la proposition d'initier des pompes à eau à filtre rechargeable et un système d'assainissement des eaux.

17. Thierry TOUBARO-B : Je propose de fusionner les associations pour ne pas aller au pays par connaissance. Il ne faudrait pas que sous couvert de leurs statuts associatifs qui leur procurent beaucoup des avantages que les associations ne fassent pas du commerce pour se livrer à des concurrences déloyales avec le secteur marchand.

Réponse : On ne peut pas fusionner les associations parce qu'elles n'ont pas les mêmes objectifs. Peut être qu'il faudrait étudier la possibilité d'un partenariat entre celles qui ont des objectifs communs. En ce qui concerne le détournement de l'objet social d'une association pour concurrencer le secteur marchand, généralement ce genre de situation en Europe est sanctionné par un redressement fiscal où il est fait un rappel d'impôts à l'association pour ce qu'elle devait payer en tant qu'entreprise du secteur marchand. L'association perd du coup son statut et devient une entreprise commerciale comme toutes autres soumises à l'imposition. Même si au niveau de la diaspora nous ne nous érigeons pas en gendarmes pour veiller à la bonne application des règles en matière d'association pour éviter des abus, nous osons espérer que le bon sens guidera chacun de nous pour que des impairs ne soient commis.

3. Ce qu'il faut retenir de cette réunion

D'une manière générale, les membres de la diaspora qui ont répondu à cet appel ont manifesté leur intérêt à l'organisation de ce forum. Les débats et les discussions abordés ont montré une attention particulière sur l'évolution dudit forum, son contenu, les critères de sélection des représentants et l'après forum. Un sentiment de déception est perçu sur le retour négatif des interventions à la Radio Centrafrique, qui n'étaient à la hauteur des attentes concernant la possibilité de participer au forum par leurs propres moyens. On remarquera enfin, une demande d'assurance pour cette entreprise de la diaspora qui doit éviter le relief politique et répondre aux solutions nécessaires et adaptées au développement du tissu économique et social de la République Centrafricaine. Les Centrafricains de Lyon veulent croire à la pérennité de cette démarche et sollicite une autre rencontre, après le forum de Bangui.



**« GUI NA NGANGOU TI A
MOLENGUE TI MO OKO »**

Cette réunion qui a débuté à 15 heures et 20 minutes, a pris fin à 20 heures.

Annexe : Liste de présence de la réunion de restitution à Lyon, le 19 septembre 2009.

Noms	Prénoms	Représentativité	Téléphone	Courriel
BAIKOUA	Virginie	SOLISIDAC	06 99 52 03 85	ybaikoua@hotmail.com
ADRISS	Stéphane		06 23 18 42 79	
AGOUMAR	Alfred	Entrepreneur	06 17 13 55 20	
AGOUMAR	Darius	Entrepreneur	06 30 50 52 27	
ANDJALANDJI	Roger	DIASPORA	06 60 91 03 60	andjalandjirog@yahoo.fr
BALLA MOTHO	Jean Bernard	Entrepreneur	06 13 03 03 11	
BANGASSI	Eddy		06 20 76 71 46	
BARTHABURU	Maguy	MANASSE/PAMOR	06 43 48 05 18	barthaburu.maguy@sfr.fr
BATAILLON	Serge			bataillonserge@yahoo.fr
BELING	Vincent Désiré	K.N.K LYON	06 46 52 42 23	vbeling@hotmail.com
BELOUM	Benjamin		06 22 50 69 95	
BOMBALU	Bienvenue			
CESSEPA	Bruno		04 78 85 23 96	
DHUISSA	Arsène		06 22 49 80 84	
DODO	Nestor	OCCF	06 62 54 57 17	nestor.dodo@hotmail.fr
FEIDENAM	Salomon	K.N.K LYON	06 11 71 68 33	feidy@hotmail.com
FEINDIRI	Benjamin	Particulier	06 31 66 45 32	benjaminfeidiri@yahoo.fr
GAFOSSIO	Alberto	Entrepreneur	06 24 05 46 69	ngafossioalberto@yahoo.fr
GAMBO	Cédric	Particulier	06 18 55 84 03	cedrigambo@yahoo.fr
GANIOT	Cyriaque	N.I.D.D	06 66 04 36 59	cyriaque92@yahoo.fr
GBASSE-LEKOUNDA	Yvon	ISO-NET ESPACE SARL	06 62 76 71 97	
GNEMANDET	Jean Claude		06 50 96 46 66	
GODDOT NZONGUIA	Brice Martial	PROJETUDE - Diaspora	06 63 65 27 05	nzonguia@yahoo.fr
GOUNEBANA	René		06 37 72 12 29	rene3165@yahoo.fr
GUIONGO	Patrick	Entrepreneur	06 50 81 24 62	patguingo@aol.com
KAENGONZA	Jean Edmond		06 65 15 56 19	kjedmon@hotmail.com
KEMBA	Bertrand	CAB. INTER COGEST	06 62 37 44 06	bertrandkemba@yahoo.fr
KOMESSE	Vincent Désiré	Entrepreneur	06 73 65 19 36	
KOMOTO	Aubin Roger		06 82 22 08 37	
KONZI	Géraldine	Particulier	06 29 75 72 33	geraldinekonzi@yahoo.fr
KONZI	Hippolyte		06 63 21 31 29	
KOURAKOUAMBA	François Marie		06 64 98 85 36	
LAGUEREMA	Rodrigue	MANAGER/VENTE	06 24 84 45 46	rodrigue123@hotmail.fr
LAGUEREMA	Stève		06 22 57 84 66	chapi69@hotmail.fr
MAHAMAT	Madina	Particulier	06 15 93 86 06	
MALEPA	Armande	MANASSE/PAMOR	06 26 15 22 21	armandelove@yahoo.fr
MANDO	Claudine		06 03 27 36 70	
MBAIKOUA	Clotilde	Particulier	06 46 42 04 69	
MBAYA	Alain		06 03 25 21 75	almbaya@hotmail.com
MELBI	Simone		06 12 07 47 69	melbsim@yahoo.fr
MEYA	Mireille	Particulier	06 13 31 21 54	matheymireille@yahoo.fr
MVONDO	Anatole	ASCC	06 67 48 60 67	
NDONGO	William	Entrepreneur	06 13 32 95 07	
NGBONDO-SAKPO	Elvis		06 09 61 87 15	sakpo@yahoo.com
NGUINZA	Jean Christophe		06 11 49 77 78	nguinza2005@yahoo.fr
NIMAGA	Afou Seta	Diaspora	06 73 52 97 90	afou-seta.nimaga@orange.fr
OUAMBO	Maurice	CM Diaspora	06 69 40 45 81	ouambodjento@yahoo.fr
TOKI	Salé	ASCC	06 98 43 45 99	sale2502@yahoo.fr
TOUBARO-B	Thierry		06 03 51 55 64	
WAMO-AMAN	Jeanne		06 13 51 51 43	
YAKAZANGBA	Delphine	MAMADEL	06 62 09 03 58	
YANDOCKA	Dominique	Entrepreneur	06 16 42 81 02	yandocka@gmail.fr
YONGORO	Vital Leopold		06 46 05 15 30	ylvfr@yahoo.fr
YOUGA	Blaise		06 17 10 38 28	blaisonyouga@yahoo.fr
ZAMBA SERVICE	Marie Annick	DRAFA	03 80 59 87 02	drafa_france@yahoo.fr
ZEZO	Patrick		06 24 16 84 08	zezopathon@hotmail.fr

CR N° 4 de l'Organisation du Forum de la Diaspora à Bangui

DEBAT, INFORMATION ET RESTITUTION DES TRAVAUX EN COMMISSION A BORDEAUX

Après Lyon, c'est la ville Bordeaux qui a reçu le comité de pilotage pour la restitution des travaux des commissions thématiques concernant la préparation du forum de la diaspora à Bangui.

Cette réunion du 03 octobre 2009 dans la Salle Municipale, Place des Fusillés – 33520 Bruges Tasta, doit sa réussite à l'implication de Monsieur Raymond BOMONGO qui avait spécialement fait le déplacement sur Paris le 26 août 2009, pour rencontrer le comité de pilotage. En effet, il a fortement sollicité cette rencontre pour intégrer les Centrafricains de Bordeaux et recueillir leurs contributions dans cette démarche de la relance économique de notre pays. Plusieurs réunions préparatoires ont été faites par le comité d'accueil pour l'organisation et la réussite de cet événement.



Monsieur Raymond BOMONGO

1. Accueil et présentation

La délégation du comité de pilotage, arrivée en covoiturage et par train, a été chaleureusement accueillie par les compatriotes de Bordeaux. Après les fraternelles retrouvailles, les membres de la diaspora se sont invités à débiter la réunion.

Monsieur Raymond BOMONGO souhaite la bienvenue et recadre les lignes du débat. Il explique le caractère purement apolitique de cette réunion et remercie les participants de faire une analyse de fond, sur les propositions.



De gauche à droite:
Roger ANDJALANDJI, Raymond BOMONGO,
Bertrand KEMBA et Maurice OUAMBO

Monsieur Bertrand KEMBA (Coordonnateur) remercie le comité d'organisation pour son accueil. Il fait un bref rappel sur la genèse des manifestations et explique la volonté du gouvernement avec l'appui des partenaires au développement à organiser ce forum afin d'inciter la diaspora centrafricaine autour des projets économiques.

Il explique l'élargissement des termes de référence tout en gardant l'idée d'origine et la nécessité de créer les commissions thématiques. Ces commissions ont travaillé sur les expériences propres où chacun a pu apporter sa vision des choses par des contributions, desquelles se sont dégagées les synthèses que le comité de pilotage est venu présenter.

Il rappelle le planning des restitutions et débats qui ont débuté à Lyon, puis continue ce jour, à Bordeaux et par la suite à Paris et à Lille si le temps le permet.

Monsieur Maurice OUAMBO (Chargé de Mission, Chargé de la Diaspora) présente les attentes du gouvernement par rapport ce forum, son implication et sa volonté à intégrer les Centrafricains de l'extérieur à la relance économique du pays. Il rappelle les réunions qui se sont tenues à Bangui aboutissant à la création d'un Conseil Economique et les projections sur la création d'un comité de suivi des recommandations de ce forum.

Monsieur Roger ANDJALANDJI présente la délégation du comité de pilotage et fait un aperçut sur les différentes réunions tenues en région parisienne pour l'organisation de ce forum. Il invite par la suite, les participants à cette rencontre de se présenter au public.

2. Présentation des travaux des Commissions

Commission Entreprise (par Monsieur Elvis NGBONDO SAKPO)

Bien que l'esprit d'initiative ne soit pas la panacée contre le chômage, il peut contribuer à le réduire. La création d'entreprise implique un renforcement de compétence des acteurs afin d'impulser un développement durable. Si l'initiative privée ne peut parvenir, à elle seule, à endiguer le chômage, elle le diminue tout en étant créatrice de richesse.

Pour être efficace, les mesures envisagées devraient viser des éléments clés nécessaires à la création et au développement de nouvelles entreprises viables, notamment un financement approprié, l'acquisition de nouvelles compétences, le soutien à l'expansion des entreprises, la création de réseau d'assistance, des conseils en matière d'entreprise et un encadrement approprié.



Elvis NGBONDO SAKPO

Après un rapide état des lieux, la Commission Entreprise s'est penchée sur différents freins à la création des entreprises : les obstacles culturels, le poids exagéré de la réglementation et de la fiscalité et le manque de volontarisme des autorités dans le domaine du soutien à l'innovation. Le constat fait, la Commission a fait une synthèse des idées émanant de la diaspora centrafricaine et en a tiré vingt propositions très concrètes destinées à favoriser l'entreprenariat en Centrafrique, autour de cinq actions majeures :

- Instaurer et simplifier le cadre réglementaire et administratif pour le rendre plus favorable aux PME
- Promouvoir l'esprit d'entreprise et les compétences entrepreneuriales
- Mettre en place un dispositif de soutien financier adapté aux besoins des entreprises de taille modeste.
- Soutenir le potentiel de croissance des PME, les « bambara », par des mesures spécifiques à l'innovation
- Améliorer l'accès des PME aux marchés

Les propositions que nous soumettons à la réflexion des autorités publiques et des partenaires de développement ont pour vocation d'offrir un cadre pour l'épanouissement socio-économique des investisseurs et pour contribuer à l'amélioration de la lutte contre la pauvreté en Centrafrique.

Commission Sociale

Madame Virginie BAIKOUA YANIBADA présente la commission sociale. Elle explique que certaines associations ont prouvé leur efficacité dans le paysage socioéconomique des pays qui les ont adoptées, à l'exemple de la France et certains pays africains. Lorsqu'elles sont organisées, ces associations peuvent créer des emplois par leurs activités sur le terrain. Certaines associations de solidarité internationale jouent ce rôle en Centrafrique, mais peu d'associations centrafricaines le font.

Elle cite les facteurs qui ralentissent l'émergence des associations locales tels que l'absence d'une structure d'accueil qui peut aussi servir de centre d'information et de formation sur la vie associative, la méconnaissance des notions de base sur l'organisation et la gestion de la vie associative et la méconnaissance des organismes et des structures de financement de projets associatifs sur le terrain.

Ce contexte justifie la création d'une 'Maison des Associations' qui sera à la fois, un lieu de ressource, une plate forme d'échange, d'information et de formation pour les associations d'ici et là-bas. Elle explique que cette logique n'aura son sens que si un dispositif réglementaire et structurel vient encadrer



Virginie BAIKOUA YANIBADA

l'investissement des entités associatives par une 'Loi Cadre' qui prend en compte le raccourcissement des procédures de reconnaissance, le classement par catégorie des structures (association d'animation, association d'utilité publique, association de solidarité internationale...) et les conditions d'exonération des éventuelles taxes fiscales et/ou douanières

Commission Education

Monsieur Brice GODDOT NZONGUIA présente les travaux de la Commission Education. Il explique que l'éducation et la formation constituent la ressource humaine de l'économie centrafricaine. Il fait un diagnostic sur l'enseignement préscolaire, le fondamental 1, le fondamental 2, la formation professionnelle et l'éducation non formelle.



Brice GODDOT NZONGUIA

Les problèmes qui impactent le système éducatif ont déjà été évoqués lors du Séminaire sur l'Education et la Formation en 1982, les Etats Généraux de l'Education et de la Formation en 1994, le Plan National d'Action de l'Education Pour Tous (PNA/EPT) en 2004, le Dialogue National en 2005 (dans sa Commission 5). Ces problèmes non résolus ou partiellement résolus dans le temps, remettent en causes et à mi-parcours, les projections à l'horizon 2015 des Objectifs du Millénaire et de Développement (OMD) et notre pays doit trouver une solution intermédiaire par une stratégie d'approche. Il explique que les enfants qui naissent aujourd'hui en Centrafrique, sont de la génération à venir et nous sommes de celle qui les accueille et qu'il nous appartient en conséquence de les recevoir, les éduquer et les aider à s'édifier.

Ainsi l'Education et la Formation s'inscrivent dans les investissements que notre pays doit assurer pour améliorer le tissu économique et social.

Commission Santé (par Nestor DODO)

Dans le contexte centrafricain actuel, la question de la santé publique rime avec « tout reste à faire », dans tous ses aspects. Une étude épidémiologique met en lumière des défaillances de tout ordre d'où les pathologies graves d'origine bactériologique, virales, et parasitaires avec ses convois de morts. Toutes les couches de la société sont concernées.

Les propositions venant de la diaspora, particulièrement par la commission de santé ont pour but de présenter des solutions pratiques à faire baisser voire annihiler les maladies.

- La commission propose l'installation des pompes à filtre,
- Des bornes-fontaines,
- Des aides de coopération,
- Aides des médecins centrafricains de l'extérieur
- Des associations Internationales dirigées par des Centrafricains,
- Des coopérations inter hospitalières,
- La création d'une caisse de Péréquation de santé et de solidarité,
- La création d'assurance pour rapatrier des Centrafricains décédés à l'étranger,
- La volonté de postuler à l'appel d'offre de création de Pompes funèbres, de cuisine diététique et de laverie industrielle pour draps aux hôpitaux.



Nestor DODO

Commission Organisation de la Diaspora

Monsieur Roger ANDJALANDJI analyse les différentes tentatives de structuration de la communauté centrafricaine de l'extérieur qui laisse apparaître trois types d'organisation : expressive, gestionnaire et revendicative qui gênent toute relation décomplexée avec les autorités du pays. La conséquence serait une concertation insuffisamment développée avec l'Etat et une inaptitude à s'impliquer de manière active à différent niveau de problème que rencontre le pays.

Pour sortir de ce complexe, il nous faut développer un mécanisme de concertation permanente avec les partenaires du développement et l'Etat comme moyen d'amélioration des politiques publiques en matière de promotion des investissements portés par la diaspora.



3. Foire aux questions

Le public était aussi nombreux qu'à Lyon et s'est livré à la traditionnelle série de question réponse où chacun voudrait savoir d'avantage sur le forum, le risque d'empiètement sur les prérogatives de l'Etat notamment dans le domaine social, le problème de corruption dans certains milieux et surtout des questions relatives aux crises récurrentes d'énergie qui ne sont pour favoriser une croissance normale des activités.

1. José KAZANBGA : Avez-vous fait un tour au pays pour connaître les secteurs cibles où vos propositions peuvent trouver leurs places. Il y a un sérieux problème au pays en matière de crise énergétique qui affecte tous les secteurs d'activité. Quelle solution la diaspora propose-t-elle pour remédier à cette situation ?

Je soutiens la proposition de Madame Virginie BAIKOUA en matière de relance des compétitions scolaires. Dans ma jeunesse au Lycée Marie Jeanne Caron, j'ai pratiqué le basket-ball de la catégorie minime jusqu'au senior.

Réponse : Notre démarche repose à la fois sur les recommandations du DPI et notre connaissance des problèmes socio-économiques du pays. Nous faisons de larges propositions possibles en fonction de ce que nous estimons nécessaires, il appartiendra cependant aux partenaires et autorités du pays de les valider ou non en fonction des paramètres qui peuvent nous échapper. Le problème de crise énergétique est crucial, les autorités sont à la recherche de solutions pour y pallier.

La proposition indirecte de la diaspora est, compte tenu de la libéralisation du secteur de l'énergie, que l'Etat fasse des incitations en créant des pôles de développement (appelé ailleurs zones franches) afin de créer des sociétés produisant et commercialisant l'énergie en construisant des barrages dans des endroits où cela est possible.

Le sport comme vous l'avez constaté fait partie intégrante des projets que la diaspora entend développer. Les compétitions scolaires surtout qui ont disparu depuis de belle lurette aux pays. La diaspora en concert avec les départements de l'Education Nationale et de la Jeunesse et Sport, souhaite faire renaître ces compétitions scolaires à Bangui dans un premier temps et dans l'arrière pays par la suite. Et ce, dans toutes les disciplines possibles. Le concours de la diaspora se fera à travers la fourniture des équipements tels que maillots et ballons. Les grandes entreprises seront appelées à la recouse car cela leur procure une certaine notoriété en termes d'images.

2. Virginie ALIMA : Je voudrais juste savoir, si le Guichet Unique est fonctionnel. Vous avez parlé de sport mais vous n'avez pas évoqué la culture dans vos interventions, comment pouvez-vous omettre ce volet qui représente également les valeurs d'un peuple ? Comment trouver des solutions aux collectes de dons qu'on a du mal à acheminer aux pays ?

Réponse : Le Guichet Unique est fonctionnel depuis plus d'un an. En ce qui concerne le Ministère des PME, il s'agit du Guichet Unique de Formalité des Entreprises, le GUF. Il facilite les formalités de création d'entreprise en seul lieu et en réduisant le délai (7 jours). La réponse à la question sur le sport vient d'être donnée. Dommage que le rapporteur de la commission sport et culture, ne soit présent à notre rencontre. Il vous aurait d'avantage renseigné sur sa mission. Le fait qu'on ait mis en place une telle commission témoigne de notre intérêt pour cela et diverses propositions ont été faites en vue d'améliorer les systèmes existants au pays.

Monsieur Maurice OUAMBO (Chargé de Mission, Chargé de la Diaspora) : Aujourd'hui il existe un local disponible à Maison Alfort (Croix Rouge) pour regrouper les dons récoltés par les associations et tiers. Après un tonnage de 40 tonnes, nous organisons avec l'Ambassade de France, l'envoi des articles au pays. Mais il existe des critères de colisage et de traçabilité depuis Maison Alfort jusqu'à destination pour mieux suivre le transfert et on demande également une distribution ouverte, pour justifier le retour aux donateurs. Cependant, beaucoup d'associations nous signalent les difficultés d'acheminement depuis leur ville jusqu'au point de regroupement, nous avons pris en compte ce cas de figure et nous sommes entrain d'étudier les solutions à retenir.

3. Dany KOPOGO : Pour ceux qui me connaissent, j'ai été un grand sportif au pays, dans USCA notamment où j'ai brillé de mille feux. Quelle place réservez-vous au sport dans votre démarche ?

Réponse : Tout d'abord, il faut reconnaître que le sport occupe une place importante dans notre société car il est aussi un facteur d'unité si l'on se réfère à la dernière Coupe d'Afrique des Nations quand les Centrafricains étaient nombreux à soutenir l'équipe nationale de basket-ball, notre sport roi. Les propositions de la diaspora visent la relance des activités sportives depuis la petite génération (minime) jusqu'aux seniors garçons et filles. Nous avons retenu, à ce titre, les compétitions scolaires

qui ne sont plus d'actualité de nos jours et pour re-dynamiser ce milieu en soutien avec les projets sur l'éducation que porte la diaspora. Cette démarche est double, car elle intègre une éducation sur la valeur d'unité et permet en même temps de desceller les futurs talents parmi les populations scolaires. Aussi l'organisation du Conseil Supérieur de la diaspora, permettra plus tard de recenser les sportifs centrafricains de haut niveau qui évoluent à l'étranger et qui peuvent jouer avec les fauves. Cette démarche concerne les disciplines telles que le basket (sport roi), le foot (sport le plus populaire), le handball (représenté au niveau africain), l'athlétisme et le taekwondo (sports olympiques) pour le cas de notre pays.

4. Simon ALALENGBI : Je me réjouis de la rencontre d'aujourd'hui et surtout des avancées qu'a connues votre initiative après quelques moments de balbutiement. Le travail est plus précis maintenant. Je m'étais intéressé à la commission sport, mais mes activités ne m'ont pas souvent laissé le temps pour prendre part activement à ce que vous faites. Ma question concerne l'entreprise : quel sera l'apport réel de la diaspora dans ce domaine ? Pour mon compte, il faudra ressortir la part de la diaspora dans chaque commission et que son apport soit bien palpable au lieu de le laisser se diluer dans un contexte général où on ne peut mesurer ce qu'a fait la diaspora. Je souhaite la mise en place d'un répertoire des entrepreneurs centrafricains de France et une plate forme générale pour le Conseil Supérieur de la diaspora.

Réponse : Il existe une commission entreprise dans notre organisation qui a fait beaucoup de propositions. La diaspora mène en ce moment une réflexion sur la mise en place d'un Code des PME tenant compte de l'évolution du contexte économique de notre pays. Nous n'en pouvant donner le détail ici, mais ce projet traite de la mise en place des structures telles que le Fonds d'Investissement, les Centres de Gestion Agréés, les Pôles de Développement, les mécanismes d'appel d'offre et de sous-traitances en faveur des PME du pays etc. Nous avons épluché le maximum de domaines possibles où notre intervention peut être de mise.

Nous souhaitons que l'apport de la diaspora soit apprécié à sa juste valeur et reçu dans son acceptation de contribution à l'essor économique sans une quelconque comparaison de manière à laisser penser que nous sommes en compétition, ce qui n'est pas l'objectif visé. Une fois que le Conseil Supérieur de la diaspora sera mis en place, il sera fait un recensement de la population par région. C'est à cette occasion que simultanément chaque Comité Régional dressera la liste des entrepreneurs en fonction des secteurs d'activité.

5. Raymond BEHODO : Mes félicitations appuyées aux initiateurs des rencontres actuelles de la diaspora. Il y a beaucoup d'initiatives de ce genre dans la sous région. Je ne souhaite pas que ce que nous faisons reste sans lendemain. Si on fait le diagnostic du pays, tout est lamentable. Nous avons passé le temps à détruire notre pays. Je vous conseille d'aller en profondeur pour nous apporter des solutions. Ne vous arrêter pas seulement au niveau des verbes et des conjugaisons. La diaspora doit être la conscience du gouvernement.

Réponse : Merci de votre soutien. Nous souhaitons une participation effective de tout le monde pour que cette initiative qui a suscité tant d'espoir ne reste pas sans lendemain. Nous ne forçons pas la main au gouvernement, a lui d'apprécier ce que nous faisons et de nous donner les champs et moyens quant à la réalisation de nos objectifs. Les efforts consentis à ce jour sont propres aux membres du comité de pilotage qui ont contribué des moyens matériels, financiers et de leurs disponibilités à la réussite de ces rencontres.

6. Monsieur SOW : Mes félicitations pour une telle initiative. Je suis un des doyens des Centrafricains de Bordeaux et je n'ai jamais eu connaissance d'une telle organisation. Il faut qu'il y ait une compréhension réciproque entre la diaspora et les autorités au pays. Malheureusement on a l'impression que la communication passe mal. Les investissements sont difficiles à réaliser. Le code des investissements favorise les expatriés et non les Centrafricains qui sont à l'étranger. Pourquoi ne pas faire un code où la diaspora doit avoir un statut d'expatrié ? Aussi, il manque en Centrafrique des perspectives je veux dire, pas de document parlant de la qualification. Par ailleurs allez-vous régler les problèmes de Monsieur 20%, sans quoi, aucun projet n'est éligible ? Il faudrait revoir les pratiques

économiques chez nous, garantir les crédits et mieux organiser la justice. Par exemple une même maison peut être vendue plusieurs fois par son propriétaire véreux, à plusieurs prétendants. Et quand on se présente devant la justice aucun résultat n'est obtenu. Je termine par faire remarquer que notre Système Educatif ne forme pas les cadres intermédiaires qui manquent énormément à notre économie, il faut tenir compte de ce manque dans votre rapport final.

Réponse : Nous avons expliqué que nous menons des réflexions sur la mise en place d'un nouveau Code des PME adapté à nos réalités où il sera fait des mentions particulières pour les investissements de la diaspora. La charte des investissements commune à la CEMAC favorise la création des grandes entreprises pourvoyeurs d'emplois et réalisant des grands investissements qui ne sont pas à la portée de la diaspora. En ce qui concerne le problème de la corruption que vous appelez par dérision Monsieur 20%, la diaspora n'a aucune solution à cela. C'est un phénomène généralement répandu en Afrique que les Etats combattent avec des fortunes diverses. Nous ne souhaitons pas à notre pays de rester à cette mauvaise place du tableau que publie Transparency International chaque année. Il y a eu des Etats Généraux de la Justice pour étudier tous les maux qui gangrènent ce secteur. Un pays sans justice n'a aucun avenir pour ses fils. Les difficultés rencontrées souvent dans l'application des décisions judiciaires sont bien réelles. Cela est encore plus grave pour les membres de la diaspora qui ne peuvent rester longtemps sur place pour suivre le dénouement d'une décision de justice. La diaspora dans son organisation future, en accord avec les autorités, entend mettre en place au pays un bureau de coordination qui s'occupera spécialement de ses intérêts.

Nous avons parlé de la formation professionnelle mais nous n'avons pas détaillé toutes les contributions reçues. En effet, notre analyse évoque la formation des cadres intermédiaires par la mise en place des Certificats d'Aptitude Professionnelle (CAP) pour les métiers pratiques et les métiers techniques. Il s'agit des métiers tels que la couture, la mécanique, la plomberie et mieux encore, dans l'agriculture et les réparations des téléphones portables dont le marché est promoteur pour un pays comme le nôtre. Le CAP donne une qualification d'ouvrier ou d'employés qualifiés aux apprentis qui seront les moteurs de l'économie marchande. C'est le cas de la France où l'artisanat représente la première entreprise. Par ailleurs, une autre population est également concernée par la formation professionnelle, il s'agit des jeunes filles mères dont le parcours scolaire a été interrompu par la naissance de leurs enfants. Nous devons étudier les moyens par lesquelles cette population pourrait revenir dans les cycles de l'éducation ou de la formation, d'autant plus que les mères sont présentées comme un indicateur de réussite de leurs progénitures (selon les données des Objectifs du Millénaire et de Développement, la probabilité pour qu'un enfant termine un cycle scolaire dépend si la mère est instruite ou non et valorise l'éducation)

7. MBILO : J'interpelle le Comité sur le problème de transport modal au pays et les objectifs exacts visés par les initiatives actuelles. L'organisation de la diaspora dont vous parlez concerne uniquement la France ou les Centrafricains du monde entier. Puis revenant sur le problème de transport, je déplore la situation de la RCA pays enclavé où il n'existe pas de voie ferrée. Les multiples contrôles à travers le pays rallongent de 3 à 4 fois le délai d'acheminement comparativement aux autres pays de la sous région. Là où le bas blesse, c'est la mainmise sur le transport par une catégorie d'étrangers qui peuvent créer la pénurie quand cela les arrange. Quelle proposition la diaspora entend-elle faire dans ce domaine ? Y aura-t-il des dispositifs à travers des textes à promouvoir pour permettre aux compatriotes d'avoir le destin du pays dans leurs mains dans ce domaine précis ?

Réponse : Dans un passé récent suite aux mécontentements des transporteurs, une commission interministérielle s'est penchée sur le problème. Il fallait réduire le nombre de contrôles à un strict minimum nécessaire. C'est un problème complexe qui relève de l'appréciation des autorités car n'oublions pas que notre pays a connu des périodes difficiles, eu égard aux crises politico-militaire auxquelles s'ajoutent les activités des coupeurs de route. Tout ceci combiné exige un minimum de vigilance, mais un contrôle excessif ou détourné de ses véritables objectifs crée forcément de nuisance au risque de constituer d'entraves aux activités économiques. Notre souhait est d'arriver à une libre circulation dans un avenir proche. Il est vrai que ces contrôles ralentissent la circulation et représentent un coût supplémentaire pour les voyageurs. Ce cas de figure combiné avec l'état des routes difficilement praticables qui augmente les problèmes mécaniques des véhicules qui les

empruntent, augmente également les prix sur les marchés de la Capitale par exemple, située à plus de 1500Km de Douala. Pour vous répondre au problème des pénuries volontaires des fournisseurs, la solution technique dans l'économie, serait de créer la concurrence. Mais cette concurrence reste difficile pour les petites bourses qui ne peuvent supporter la résultante des investissements nécessaires (véhicules poids lourd, capital nécessaire), du coût du voyage (aller/retour) et des aléas de route (panne, entretien, barrière routière). Les propositions de la diaspora seront d'inciter l'Etat à une prise de conscience de cette situation en boucle dans laquelle l'économie dépend du transport routier (pour le moment) et le transport dépend de l'état du réseau routier. Nous essayerons également de négocier avec l'Etat, une flexibilité au niveau des taxes d'importation à Douala et pourquoi pas une franchise sur cet axe (Bangui-Douala) qui représente l'artère de notre économie. Les échanges multiples ont permis de souligner, que ces taxes aux frontières représentent une source importante dans le budget de l'Etat, mais ce qu'il faut voir aussi c'est qu'elles freinent de nos jours, les importations. Nous pensons que l'Etat doit baisser les taxes aux frontières pour favoriser l'importation et développer les taxes internes (la TVA) pour équilibrer le manque à gagner.

8. Domino BOMONGO : Je souhaite des initiatives en sport comme par exemple l'instauration d'une coupe MANDELA. Il demande une pensée pour une personne ... qui nous a quitté récemment. Le volet sport est important, il faut se rappeler l'épopée des Léopards du Zaïre à l'époque, puis des Lions indomptables du Cameroun dans un passé récent. Un pays en guerre comme la Cote d'Ivoire, on invente le Coupé Décalé associé au sport pour faire vivre la nation afin de dépassionner les crises. Pourquoi les Centrafricains ne suivraient-ils pas de tels exemples ? Ce qui manque chez nous c'est la volonté. Nous n'avons jamais vu une pareille initiative par le passé. Ce que vous faites ne doit pas être pris à la légère, je souhaite qu'il soit institutionnalisé et devienne permanent. Je suis déçu que les projets concernant la musique et le sport soient survolés dans votre organisation. Je salue une nouvelle fois votre initiative, vous pouvez compter sur la ville de Bordeaux.

Réponse : Merci pour vos encouragements. Notre réponse sur les activités sportives et culturelles a été surabondamment donnée dans les interventions précédentes. Les exemples que vous citez du Zaïre, du Cameroun et de la Cote d'Ivoire nous interpellent tous. Une jeunesse vivante à travers le sport et la culture est facteur d'unité et de cohésion nationale. Tout le monde se rappellera l'époque où les personnes se regroupaient en association culturelle et sportive rouge noir, jaune noir, vert noir, rouge blanc etc. Cela transcendait les clivages politiques et ethniques. C'est un travail de tous, si nous voulons retrouver ce glorieux passé. La diaspora seule ne peut tout résoudre. Nous faisons des propositions, il appartient aux autorités et à la société civile de faire ce qui est en leurs pouvoirs pour créer les conditions d'une renaissance de ces activités.

9. Maître MANGO : Je n'ai pas de question à poser. J'ai longuement médité sur le sens à donner à la notion de diaspora. Je parlerais plutôt des centrafricains de France et d'ailleurs. Si je comprends votre démarche, il s'agit de compléter l'Etat dans certains domaines où il est absent et non de le suppléer dans ses prérogatives. Alors qu'est ce qui peut être fait de plus par rapport à ce qui se fait déjà ? Je m'interroge sérieusement.

Réponse : Maître, vous avez raison de méditer sur la capacité de la diaspora à compléter l'Etat et non à le suppléer tellement le terrain d'intervention est vaste et les obstacles de plus en plus nombreux. Partout ailleurs, la diaspora constitue une force aujourd'hui de par son immixtion à divers titres dans le développement socio-économique du pays. Tout le monde sait que nous envoyons régulièrement des mandats ou de l'argent par des circuits informels pour soutenir nos familles au pays. Les associations de la diaspora qui se mobilisent de tout temps dans divers projets sans coordination aucune pour canaliser et quantifier ce qui se fait. La diaspora à travers une organisation fera d'avantage qu'elle n'en a fait actuellement. Nous avons développé le mécanisme de fonctionnement du Conseil supérieur de la diaspora dont la mise en place ne sera effective qu'après concertation avec la communauté sur ses attributions et processus de désignation des membres. La démarche étant délicate, c'est pourquoi nous ne voulons pas faire dans la précipitation afin d'associer un grand nombre d'entre nous à la réflexion à mener.

10. Jean MBALANGA : Je suis bordelais depuis 20 ans, je n'ai jamais rien vu de pareil. Reconnaissons au Président BOZIZE le mérite d'avoir mis en scelle la diaspora de par l'organisation du forum, ce que n'a fait aucun de ses prédécesseurs. Je suis entrepreneur depuis 15 ans. Le constat en Centrafrique, c'est qu'il n'y a pas de culture d'entreprise ancrée dans les esprits. Les gens travaillent pour assurer le quotidien. Qui va entretenir et soutenir les idées de la diaspora ? BOZIZE va certainement gagner les élections, mais par la suite que fera t'on par rapport à ces idées novatrices ? Nous félicitons Monsieur KEMBA qui de par sa nature d'homme neutre a su conduire remarquablement ce grand projet au nom de la diaspora.

Réponse : Merci pour vos félicitations au Coordonnateur, mais au-delà de sa personne c'est le travail d'une équipe, des compatriotes qui se sont mobilisés des mois durant sans grands moyens pour saisir l'occasion que nous a donnée le Président de la République comme vous l'avez si bien dit pour associer la diaspora à la recherche des solutions aux problèmes du pays. C'est une première et nous avons voulu nous montrer une diaspora responsable, une diaspora d'élite qui ne se contente pas seulement d'amener des projets d'entreprise, mais réfléchir à tout ce qui peut être fait pour aider notre pays dans les domaines où le retard est palpable comparativement à des systèmes analogues. Nous n'imposons pas nos points de vue à l'Etat et aux différents partenaires qui soutiennent les initiatives actuelles. Puisque c'est le gouvernement qui a pris l'initiative de l'organisation de ce forum, nous souhaitons seulement qu'à travers les échanges, nos propositions soient débattues en toute sérénité afin de voir la faisabilité de celles jugées nécessaires en fonction des moyens et des priorités du pays. Untel cadre d'échange, s'il venait à être institutionnalisé, ne peut être que bénéfique pour le pays. Dans les rapports au niveau de la coopération bilatérale, la diaspora peut jouer un grand rôle à l'instar de ce qui se fait ailleurs. Il y a des domaines où la diaspora est mieux placée pour donner son avis avant validation de certains traités. La diaspora malienne a souvent empêché l'Etat malien de ratifier avec la France des traités qui ne prennent pas suffisamment en compte ses intérêts.

11. Maître GNOU (Avocat) : Je me réjouis de l'initiative. Il paraît que vous voulez suppléer l'Etat dans ses prérogatives, mais il n'en est rien à travers votre réponse ce qui me réjouit encore d'avantage. Vous devez rester une force de suggestion et de proposition. Votre initiative doit trouver sa place au pays dans une institution comme le Conseil Economique ce qui permettra à la diaspora d'être présent dans une instance où sa contribution pour le pays sera au moins visible et lisible, ce qui n'est pas le cas actuellement. Certains qui nous représentent dans le Conseil Economique actuel brille par leur absence, c'est normal que dans de telles conditions, la diaspora soit inexistante au pays. Concernant les textes économiques, notre pays a été le second dans la CEMAC à avoir un code des investissements. Le Congo n'en a pas. Pourquoi un pays qui a tous les moyens économiques et intellectuels où toutes les expériences sont possibles, nous devons toujours être à la traîne ?

Réponse : Maître, vous avez souligné à travers votre intervention notre souhait à tous, celui même d'avoir au-delà du Conseil Economique dont vous déplorez notre absence d'actions, une représentation parlementaire pour la diaspora. La présence de la diaspora dans les grandes institutions du pays ne peut présenter que des avantages. Elle peut être source de créativité et d'apport d'idées novatrices de par notre vécu à l'étranger enrichi d'expérience permanente au contact des modèles tirés d'ailleurs. Le pays ne peut qu'en tirer profit. Concernant la floraison des textes économiques devant régir le fonctionnement de notre économie, il y a eu certes des ballets des Experts internationaux qui ont produit des textes par le passé. A travers nos échanges actuels il s'est révélé une grande expertise au niveau de la diaspora qu'on a soit sous-estimé, soit ignoré. Nous souhaitons que cette situation change à l'avenir afin que l'expertise de la diaspora soit sollicitée dans les appels d'offre publics. Le code des PME et des marchés publics se devrait d'institutionnaliser cette approche afin de stimuler la création d'une bourgeoisie nationale.

12. GBABODE (Médecin) : Vous avez fait un diagnostic qui ne me paraît pas complet. Le budget de l'Etat pour la santé n'était que de 3% en 1990. La diaspora serait-elle capable de se substituer à l'Etat ? N'a-t-on pas des priorités dans ces interventions. Votre proposition sur la création d'un système de sécurité sociale est séduisante et m'oblige à vous demander si cette proposition pourrait être mise en place un jour au pays ?

Réponse : Le groupe qui parcourt la France à la rencontre des centrafricains pour la préparation du forum de Bangui n'a pas vocation à se substituer à l'Etat dans ce domaine. Il s'en tient aux missions qui sont les siennes. Pour ce qui est du budget de santé de 3% en 1990 dont vous évoquez, l'équipe de la commission de la santé n'a nullement l'intention d'apporter un commentaire sur ce pourcentage (il n'est pas parlant s'il n'est pas argumenté et mis dans son contexte depuis dix neuf ans). Mais elle entend apporter ses contributions à améliorer les conditions sanitaires déplorables du pays. Pour cela elle fait des propositions d'ordre sanitaire, médico-social et d'autres, en vue d'améliorer l'état de santé des Centrafricains. La proposition de la création de ce système de santé présente plusieurs facettes qu'il faut appréhender d'ores et déjà tous les contours avant qu'il ne soit déclaré apte pour en faire bénéficier les patients. C'est à dire qu'il faut présentement évaluer les trois caisses proposées : privée, public et assistance dans une même structure (la caisse de péréquation de santé et de solidarité). A l'heure où nous mettons ce compte rendu sur papier, nous n'avons pas fini d'étudier les mécanismes qui régiront la structure. Quant à la question de savoir si le système pourrait être mis en place, je réponds que cela ne dépend pas de nous. Nous ne faisons qu'apporter des propositions.

13. Iyalou KALY : Vous avez de bonnes idées mais votre démarche est confuse à mon avis. Aucun plan cohérent. On nous parle de co-développement où l'ambassade de France doit financer les projets, un centrafricain résidant au Cameroun a-t-il droit au chapitre ? S'il faut discuter de tout, il faut commencer par la base. Parler d'abord des moyens de communications qui font énormément défaut au pays. Où en est-il des propositions qu'avait faites Olivier GABIRAULT quand il était au Ministère des transports, projets qui consistaient à faire des dérivations pour rendre le fleuve Oubangui navigable toute l'année et résoudre en même temps la crise énergétique par la construction de nouveau barrage. Aucun projet n'est viable si on ne prend pas en compte le facteur énergie. Nous sommes un pays enclavé certes, mais riche. Nous ne sommes pas l'INDE, le Bangladesh etc. Nous n'avons pas connu le tsunami, Quel partenariat avons-nous avec le Soudan ? Pourquoi n'avoir pas de projet d'ouverture par voie ferrée vers la mer rouge ? Votre stratégie de développement est proposée pelle mêle. L'environnement des affaires doit être stable. Comment un investisseur peut-il aller dans un pays où les textes changent souvent ? Les accords multilatéraux signés par notre pays imposent une stabilité au niveau des textes. Les propositions que vous êtes en train de faire en matière de révision du code des PME risquent d'amener à une renégociation de tous les accords signés par notre pays.

Réponse : Kaly Merci de la pertinence de vos questions dont une partie de la réponse se trouve dans votre propre intervention, celle d'une méthode cohérente selon vous dans le travail proposé. L'abondance de vos questions qui traitent plusieurs sujets à la fois illustre la difficulté des tâches que nous menons. Il est dommage que vous rester à l'extérieur et nous assener de critiques qui somme toute, ne sont pas mauvaises. Il s'agit de chercher les voies et moyens pour parfaire ce qu'on fait. Ce qui n'est pas facile car nous sommes une équipe de volontaires. A plusieurs reprises nous vous avons demandé de vous joindre à notre équipe de travail pour apporter votre contribution à ce que nous faisons, vous avez régulièrement décliné notre invitation en donnant vos raisons que nous comprenons. Il faut une étape à tout. Nous ne pouvons arriver à la perfection tout de suite. Les textes économiques et juridiques sont les reflets de la situation d'une région ou d'un pays à un moment donné. Ils sont appelés à connaître des mutations pour s'adapter avec le temps. Fonctionner avec des textes qui datent de deux décennies sous prétexte de respects des accords internationaux c'est faire courir de risque de stagnation au pays. Les codes des PME ne sont jamais les mêmes d'un pays à l'autre et ce même dans la CEMAC. Les juristes disséquent dans les propositions ce qui est possible d'être fait sans contrevenir aux accords internationaux. Au contraire la souplesse dans les textes, les incitations à mettre en place ne peuvent qu'attirer les investisseurs. En ce qui concerne les projets en matière d'énergie et des voies navigables initiées par GABIRAULT auxquels vous faites allusions, nous ne pouvons répondre à cette question. Les autorités seules savent ce qu'ils sont devenus. Cependant un projet valable à un moment peut connaître des modifications ou ne pas disposer des mêmes moyens prévus à l'origine pour sa faisabilité. Il arrive parfois que des projets soient abandonnés parce que devenus plus coûteux ou ne répondent plus à des critères environnementaux ou écologiques. Encore une fois nous n'avons pas suffisamment d'informations à ce niveau pour répondre comme il se doit à votre question.

14. Aristide GANABO : Beaucoup de centrafricains souhaitent investir dans l'agriculture. Vous en parlez peu dans vos initiatives. Il existe malheureusement au pays un problème de titre foncier agricole qui empêche les gens de disposer des terres comme il se doit pour entreprendre des projets dans ce domaine. C'est dommage qu'on semble oublier ce secteur. Ne faudrait-il pas une commission pour mettre en place quelque chose de structuré ? Comment la diaspora va s'organiser au niveau des régions pour ce qui est des financements des projets ? Je souhaite que la démarche de la diaspora ne soit pas seulement théorique. Il faudrait se présenter devant le gouvernement avec des projets concrets, des actes pour le convaincre, sinon on nous dira, la diaspora ce n'est que la semoule et des poulets fumés, jamais rien de concret.

Réponse : Dans notre démarche actuelle nous avons bien précisé que nous ne partons pas au pays avec des projets. Dans un premier temps c'est d'abord le cadre juridique et réglementaire des interventions que nous privilégions. Sans texte d'incitation devant encourager la diaspora à investir au pays, on ne voit pas ce qui diffère des situations antérieures où entreprendre des projets d'entreprise constituait la plupart de temps un casse-tête pour la diaspora. Bien sûr qu'une fois le cadre d'incitation mise en place ainsi que les mécanismes de financement, alors dans la seconde phase notre démarche consistera à présenter des projets

Témoignage de Madame Afou Seta NIMAGA : Je vis en France depuis plus de trente ans, j'ai pris de l'âge et j'ai de plus en plus froid. Lors de mon passage à Bangui en 2007, j'ai pu constater une carence en produits alimentaires de base, malgré le climat tropical opportun et les terres fertiles. J'ai donc décidé d'acheter une parcelle pour cultiver. De retour en France, je me suis inscrite à des cours par correspondance pour un BTS en technologies végétales afin d'approfondir mes connaissances en agriculture et d'exploiter au mieux mes parcelles. Je viens de terminer un stage de formation à Bourges dans le Cher où j'ai passé deux mois et demi et j'ai pu rencontrer des agriculteurs français qui aident ceux du Mali, du Sénégal, du Burkina Faso, de la Guinée et aussi d'Asie (ils connaissent peu l'Afrique centrale). A mon retour, j'ai découvert sur Internet le projet d'organisation de la diaspora que j'ai intégrée. J'envisage de créer plus tard une fédération d'agriculteurs pour mener mon beau pays vers l'avant. J'espère que cette occasion qui nous est donnée permettra à vous et moi d'approfondir cette proposition.

15. Ghislain MOKOLOMBOKA : Vous allez huiler le système actuel pour permettre aux gens d'investir. Vous parlez des projets d'entreprises en oubliant les particuliers qui investissent beaucoup au pays mais sans coordination. La plupart de temps l'argent qu'ils envoient est utilisé à d'autres fins. Je ne peux pas prendre six mois de mes activités ici en allant rester au pays juste pour superviser des travaux de construction qui par manque de confiance, je ne peux confier à un parent. Faites-nous des propositions dans le domaine de l'habitat, dans le domaine des BTP pour soulager la diaspora qui peine à construire au pays.

Réponse donnée par Narcisse KAMAYAODE (Elu de BEGLES, ville de la région de Bordeaux qui a conduit récemment une délégation de la chambre de commerce franco-turque à Bangui). Plusieurs réunions de travail ont été organisées à l'occasion de ce déplacement avec les banques locales et les institutions publiques. Il a été notamment débattu des projets d'habitats de la diaspora au pays. L'accord intervenu avec l'Etat permet de réaliser à moindres coûts des projets de construction des membres de la diaspora grâce à des matériaux importés de Turquie en exonération de taxe. Les banques partenaires de l'opération sont la Banque Maroco-Centrafricaine et Eco-Bank. Avec un apport de 3000 Euros, il peut être réalisé une construction en trois environ clés en mains. Le crédit de cette opération en faveur de la diaspora est garanti par l'Etat. Si ce projet d'habitat devient effectif, ce sera une première au pays depuis la disparition des sociétés SICA et SNH à l'aube des indépendances. Quand on connaît les difficultés en matière de logement à Bangui, une telle initiative ne peut être que la bienvenue pour les compatriotes de l'extérieur dont les projets de construction constituent souvent une casse-tête avec leurs propres familles.

16. TOUADEM : On a parlé des entreprises sauf du secteur agricole. C'est un secteur à part qui mérite un autre traitement. Faute d'accords avec l'extérieur, on ne peut exporter nos produits agricoles

Réponse : Se référer au témoignage de Madame Afou Seta NIMAGA.

4. Ce qu'il faut retenir de cette réunion

La communauté centrafricaine de Bordeaux était à l'écoute des activités sur l'organisation du forum. Elle a pu donner sa contribution et ses observations sur les travaux exposés. Ces observations riches en analyses profondes, seront intégrées dans les commissions respectives. Les questionnements sur le volet sport et culture sont multiples à l'image de cette communauté olympique et solidaire. D'une manière générale, les témoignages relèvent une satisfaction sur la qualité des débats qui reste différente des réunions qui se sont tenues dans cette ville. Beaucoup d'entre eux veulent croire en la réussite de ces démarches et ne demandent qu'une assurance effective et un cadre juridique meilleur pour les actions portées par la diaspora sur la destination Centrafrique et les projets de développement de notre pays. Enfin, cette communauté attend du forum, un retour sur les contributions apportées. La communauté centrafricaine de Bordeaux veut recevoir à nouveau le comité de pilotage (après le forum) sur la question de l'organisation de la diaspora.

La réunion qui a débuté à 15 heures 20 minutes a pris fin à 20 heures 30 minutes.

Annexe : Liste de présence de la réunion de restitution à Bordeaux, le 03 octobre 2009.

Nom	Prénom	Téléphone	Courriel
ALALENGBI	Simon	06.63.04.99.55	alalengbi@free.fr
ALIMA-BORNOU	Virginie	06.61.89.88.68	
ANDJALANDJI	Roger		
BAIKOUA YANIBADA	Virginie		
BARTABHURU	Maguy		
BEHOUROU	Raymond	06.77.64.24.19	behourouray@yahoo.fr
BOMONGO	Tita	06.29.17.30.77	
BOMONGO	José Domino	06.17.09.30.35	dominobomongo@yahoo.fr
BOUTOU	Laurent	06.85.20.93.60	laboutotou@numéricable.fr
DODO	Nestor		
DOGO-NENDJE	Touadem	06.28.22.88.38	demetutouad@yahoo.fr
DOUNDA	King	06.12.61.86.62	
GABATO	Nicole	06.66.37.15.03	nicolegab@numériucable.fr
GANABO	Aristide	06.33.60.97.44	ganaboa@yahoo.fr
GNOU	Joseph	06.67.13.54.77	
GODDOT NZONGUIA	Brice Martial	06.63.65.27.05	
KALY	Iyalou	06.62.45.78.73	kalitec@yahoo.fr
KAMAYEWODE	Narcisse	06.64.80.26.17	kamayewode.narcis@neuf.r
KAZANGBA	Zowe Roger		kzgero@hotmail.com
KEMBA	Bertrand		
KOPOGO	Innocent	06.64.72.39.71	innocent.kopogo@wanadoo.fr
KOPOGO	Blaise	06.62.08.35.67	blaise.kopogo@wanadoo.fr
KOUMBA	Georgette		
KOYOKO	Guy	06.63.45.19.47	
MAKANAMO	Brice Martial		bricemacnamo@yahoo.fr
MALINGUINZA	Alain	06.73.17.,73.71	malinguinza@hotmail.com
MANGOT	Emmanuel		
MANGOT	Hyppolite	06.23.45.04.68	
MBALANGA	Jean	06.16.73.85.12	jdmbalanga@yahoo.fr
M'BILO	Casimir	06.12.10.08.50	mbilo33@aol.com
MOKOLA	Esther	06.60.39.02.25	
MOKOLOMBOKA	Ghislain	06.68.30.65.20	mokolomboka@yahoo.fr
NGBONDO	Elvis		
NGOMA	Bonaventure	06.21.64.77.85	
NIMAGA	Afouseta		
ONDOMA	Guy	06.69.08.04.85	guyondoma@yahoo.fr
OUAMBO	Maurice		
OUAYOT	Yves S.	06.62.14.83.00	
PAMOU	Joseph	06.64.02.21.10	
YAMBERE	Robert	06.33.57.48.52	robertyambere@yahoo.fr
YASSEGOU	Marie Françoise		

ANNEXES 2 : LISTE DES ASSOCIATIONS RECENSEES

<p>Action France Centrafrique Maison des Associations de Tourcoing 100 rue de Lille 59200 Tourcoing Tél. 06 59 89 60 13 bzan2001@yahoo.fr Président : Mermoz NAMYOUSSE</p>	<p>Objet :</p>
<p>ADNG Centrafrique Adresse : Tél. 06 79 36 01 69 franck.jeandidier@yahoo.fr Président : Jean Didier FRANCK</p>	<p>Objet :</p>
<p>AIFAS 18, rue Paul Cazeneuve 69000 Lyon Tél. 04 37 90 28 22 aisfas@wanadoo.fr Présidente : Albertine PABINGUI</p>	<p>Objet :</p>
<p>ARIE (Accompagnement Retour Initiative Economique) Présidente : Léontine KONGONDA</p>	<p>Objet : Accompagner le retour des personnes en situation irrégulière et de l'aide à la création d'entreprise des personnes issues de la diversité.</p>
<p>Association des Centrafricains France Europe Monde 11rue DUMAS Apt 64 93800 Epinay-sur-Seine. Tél. 01.42.35.36.59 - 06.18.46.35.03 gustave.g@wanadoo.fr Président : Gustave G.</p>	<p>Objet : Combattre la maladie, la faim, la pauvreté, le chômage, la ségrégation et sous-développement.</p>
<p>Association de la Diaspora Africaine Chrétienne en France 29, rue des Pâtis 95520 OSNY Tél. 01.34.46.43.86 / 06.77.43.48.22 diasporafrichretiens.conf@wanadoo.fr Président : Clotaire SAULET-SURUNGBA</p>	<p>Objet :</p>
<p>ASCANOP Adresse : Tél. Président : Oscar NAMYONA</p>	<p>Objet :</p>
<p>C.C.F (Collectif des Centrafricains de France) Adresse Tél. 06.88.64.40.61 ou 06.64.72.39.35 collectif-des-centrafricains@wanadoo.fr Président : M. Sylvain DEMANGHO</p>	<p>Objet :</p>

<p>CELCIA Adresse : 7 A, rue Cronenbourg 67300 SCHILTIGHEM Tél. 06 74 87 39 34 celcia@laposte.net www.celcia.org</p> <p>Présidente : Cécilia NGAIBINO</p>	<p>Objet : Venir en aide et de soutenir les femmes défavorisées dans leurs parcours scolaires, par la mise en place d'une structure indépendante et la mise à disposition d'outils didactiques en Centrafrique. La priorité est portée sur les jeunes filles-mères déscolarisées pour une formation qualifiante et l'accès à l'emploi.</p>
<p>Centrafrique Sans Frontière 8 rue des Vieilles Perrières 25000 BESANÇON Tél. 03 81 83 53 76/06 62 16 62 86 contact@centraf-sf.org</p> <p>Présidente : Yvette METTE NGEUMET</p>	<p>Objet :</p>
<p>CPA (Cercle Perspectives et Actions)</p> <p>Président : Eric DAMANGO</p>	<p>Objet : Cadre de réflexion, de débats et d'actions. Le CPA entend contribuer à l'amélioration des conditions de scolarité des enfants en Centrafrique par des actions concrètes. C'est aussi un espace de débat qui est fermement attaché aux valeurs de solidarité, d'unité et de tolérance.</p>
<p>CFAS Adresse : Tél. Mail :</p> <p>Président : Gilles KORADJIM</p>	<p>Objet :</p>
<p>COFADES Initiatives Adresse : Tél. 06 16 40 50 65 patrickbidilou@yahoo.fr</p> <p>Président : Patrick BIDILOU NIABODE</p>	<p>Objet : Soutenir les entrepreneurs locaux dans la création d'activité en France et en Afrique par le biais d'un accompagnement technique et administratif, d'un appui financier, d'une mutualisation de réseaux et d'expériences professionnelles au sein des pépinières d'entreprises organisées par corps de métier, de centre de formation et d'institution de micro-finance.</p>
<p>Da Ti Séni</p> <p>18 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon Tél. 04.78.00.10.39 - 06.45.36.70.57 da-ti-seni@orange.fr Président :</p>	<p>Objet : Accueillir, accompagner, aider, suivre, soutenir, écouter et orienter celui qui vient frapper à sa porte. C'est une structure qui utilise l'animation pour agir dans le champ du sanitaire et du social. Elle intervient par des actions individuelles et collectives et se positionne dans le domaine du travail social.</p>
<p>DRAFA (Développement de Réseau Associatif entre la France et l'Afrique) Dijon Tél.</p> <p>Présidente : Marie Annick SERVICE ZAMBA</p>	<p>Objet : Servir de relais entre les primo-arrivant et l'administration et entre les Associations françaises et centrafricaines.</p>

<p>EDUCAVENIR 95000 Cergy Pontoise</p> <p>Président : Clotaire SAULET</p>	<p>Objet : Mener les actions en faveur de l'éducation en Centrafrique et l'intégration en France des populations issues de l'immigration. Cette association veut également soutenir la scolarisation des filles et des orphelins du sida.</p>
<p>FIMER-FEDAPCA (Fille Mère - FEMme développement pour l'Avenir et le Progrès en Centrafrique) 77000 Lieusaint Tél. 06 17 22 34 14 Mail :</p> <p>Présidente : Lucie AGBO</p>	<p>Objet : Aider les filles déscolarisées à faire une formation, d'aider à moindre coût les mères démunies dans les maternités des villes et villages en Centrafrique et à sensibiliser contre la pandémie du sida.</p>
<p>Gogoro Na Nzangui 47 rue Armand Carrel 93100 Montreuil Tél. 06 13 14 76 47 ou 06 74 17 12 45 Mail :</p> <p>Président: Jean Paul ENZA</p>	<p>Objet : Pour la conservation et transmission des traditions et valeurs culturelles centrafricaines par des ateliers littérature, cuisine, musique, expos et aide humanitaire en RCA</p>
<p>GRAP (Groupe de Réflexion d'Action et de Proposition) Site du G.R.A.P (Groupe de Réflexion, d'Action et de Proposition) Tél. Mail :</p> <p>Président : Théodore TOULOUGOUSSOU</p>	<p>Objet :</p>
<p>Horizon Centrafrique Troyes Adresse : Tél. Mail :</p> <p>Président : Yves NGUENGO</p>	<p>Objet :</p>
<p>IDSCCA (Initiative de la Diaspora et la Société Civile Centrafricaine).</p> <p>Président : Clotaire NGOUMBANGO</p>	<p>Objet : Mobiliser la diaspora autour des projets de développement, d'améliorer les conditions de vie de la population centrafricaine en favorisant un partenariat avec la diaspora, de lutter contre la pauvreté et de participer à l'effort pour une paix durable en Centrafrique.</p>
<p>La Maison du Centrafrique 122 rue du Général Leclerc 95320 Tél. Mail :</p> <p>Président : Urbain ALAZOULA</p>	<p>Objet : Retisser les liens entre la communauté internationale et le monde rural en Centrafrique afin de promouvoir les richesses socioculturelles et les produits de son économie traditionnelle, de développer un modèle d'aide par le travail au sein des populations rurales grâce à la mise en place de Sociétés Villageoises de Prévoyance.</p>

<p>MANASSE 35 rue du Collège 59100 Roubaix Tél. 03.20.73.60.69 barthaburu.maguy@sfr.fr</p>  <p>MANASSE</p>	<p>Objet : Encourager le peuple Centrafricain et la Diaspora Centrafricaine à entrer dans une dynamique de travail, de concertation et de reprise en main de sa destinée. Effectuer un travail d'information de communication, de sensibilisation et de plaidoyer auprès des partenaires au développement.</p>
<p>MC KENSON INVEST Adresse : Tél. 06 61 64 71 93 harley.k@mckenson-invest.com</p> <p>Président : Harley KENGUELEWA</p>	<p>Objet : Site conçu pour recevoir les projets portés par les associations et ONG et pour la recherche de financement.</p>
<p>MCAS (Mission Centrafrique Aide Solidarité) 31 rue Georges Bizet 59250 HALLUIN Tél. 03.20.94.45.37 asso.mcas@free.fr</p> <p>Président : Jérôme HASSANA</p>	<p>Objet : Aide au développement en République Centrafricaine</p>
<p>MCS (Marseille Centrafrique Solidarité) Adresse: Tél. 06 73 61 59 82 mcrs@voila.fr</p> <p>Président : Michel MOULIN</p>	<p>Objet :</p>
<p>MPSEVUC (Mouvement pour la Promotion Sociale des Enfants VUlnérables en Centrafrique)</p> <p>Présidente : Rosalie LOSSO</p>	<p>Objet : Lutter pour la scolarisation des enfants du village de KPANGBA à 16 Km de Bangui, sur la route de DAMARA. Elle se dit satisfaite de voir les Centrafricains œuvrés pour l'intérêt d'un plus grand nombre. Elle est prête pour accompagner les projets de réalisation à court terme, dans le domaine agricole et bien d'autre.</p>
<p>NIDD (Nouvelles Initiatives De Demain) Adresse : Tél. 06 66 04 36 59 cyriaque92@hotmail.fr</p> <p>Président : Cyriaque GANIOT</p>	<p>Objet : Promouvoir l'agriculture en Centrafrique au moyen de la nouvelle technologie et de contribuer à la formation des populations rurales dans les activités agricoles.</p>
<p>OBECHE 5 mail Roger-Prevent 92390 Villeneuve-la-Garenne Tél. 06 42 57 77 81 b.alazoula@gmail.com</p> <p>Président : Bertrand ALAZOULA</p>	<p>Objet : Permettre l'accès de la population des zones rurales en République centrafricaine au minimum vital, tout en promouvant, dans une perspective de développement durable, l'amélioration de la qualité environnementale du cadre de vie bâti, notamment par le management environnemental des opérations c'est-à-dire : stimuler le développement, l'évaluation et l'utilisation des outils d'aide à l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments et du cadre de vie bâti.</p>

<p>OCCF (Organisation de la Communauté Centrafricaine de France) Adresse Tél. Mail :</p> <p>Président : Félix MAYANGA</p>	<p>Objet : Rassembler les Centrafricains de France. Elle compte développer les valeurs de la solidarité, de l'assistanat au sein de la communauté et la représenter auprès des institutions nationales et internationales. Elle veut contribuer au développement économique, environnemental, socioculturel et sportif de la RCA.</p>
<p>Parfum d'Afrique France 5 rue Gagnée - 94200 Ivry sur Seine Tél. 01 46 70 98 28 ou 06 73 61 59 82 Mail :</p> <p>Présidente : Marie Christine KENGUELA</p>	<p>Objet : Susciter et accompagner toute initiative de développement économique, social et culturel des populations ciblées en République Centrafricaine, dans un souci de proximité.</p>
<p>Passe-Moi Le Relais France Maison des Associations de Tourcoing 100,rue de Lille - 59200 Tourcoing Tél. 06.65.55.61.60 apamor@yahoo.fr</p> <p>Présidente : Armande MALEPA</p>	<p>Objet : Soutenir et accompagner les initiatives des acteurs locaux. Promouvoir la mobilité des jeunes à l'intérieur de l'espace francophone par le biais des stages, des formations et des projets de solidarité internationale.</p>
<p>PROJETUDE (Projet et Etude pour le Centrafrique)</p> <p>19 bis rue de la Rochette 77000 Melun Tél. 06.63.65.27.05 nzonguia@yahoo.fr</p> <p>Président : Brice GODDOT NZONGUIA</p>	<p>Objet : Aider la République Centrafricaine dans sa marche vers les Objectifs du Millénaire et de Développement et soutenir les valeurs de développement inspirées d'ailleurs et définies dans plusieurs domaines en termes d'éducation au développement, d'échanges d'expériences et d'aide au développement.</p>
<p>REAL 3B Adresse: Tél. 06.76.21.61.28 orphee_dcl@hotmail.fr</p> <p>Président : Orphée DOUACLE</p>	<p>Objet : Regrouper les anciens élèves du Lycée Barthélemy BOGANDA et a pour vocation d'aider cet établissement.</p>
<p>RECONFORE</p> <p>Présidente : Michèle MOUANGA</p>	<p>Objet : Apporter du réconfort dans l'ensemble, un soutien à l'épanouissement et à l'affirmation de la femme, aider à l'amélioration des conditions féminines et des enfants en particulier ceux atteints de la maladie de la drépanocytose et la thalassémie dans les pays en voie de développement.</p>
<p>SDEDNOS (Solidarité et Développement Durable Nord-Sud) 15 Rue du Ballon - 67100 Strasbourg Tél. 06 79 75 70 24 sdednos@yahoo.fr</p> <p>Président : Alphonse GOUETH</p>	<p>Objet : Mener et accompagner des projets qui pourront donner aux populations les moyens de prendre directement en main leur développement. Mettre en œuvre ou apporter un appui à des projets de terrain qui ont des impacts durables pour les populations. Renforcer les compétences et les capacités des acteurs et organismes nationaux.</p>

<p>Séwa Ti Centrafrique Adresse : Tél. Mail : Président :</p>	<p>Objet :</p>
<p>SOLIDEC Adresse : Tél. Mail: Président : Vianney KOYABE</p>	<p>Objet :</p>
<p>SOLISIDAC (Solidarité Sida Centrafrique) Tél. 06 99 52 03 85 Mail: vbaikoua@hotmail.com  Présidente: Virginie BAIKOUA YANIBADA</p>	<p>Objet : C'est une ONG initiée par les femmes et hommes de la diaspora centrafricaine de Lyon préoccupés par le nombre sans cesse croissant du taux de VIH/SIDA en vue de contribuer à la prévention de l'infection au VIH/SIDA et la prise en charge des personnes infectées et/ou affectées. Créée le 16 juillet 2003 à Bangui SOLISIDAC a son siège social à Bangui et une antenne à Lyon.</p>
<p>ZANGUIGUI Adresse : Tél. 06 10 64 95 06 guizotj@yahoo.fr Président : Justin GUIZOT</p>	<p>Objet :</p>